

## NOTES

1. Keller y voit un matériel pouvant être attribué à « un travail celto-hélvétique, romain ou alémanique » (KELLER, 1858 : 151).
2. Comme le note Bertrand : « Et de plus une collection de monnaies gauloises trouvées à la Thène (sic) près Marin. Figure à droite (de la pièce), R cheval, à gauche, ayant la queue en trompette et la crinière au vent. Elles sont en bronze (5 pièces). » (souligné par Bertrand).
3. Comme l'indique Desor dans son courrier d'octobre 1864 à Verchère de Reffye, « tous les objets [envoyés au MAN] proviennent de la même station lacustre de la Tène et se trouvaient à une profondeur d'un mètre à un mètre trente centimètres, dans le limon, lequel était lui-même recouvert d'environ un mètre d'eau. » (DESOR, 1864b). D'après ces indications, le matériel collecté proviendrait de la « zone A » du site.

4. Le délai d'environ six mois, qui sépare la date de l'envoi des pièces à Saint-Germain par Desor de celle de la prise en inventaire de la sélection conservée par le MAN, est peut-être dû à la réalisation des moulages des pièces surnuméraires par Maître puis à leur renvoi à Neuchâtel.
5. Clotilde Proust, responsable du Laboratoire de restauration du MAN, a retrouvé pour nous ce creux en plâtre de type à pièces dans la collection de moules des ateliers du MAN. Il porte la référence MAN 10198-10199, avec l'indication « M. Desor, Neuchâtel ».
6. Comme l'indique Bertrand, « à la Thène (sic), avec les épées on a trouvé une monnaie d'Auguste avec l'autel au revers et et au dessous Concordia. Au droit DIVVS AVGVSTVS PATER » (BERTRAND, 1864).
7. Il s'agit du fourreau d'épée moulé par Abel Maître en 1874 sous le numéro MAN 10189.

## BIBLIOGRAPHIE

## Archives

BERTRAND A. (1864) – 1864. Mayence, Lausanne, Genève, Bienne. N° III. Carnet de voyage d'Alexandre Bertrand. Saint-Germain-en-Laye, archives du musée d'Archéologie nationale.

DESOR A. (1864a) – Courrier manuscrit adressé au Sénateur Mocquart, au Cabinet de l'Empereur Napoléon III, daté du 3 juillet 1864. Neuchâtel, archives de l'État de Neuchâtel, fonds Desor.

DESOR E. (1864b) – Courrier manuscrit adressé à Auguste Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, daté du 19 octobre 1864. Saint-Germain-en-Laye, archives du musée d'Archéologie nationale, fonds Desor.

REFFYE, A. de (1864a) – Courrier manuscrit adressé à Édouard Desor, daté du 29 septembre 1864. Neuchâtel, archives de l'État de Neuchâtel, fonds Desor.

## Publications

ALLEN D.F. (1973) – The coins found at la Tène. *Études celtiques*, 25, XIII, 2, p. 477-521.

DESOR E. (1860) – Quelques considérations sur les habitations lacustres des lacs de Suisse et d'Italie, *Almanach de Neuchâtel* (1861), p. 1-16.

DESOR E. (1865) – *Les palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel*. Paris, C. Reinwald, 1865.

GRÄSLUND B. (1987) – *The Birth of Prehistoric Chronology. Dating methods and dating systems in nineteenth-century Scandinavian archaeology*. Cambridge, Cambridge University Press.

KELLER F. (1858) – Pfahlbauten. Zweiter Bericht. *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 14, 6, p. 113-156.

KELLER F. (1866) – Pfahlbauten. Sechster Bericht. *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 15, 7, p. 239-320.

MAÎTRE A. (1864) – *Liste et prix des moulages peints mis en vente à l'atelier de reproduction d'objets d'archéologie établi sous le patronage de l'Empereur et dirigé par M. Abel Maître, sculpteur, rue de Sèvres, 47*. Paris.

REFFYE A. de (1864b) – Les armes d'Alise. Lettre à M. le Docteur F. Keller Président de la Société des antiquaires de Zurich. *Revue archéologique*, 10, p. 337-349.

## antiquités nationales

2012, tome 43 : pages 79 à 138

ÉTUDES ET RECHERCHES

## La tombe à char aux bronzes d'art celtique de Roissy (Val-d'Oise)

LAURENT OLIVIER

Conservateur en chef du département des âges du fer au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye.  
laurent.olivier@culture.gouv.fr

Pour Vincent Megaw  
qui, le premier, a montré le chemin

**Résumé :** Un exceptionnel ensemble de bronzes d'art celtique du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., découvert en 1999 à Roissy (Val-d'Oise), est entré dans les collections du musée d'Archéologie nationale en 2000. Il a pu enfin être exposé en 2012 dans le cadre du programme de rénovation des salles gauloises du MAN. L'étude des pièces du mobilier funéraire permet de reconstituer l'organisation de la tombe à char et son évolution taphonomique. L'analyse stylistique des ornements de joug et de char en bronze montre que ces chefs d'œuvre de Style plastique proviennent d'un ou de plusieurs atelier(s) spécialisé(s) situé(s) dans la région du Bassin parisien. Ces productions originales caractérisent un faciès artistique occidental, auquel nous proposons de donner le nom « d'école de Paris ».

**Mots-clés :** Art celtique – Style plastique – École de Paris – MAN 89206.

**Abstract:** An exceptional series of pieces of Celtic Art dating to the IIIrd Century BC was discovered in 1999 at Roissy (Val-d'Oise). In 2000, it became part of the collections of the museum of national Archaeology and was finally displayed in 2012, when the MAN Gallic gallery was reopened. The study of these Roissy 1 grave goods allows us to reconstitute the organization of the grave and its taphonomic transformation. The stylistic analysis of the yoke ornaments of yoke and chariot fittings shows that these masterpieces of Plastic Style have been produced in one or several specialized workshop(s), which were located in the region of Paris Basin. These

original productions characterize a western artistic province, to which we propose to give the name of "Paris School".

**Key-words:** Early Celtic Art – Plastic Style – Paris School – MAN 89206.

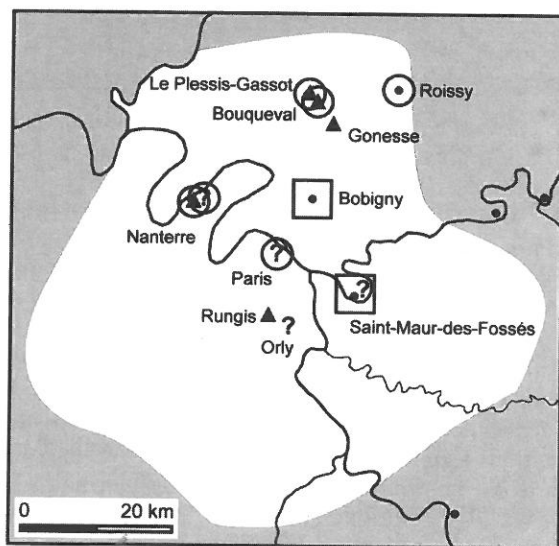
## INTRODUCTION

La nouvelle présentation des salles gauloises a donné l'occasion d'exposer pour la première fois le mobilier des tombes de Roissy (Val-d'Oise), acquis par le MAN en 1999 à la suite d'un don de la société Aéroport de Paris (AdP) à l'État, ce dernier l'ayant déposé au musée de Saint-Germain (MAN 89206-89208; OLIVIER, 2002)<sup>1</sup>. Cet article donne le catalogue raisonné des objets entrés dans les collections du musée d'Archéologie nationale, pour le mobilier de la tombe à char<sup>2</sup>. Celle-ci contenait un extraordinaire dôme ajouré à motif de dragons grimaçants, qui constitue désormais l'un des chefs d'œuvre majeurs de la collection d'Art celtique du musée de Saint-Germain. Les bronzes d'Art celtiques de Roissy authentifient ainsi l'existence d'une école stylistique produisant des œuvres de style plastique, qui était vraisemblablement établie dans la région du Bassin parisien au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et à laquelle nous proposons de donner le nom « d'école de Paris ».

**LE SITE :  
UNE NÉCROPOLE PRIVILÉGIÉE  
DU III<sup>e</sup> S. AV. J.-C.**

La nécropole de «*la Fosse Cotheret*» à Roissy-en-France (Val-d'Oise) a été découverte en 1998 et explorée en 1999, à l'occasion d'une fouille préalable à la construction de la piste 3 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Le groupe funéraire a été reconnu par une équipe de l'Association pour les Fouilles archéologiques nationales (AFAN), sous la direction scientifique de Thierry Lejars (CNRS, UMR 8546)<sup>3</sup>. Une dizaine de tombes datables du premier tiers du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène B2-C1) ont été mises au jour à une centaine de mètres à l'est d'un grand habitat ouvert du Second âge du Fer ayant été occupé jusqu'à la fin de La Tène récente. Celui-ci n'a malheureusement pas été fouillé. Le groupe de sépultures individuelles occupait un espace relativement peu important, d'une quinzaine de mètres de côté. Il comportait deux tombes à char, dont la première a livré un extraordinaire ensemble de bronzes d'art celtique, qui fait l'objet du présent article<sup>4</sup>. De rang vraisemblablement aristocratique, le cimetière de Roissy a bénéficié d'une première publication livrée par le fouilleur (LEJARS, 2005).

Les trouvailles de Roissy sont venues renforcer un corpus de tombes à char du début de La Tène récente du Bassin parisien qui n'a longtemps été représenté que par le seul mobilier, malheureusement dépourvu de contexte précis, de la tombe de Nanterre (Hauts-de-Seine), qui est entré au MAN en 1899 (HUBERT, 1900; *id.*, 1902; OLIVIER et SCHÖNFELDER, 2002; **fig. 1**). Le renouvellement de la documentation a commencé



**Fig. 1 :** Carte de l'occupation funéraire du second âge du Fer dans le Bassin parisien. ? : effectif incertain; cercle : tombe à char; carré : effectif important (plus de 100 sépultures); triangle : forte proportion de guerriers à La Tène B2 (plus de 20 %). D'après MARION, 2012 : fig. 6.

en 1978 avec la fouille des deux tombes à char de Bouqueval (Val-d'Oise) «*le Fossé à Deux Gueilles*» (GUA-DAGNIN, 1984). Très altérées par l'érosion, les sépultures avaient malheureusement été fortement arasées par les travaux agricoles. Vingt ans plus tard, en 1998, des travaux d'exploitation de carrière devaient provoquer la fouille préventive d'un nouveau groupe funéraire à tombe à char, découvert au Plessis-Gassot «*le Bois-Bouchard*» (Val-d'Oise; GINOUX *et al.*, 2009). Au total, on dispose actuellement d'un ensemble de six tombes à char attribuables à La Tène C dans le Bassin parisien, dont trois fouillées récemment, dans des conditions d'observation scientifique satisfaisantes (Le Plessis-Gassot, Roissy 1 et Roissy 2). Deux autres ont été reconnues dans les années 1970 selon des standards scientifiques encore corrects aujourd'hui (Bouqueval 1 et Bouqueval 2). Seule la disposition initiale du mobilier extrait de la tombe à char de Nanterre demeure inconnue et l'intégrité de l'assemblage funéraire relativement problématique. Une septième tombe à char, dont on ne sait pratiquement rien et dont seuls nous sont parvenus quelques éléments de son mobilier, est signalée provenir du 44, rue Tournefort à Paris. Comme la tombe de Roissy, cette trouvaille a livré un exceptionnel ensemble de bronzes d'art celtique, entré au MAN en 1907 (DUVAL, 1989 : 93-97; OLIVIER et CHARLIER, 2009).

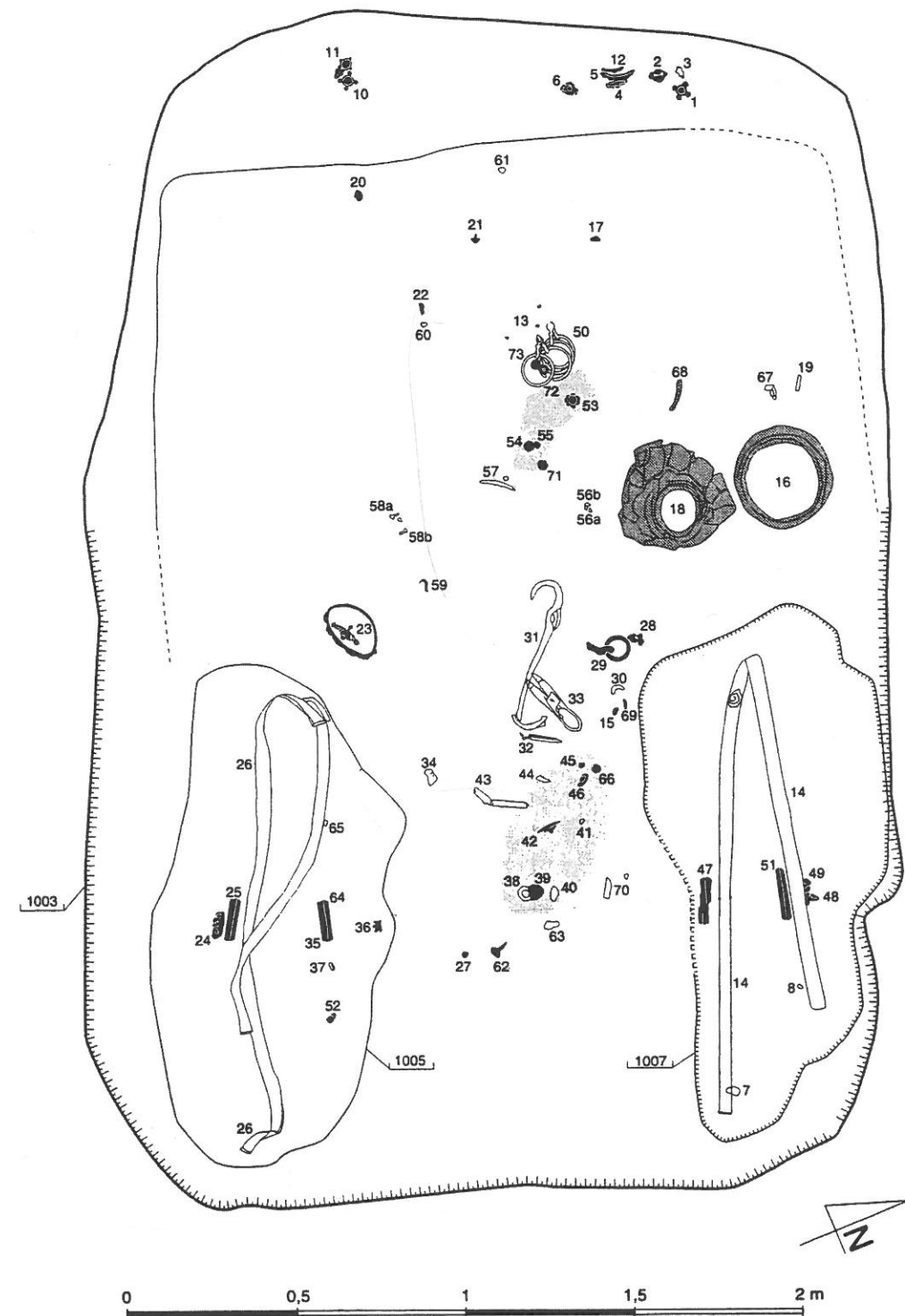
**LA TOMBE À CHAR AUX BRONZES  
D'ART CELTIQUE DE ROISSY**

**LA TOMBE**

La sépulture aux bronzes d'Art celtique de Roissy était placée dans une fosse légèrement trapézoïdale, orientée sud-est nord-ouest (**fig. 2**). Un peu plus large à l'extrémité sud-est (à l'emplacement du char), l'excavation atteignait une longueur d'environ 3,50 m sur une largeur moyenne de 2,30 m. Creusée dans le substrat limoneux de la Plaine de France, elle était conservée sur une profondeur d'environ 0,40 m. Comme les autres sépultures en fosse de la nécropole, la tombe paraît avoir subi une forte érosion, qui a pu faire disparaître une épaisseur de sol de l'ordre d'au moins un demi mètre. La profondeur originelle de la fosse devait donc dépasser 1 m. Dans la moitié sud-est de la fosse, le fond plat de l'excavation avait été sur-creusé d'environ 0,40 m, à l'emplacement de deux tranchées de forme irrégulière, d'environ 0,70 m de large sur 1,70 m de longueur. Celles-ci étaient destinées à recevoir les deux roues du char, lesquelles étaient donc enfoncées de moitié dans le fond de la fosse. Le char avait été déposé dans la tombe muni de son timon terminé par un joug richement orné d'une série d'appliques de bronze. À l'emplacement où se trouvaient ordinairement les deux chevaux qui tractaient le char, on avait laissé un équipement rehaussé de gros boutons de bronze, ainsi que leurs deux mors en fer. Le défunt avait été déposé

en position dorsale à l'emplacement de la caisse du char, les pieds en avant. Il était allongé dans le sens de la marche du véhicule, orientée du sud-est au nord-ouest dans l'axe de la tombe. À ses côtés, se trouvait une offrande alimentaire déposée en partie dans deux récipients en céramique.

La presque totalité des matériaux organiques de la tombe avaient été dissous par l'acidité du sédiment. Il ne restait rien, en particulier, du squelette du défunt, si ce n'est quelques vestiges d'émail dentaire qui marquaient l'emplacement du crâne. De la même manière, aucun vestige de la chambre funéraire en bois qui



**Fig. 2 :** Roissy-en-France (Val-d'Oise) «*La Fosse Cotheret*». Relevé en plan de la sépulture à char 1002 (d'après LEJARS, 2005 : fig. 5).

contenait la sépulture n'a pu être observé directement à la fouille. L'existence d'un plafond horizontal, vraisemblablement en bois, est néanmoins manifeste : en s'effondrant sur le dépôt funéraire, celui-ci a fortement aplati la partie supérieure du bandage de la roue droite du char, tandis qu'il a complètement déformé celui de la roue gauche.

La forme de l'écrasement du bandage de la roue droite indique que le plafond de la chambre funéraire était constitué de madriers disposés dans le sens longitudinal de la fosse. Ceux-ci ont déformé ce qui restait de la roue du char en même temps qu'ils ont écrasé le vase à piédestal de l'offrande alimentaire déposée auprès du mort MAN 89206.017. Curieusement, le vase bas déposé à côté de cette forme haute MAN 89206.015 est resté intact ; l'écrasement du vase à piédestal atteignant le même niveau que celui de l'ouverture du récipient demeuré en l'état. Cette circonstance particulière s'explique vraisemblablement par la présence de madriers transversaux soutenant le plafond de la chambre funéraire. En s'effondrant sur le sol de la chambre, ces poutres ont dû laisser entre elles un espace libre de l'ordre d'une quinzaine à une vingtaine de centimètres de hauteur ; ce qui a préservé certaines pièces du mobilier funéraire d'un écrasement total, comme en particulier le vase MAN 89206.015. En revanche, l'éroulement du plafond de la chambre a écrasé à plat le mobilier funéraire disposé à l'emplacement de la caisse du char. Comme on va le voir, celle-ci devait se trouver en effet légèrement surélevée au dessus du sol de la chambre funéraire.

Ces indices montrent que l'espace interne de la tombe est resté ouvert (c'est-à-dire non rempli de sédiments) pendant un laps de temps indéterminé, jusqu'à l'éroulement final du plafond de la chambre funéraire. L'écrasement des pièces de roues de char – comme les bandages de jante en fer, et les frettes de moyeux en tôle de bronze – indique que cet effondrement a eu lieu lorsque les éléments en bois des roues et des moyeux étaient décomposés ou, du moins, n'offraient plus de résistance suffisante à la pression des matériaux venus massivement du dessus de la tombe. Plusieurs années, si ce n'est plusieurs décennies, ont donc dû s'écouler entre la fermeture de la tombe et l'éroulement terminal de la chambre funéraire.

#### LE CHAR

Il ne subsiste plus du char que les éléments de garniture métallique des pièces en matériaux organiques qui avaient été déposés dans la tombe (fig. 3). L'emplacement du véhicule est donné par l'espacement des deux roues, qui avaient été à demi enterrées au moment de l'installation du dépôt funéraire : il est d'environ 1,40 m. Les dimensions des roues sont données par le développement des bandages MAN 89206.013 et MAN 89206.025, qui atteignent un diamètre de 1,05 m. Compte tenu de ces dimensions, les roues étaient donc

enterrées jusqu'en dessous du niveau des moyeux. Dans cette disposition, l'ensemble de l'essieu et des moyeux devait reposer directement sur le sol de la chambre funéraire. Le fait que les frettes ont été trouvées écrasées en place en position sur les moyeux montre que les tranchées de logement de la base des roues avaient certainement été remblayées jusqu'au niveau du sol de la chambre. Ce travail a vraisemblablement été effectué au moment du dépôt du char dans la sépulture. Le char était donc, en quelque sorte, symboliquement immobilisé au fond de la tombe. Ce dispositif de calage, que l'on voit apparaître avec le dépôt des chars à deux roues dans les sépultures de l'âge du Fer, avait également un rôle pratique : en enterrant à demi les roues, de manière à faire reposer la caisse du char directement sur le sol de chambre funéraire, on empêchait que celle-ci ne bascule vers l'avant, entraînée par le timon auquel s'adaptait le joug placé sur l'épaule des chevaux. Les diverses restitutions de chars à deux roues du Second âge du Fer s'accordent en effet à reconstituer un timon coudé, reliant le niveau de l'essieu à celui du joug de l'attelage (METZLER, 1986 ; FURGER-GUNTI, 1993) : lorsqu'il est dételé, le char pique naturellement du nez et tend à reposer sur le coude du timon situé à l'avant de la caisse. Or, on ne pouvait abandonner le char à cette position dans la tombe : il était impératif en effet de maintenir le char horizontal, malgré l'absence de l'attelage, dans la mesure où le mort devait être allongé dessus (fig. 4).

En l'absence d'éléments métalliques, les dimensions originelles de la caisse du char sont difficiles à déterminer avec précision. D'une manière générale, on constate que l'extension des pièces du dépôt funéraire associé au défunt ne s'étend guère, vers l'arrière, au delà de l'axe de l'essieu. Vers l'avant, cette distribution ne dépasse pas une longueur d'un mètre à partir de la ligne de l'essieu. On retrouve là une caractéristique technique des chars à deux roues du second âge du Fer, dont la caisse est déportée en avant de l'axe de l'essieu. La limite avant est donnée par les vases en céramique MAN 89206.015 et MAN 89206.017, qui ont été déposés directement sur le sol de la chambre : là encore, celle-ci ne dépasse guère une longueur d'un mètre à partir de l'axe de l'essieu.

Le char a été placé dans la tombe muni de son timon, qui était constitué d'une grande pièce de bois coudée. L'existence de véhicules à deux roues à timon coudé dans les tombes à char du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est confirmée par la disposition particulière de la sépulture 1004 du Plessis-Gassot (Val-d'Oise) : en avant de l'emplacement de la caisse du char, le fond de la fosse présente un emmarchement d'une quinzaine de centimètres de hauteur, qui délimite un « palier » de 1,50 m de longueur (GINOUX *et al.*, 2009 : 32 et fig. 28). Les fossoyeurs de l'âge du Fer s'étaient donc épargné la peine inutile de creuser plus profondément la fosse à tombe à char à cet endroit, dans la mesure où la surface inférieure du timon ne descendait pas plus bas.

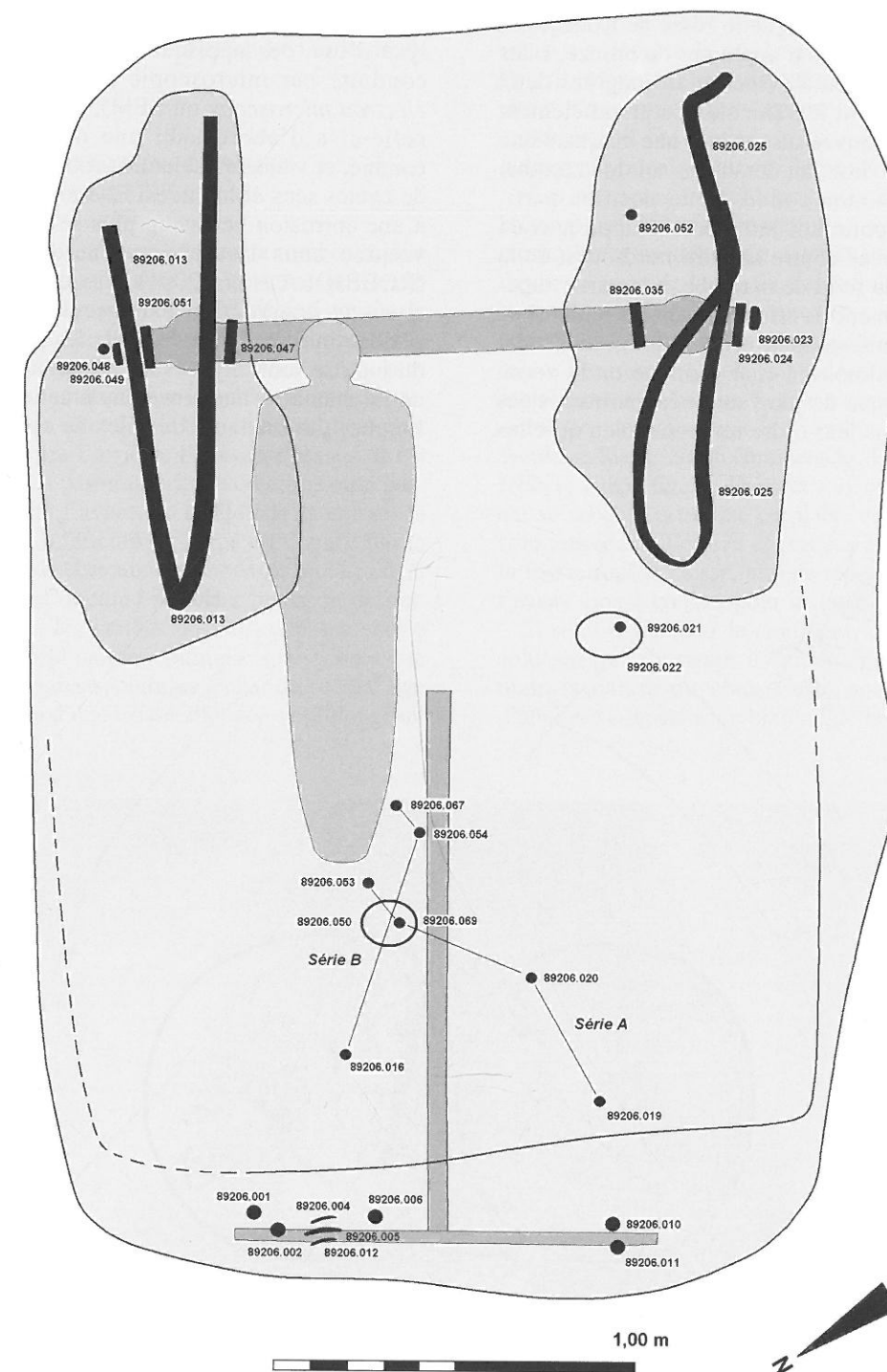


Fig. 3 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », plan simplifié de la sépulture à char 1002. Répartition des éléments de char et de harnachement de chevaux (DAO L. OLIVIER).

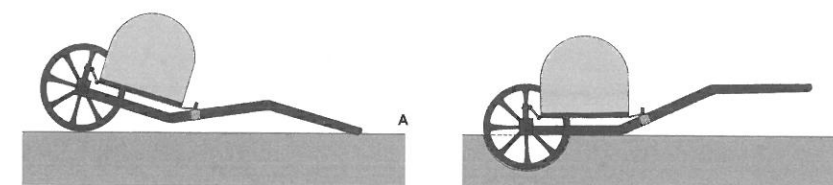
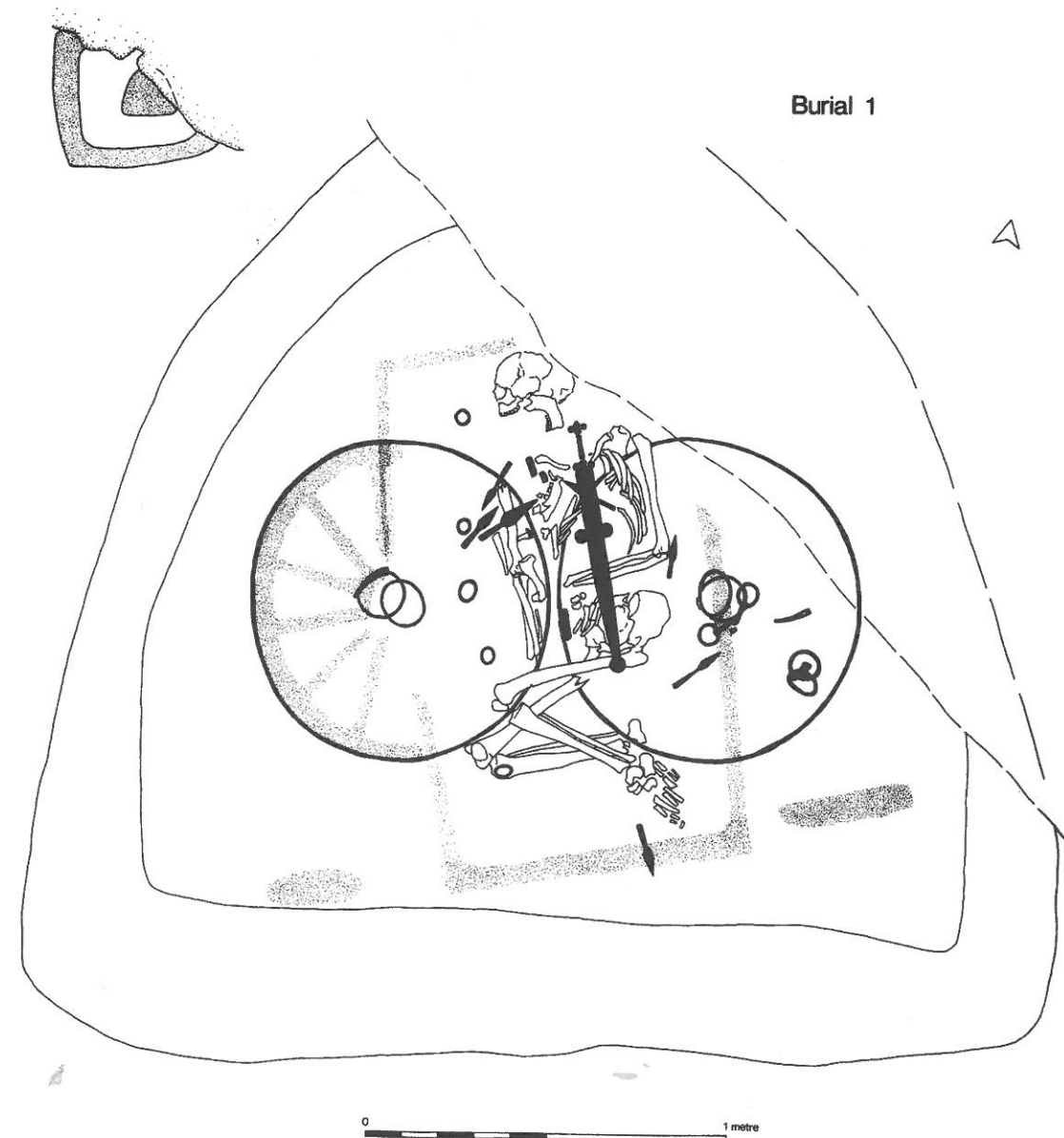


Fig. 4 : Position des chars à deux roues dételés. A : en utilisation normale ; B : dans les inhumations à char continentales (reconstitution du char d'après METZLER, 1986 : fig. 10).

À l'extrémité nord-ouest de la fosse de Roissy, ont été découvertes une série d'appliques de bronze. Elles appartiennent selon toute évidence au joug des deux chevaux qui tractaient le véhicule. Ce grand élément en bois devait se trouver suspendu à une cinquantaine de centimètres, environ, au dessus du sol de la tombe, à l'extrémité du timon coudé. Cette position particulière explique pourquoi les pièces d'appliques de joug ont été trouvées contre la paroi nord-ouest de la fosse, au dessus du fond de la tombe, à la partie supérieure du comblement. L'effondrement du plafond de la chambre a manifestement brisé le joug, ainsi certainement que le timon du char. Comme on le verra, les pièces d'applique de joug sont néanmoins restées plus ou moins dans leur ordre respectif, bien qu'elles

aient été déplacées de leur position originelle. L'analyse d'une des appliques du joug (MAN 89206.012), conduite par microscopie électronique (*scanning electron microscopy* ou SEM), a montré en effet que celle-ci a d'abord subi une oxydation en milieu confiné, et vraisemblablement soumis à une alternance de cycles secs et humides. Elle a été exposée ensuite à une corrosion beaucoup plus sévère, qui a été provoquée sans doute par l'acidité du sédiment (ROBBIOLA *et al.*, 2001). Ces deux phases successives de dégradation paraissent correspondre à la période initiale durant laquelle les pièces métalliques du joug se sont oxydées à l'air ambiant de l'intérieur de la chambre funéraire, puis à celle, beaucoup plus longue, durant laquelle elles se sont corrodées au



**Fig. 5a** : Wetwang Slack (Yorkshire ; Grande-Bretagne), sépulture à char 1 (1971). Le mobilier métallique est figuré en noir, les restes organiques du char et de la tombe en grisé (d'après DENT, 1985 : fig. 2).

contact du sédiment de la paroi de la fosse, après que le plafond de la chambre se soit effondré sur le dépôt funéraire.

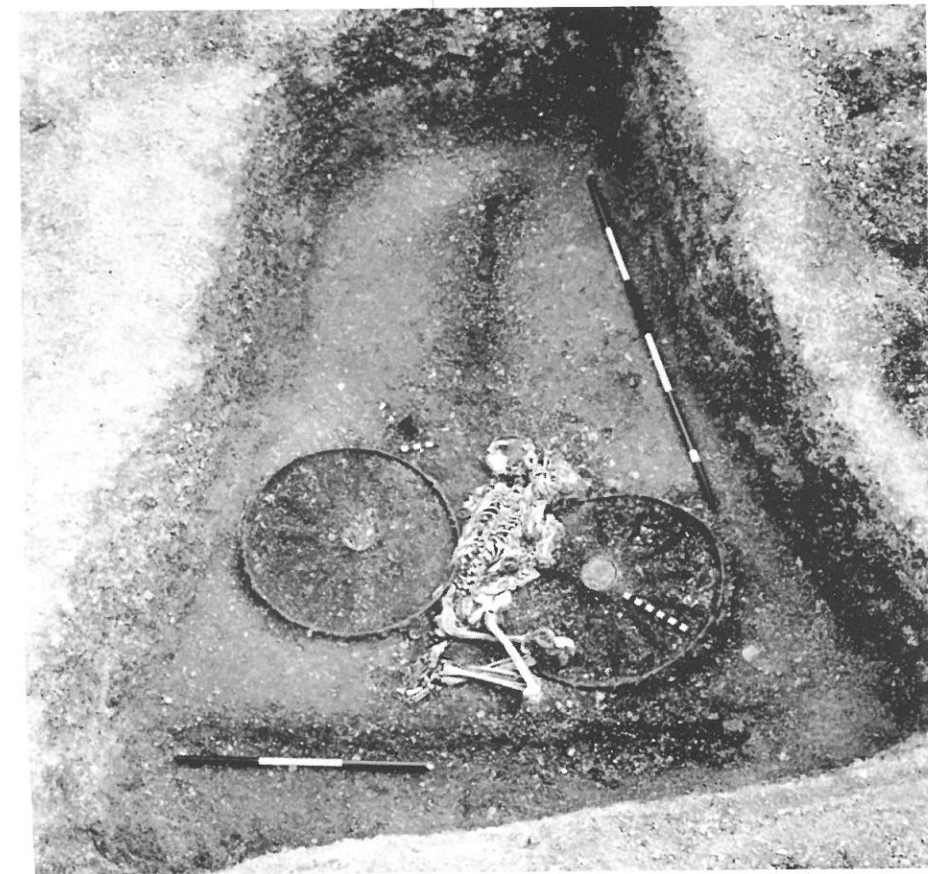
#### L'INSTALLATION DU MORT DANS LA SÉPULTURE

Le char a d'abord été installé dans la tombe, puis le défunt a été couché dessus, avec son costume, puis enfin son mobilier d'accompagnement a été déposé auprès de lui. En l'occurrence, la position du mort allongé sur la caisse du char soulève un problème habituellement rencontré avec les inhumations sur les chars à deux roues. Si l'on considère en effet que la tête du défunt ne devait guère dépasser, vers l'arrière, l'axe de l'essieu, il est évident alors que la partie inférieure du corps outrepassait largement vers l'avant les limites de la caisse du char. Ici, la limite inférieure du corps est donnée par la position des mors de chevaux MAN 89206.050, qui devaient se trouver déposés quelque part aux pieds du défunt. Dans tous les cas, les jambes du mort dépassaient de l'emplacement de la caisse, comme cela est le cas de la plus grande part des sépultures à char du second âge du Fer. L'existence d'une caisse allongée se prolongeant

en direction des chevaux est très improbable, car elle en aurait déporté le poids directement sur l'attelage. Faut-il imaginer alors une caisse de char classique qui aurait été complètement ouverte vers l'avant ? Ou bien, ne faudrait-il pas envisager plus simplement que l'entourage de la caisse ait été démonté ?

Les exemples où l'entourage de la caisse n'est visiblement pas démonté imposent en effet des contraintes particulières au dépôt du mort sur son char. Dans les tombes à char de la fin du Second âge du Fer des Îles britanniques, la solution trouvée consiste à comprimer le corps du défunt à l'intérieur de l'espace réduit de la caisse : le mort est alors déposé sur le côté, les jambes repliées sous le bassin, la tête tournée vers l'avant du véhicule, comme dans les tombes de Garton ou de Wetwang Slack (North Humberside ; BREWSTER, 1971 ; DENT, 1985 ; **fig. 5**). Dans ce cas où l'entourage de la caisse du char est laissé en place, ce sont les roues qui sont retirées de l'essieu et placées à plat sur le fond de la fosse, sous la caisse, afin de réduire la profondeur de l'excavation à creuser pour installer la tombe à char.

Il semble que, sur le continent, on ait choisi l'autre solution qui consistait à démonter non pas les roues, mais la caisse du char. Cette opération permettait d'abaisser la hauteur du plafond de la chambre funéraire



**Fig. 5b** : Garton Slack (Yorkshire ; Grande-Bretagne), sépulture à char (1971). Les roues du char sont démontées à plat sur le sol de la tombe, et le défunt inhumé en position latérale contractée à l'emplacement de la caisse (d'après BREWSTER, 1971 : pl. XLII).

au dessus du niveau du joug et de la partie supérieure des roues, et de réduire ainsi au strict minimum le travail de creusement de la fosse à tombe à char. Dans ces conditions, la hauteur de la chambre funéraire de Roissy n'aurait atteint qu'une soixantaine de centimètres. Si l'on estime à au moins un mètre la profondeur de la fosse à tombe à char, celle-ci pouvait être comblée

encore d'une couche d'environ 50 cm de terre au dessus du plafond de madriers fermant la chambre funéraire. Le surplus de déblais issu du creusement initial de la fosse permettait par ailleurs de constituer un petit tertre au dessus de l'emplacement de la tombe. Ce monticule pouvait éventuellement être encore augmenté par des apports de sédiments issus du décapage des terres

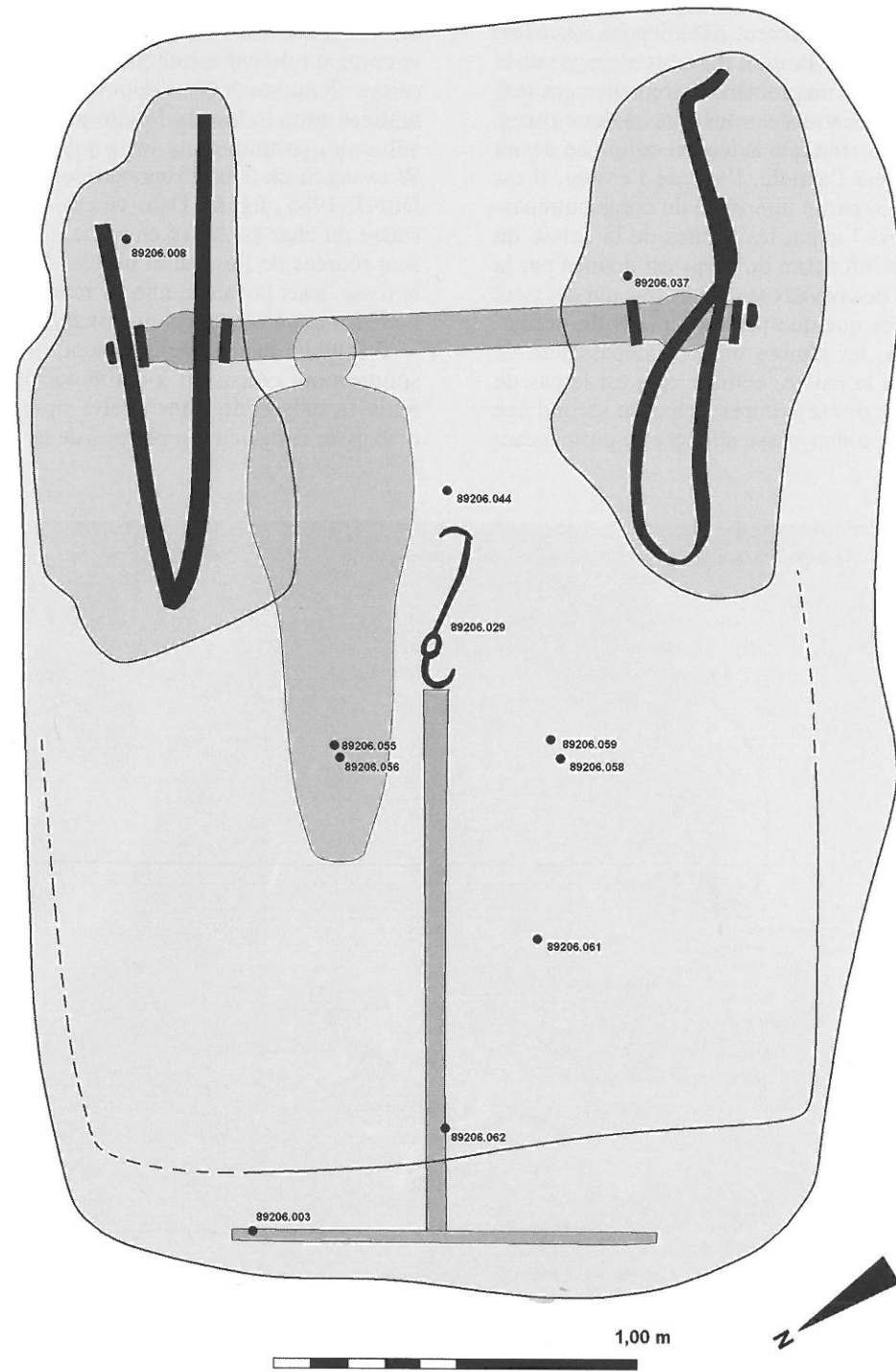


Fig. 6 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », plan simplifié de la sépulture à char 1002. Répartition des éléments indéterminés ou pouvant appartenir à la chambre funéraire (DAO L. OLIVIER).

alentours. Ainsi, l'accumulation de déblais au dessus de l'emplacement de la tombe devait-elle représenter une masse de plusieurs tonnes, qui s'est abattue brutalement sur le dépôt funéraire au moment de l'effondrement du plafond de la chambre<sup>5</sup>.

Le démontage de la caisse permettait donc d'installer le mort allongé en position dorsale dans la tombe, comme c'est normalement le cas pour les inhumations. La mise en place du mort sur le char pose néanmoins encore d'autres problèmes d'interprétation, qui sont liés à la position et à la conformation du timon. Comme on l'a déjà souligné, la partie coudée du timon remontait directement à l'avant de la caisse du char. On ne peut guère envisager dans ce cas que trois possibilités permettant d'installer le mort sur le véhicule :

- soit le mort était placé sur le char les jambes relevés sur le timon<sup>6</sup> ;
- soit le mort était installé sur le char les jambes écartées de part et d'autre du timon<sup>7</sup> ;
- soit le mort était couché sur le char les jambes allongées à côté du timon.

À Roissy, il semble que la troisième de ces variantes ait été choisie pour mettre en place le défunt dans la sépulture. Les quelques fragments d'émail dentaire observés à l'emplacement du crâne du squelette sont en effet nettement décalés à la partie droite de l'emplacement de la caisse, de même que l'anneau en bronze MAN 89206.027 que portait le mort à son avant-bras droit. La partie gauche de l'emplacement de la caisse semble par ailleurs d'avantage occupée par les deux « paquets » d'objets, qui ont été placés au contact du mort et qui paraissent constituer son bagage personnel : deux ensembles d'outils en fer ont été déposés contre son bras gauche, tandis qu'un groupe de petits objets a été laissé près de sa tête. En l'absence des restes complets du squelette, il est cependant difficile d'affirmer qu'on a bien affaire ici à la disposition originelle du défunt ; certains de ces éléments, de petite taille, ayant pu être déplacés lors de l'effondrement de la chambre funéraire.

Que l'on suppose ou non l'enlèvement de la caisse du char, la mise en place du mort ne pouvait s'effectuer directement sur le véhicule lui-même. Comme on l'a souligné en effet, la plate-forme de la caisse était trop courte pour soutenir entièrement le mort ; quant au bâti supportant la caisse, il présentait une surface particulièrement inconfortable, qui était constituée par l'axe de l'essieu sur lequel prenait place la fourche reliée à la naissance du timon. Il faut donc vraisemblablement envisager la présence d'une sorte de litière, étendue au dessus de l'emplacement de la caisse, qui était destinée à recevoir le corps du mort. Certainement constitué de matériaux organiques, ce lit mortuaire devait surélever le défunt au dessus du fond de la tombe et lui éviter de se trouver en contact direct avec le sol<sup>8</sup>. La fouille de Roissy n'a permis de trouver aucun élément de cette probable litière supportant le mort. En revanche, au

Plessis-Gassot, la fouille de la tombe à char 1004 a mis en évidence un aménagement semble-t-il constitué de plaques d'argile sableuse disposées sous l'emplacement du corps du défunt (CAMMAS, 2009 : 62-64 et tabl. 12). Cette probable construction de terre crue, interprétée comme un « *dais de terre* » par les fouilleurs (GINOUX *et al.*, 2009 : 33-36 et fig. 30), constituait vraisemblablement la base d'une sorte de litière funéraire, sur laquelle était allongé le mort.

L'espace interne de la chambre funéraire avait d'autre part vraisemblablement été aménagé pour recevoir le mort. Une série de petits clous en fer à tête quadrangulaire légèrement bombée ont été découverts dispersés sur toute la longueur du sol de la chambre, depuis l'emplacement des roues du char, jusqu'à celui du joug (fig. 6). Les sept exemplaires conservés (MAN 89206.003, .037, .055-056, .058-059 et .062) présentent d'importantes plages de bois minéralisé, qui s'est conservé dans les produits de corrosion du métal, à l'emplacement de la tige des clous. Le fil du bois étant perpendiculaire à celui de l'axe de la tige, il apparaît que ces clous ont été introduits verticalement dans des pièces de bois, de taille relativement importante. Il faut semble-t-il écarter le char, qui ne possédait de tels éléments qu'à l'emplacement du bâti de l'essieu. Il est plus vraisemblable, en revanche, que ces clous aient été plantés dans les madriers qui constituaient les parois et le plafond de la chambre funéraire. La distribution des pièces semble à priori exclure les parois de la chambre ; l'association des clous au plafond pouvant se trouver confirmée par la position du clou MAN 89206.003, qui a été trouvé au niveau des pièces de joug : comme on l'a indiqué, ces éléments étaient surélevés et devaient se trouver non loin du niveau inférieur du plafond de la chambre<sup>9</sup>. À quoi servaient ces clous ? En l'absence d'études complémentaires, il est actuellement difficile de le dire.

Plusieurs petits fragments de tôle de fer ont également été trouvés dispersés à l'intérieur de la chambre funéraire (MAN 89206.008, MAN 89206.044, MAN 89206.061-062 ; fig. 7)<sup>10</sup>. Plusieurs portent des traces organiques minéralisées dans les produits de corrosion du métal. L'un deux (MAN 89206.044), recueilli auprès de la partie supérieure du corps, porte l'empreinte d'une tôle fine

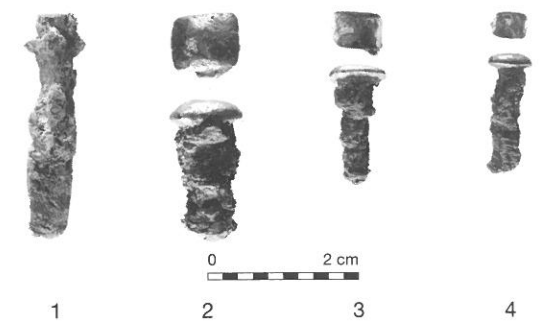


Fig. 7 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Clous en fer. 1 : MAN 89206.003 ; 2 : MAN 89206.056 ; 3 : MAN 89206.058 ; 4 : MAN 89206.059 (clichés V. GO, MAN).

en alliage base cuivre, qui était cintrée perpendiculairement à la pièce. Ce fragment d'objet est semblé-t-il isolé dans la sépulture. On notera également d'une présence d'un petit fragment de tôle cintrée en L, de forme triangulaire (agrafe métallique?), qui a été trouvé avec le fragment de clou MAN 89206.069 et qui porte des traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal (MAN 89206.083).

### UN DÉFUNT AU MOBILIER FUNÉRAIRE ATYPIQUE

#### LE MOBILIER CORPOREL DU DÉFUNT (fig. 8-9)

Le mort portait à l'avant-bras droit un anneau uni en alliage base cuivre, à jonc plein de section lenticulaire (MAN 89206.027). Dépourvu d'armement, il portait également une fibule en fer, à pied recourbé sur l'arc portant une grosse perle (MAN 89206.034). Celle-ci a été trouvée à hauteur de la poitrine, mais semble avoir glissé d'une trentaine de centimètres vers le sud-ouest de son emplacement initial. Comme on l'a vu, ce déplacement pourrait avoir été provoqué par l'effondrement du plafond de la chambre de la tombe à char sur le mobilier funéraire. La restauration de l'objet a révélé la présence de restes textiles minéralisés à l'emplacement de l'arc et du ressort de la fibule.

#### L'ÉQUIPEMENT PERSONNEL DU MORT

##### *Un nécessaire de berger ?*

Sur la partie gauche du thorax, avait été placé un lot d'outils en fer, semble-t-il emballé dans un contenant souple en tissu (laine) (fig. 10). Cette sorte de « sachet » ou de « trousse » contenait une paire de force (MAN 89206.032), qui avait été posée à plat sur un petit instrument tranchant interprété comme un rasoir (MAN 89206.033). Cette pièce à dos arqué et à tranchant courbe était incomplète : il manque en particulier la pointe de la lame et peut-être l'extrémité de la soie. Les forces, la revanche, sont complètes ; une des pointes – qui reposait sur la tige en fer à anneau central MAN 89206.029 déposée en dessous – a été pliée par l'effondrement des matériaux provoqué par l'effondrement de la chambre funéraire.

Dans les sépultures privilégiées du début de La Tène récente, le dépôt de forces en fer est un attribut distinctif des assemblages de type masculin, lesquels sont généralement identifiés par la présence d'armement. À une dizaine de kilomètres de Roissy, au Plessis-Gassot (Val-d'Oise), le défunt de la tombe 1002 porte un assemblage de parures corporelles analogue à celui du mort de la tombe à char 1 de Roissy : une fibule est épinglée au niveau de la poitrine et un anneau en bronze uni est passé à l'avant-bras droit. Le mort est néanmoins inhumé en armes ; il est équipé d'une lance,

d'une épée et d'un bouclier déposé sur le corps, tout comme le guerrier de la tombe à char 2 de Roissy. Une paire de forces et un outil tranchant en fer (« rasoir ») sont emballés ensemble dans un contenant en matériaux organiques, et placés au côté droit du guerrier du Plessis-Gassot (GINOUX *et al.*, 2009 : fig. 81). Dans la région du Rhin moyen, la sépulture à incinération à char de la tombe 31 de Wallertheim (Rhénanie-Palatinat) a livré également une paire de forces associée à un petit instrument tranchant de type « rasoir ». L'équipement personnel du défunt était constitué par des pièces d'armement rendues inutilisables : l'épée en fer du mort avait été repliée dans son fourreau, tandis que l'*umbo* de son bouclier avait été complètement écrasé, comme c'est fréquemment l'usage pour les crémations de l'âge du Fer (POLENZ, 1974 : 268-270 et fig. 10-11).

La pratique de déposer auprès des défunts masculins de haut rang social un petit instrument tranchant habituellement interprété comme un « rasoir » est un geste funéraire ancien, qui remonte au début du premier âge du Fer, où il est associé en particulier aux tombes aristocratiques dites de « cavaliers à épée » des VIII<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles av. J.-C. (GERDSEN, 1986 ; OLIVIER, 1995). Certains de ces éléments, produits en fer, présentent des lames épaisses à tranchant courbe, qui les font davantage ressembler à des outils à découper et à trancher qu'à de véritables rasoirs, conçus pour les soins du corps. C'est manifestement le cas des forces associées à des « rasoirs » dans les sépultures contemporaines de la tombe à char 1 de Roissy, dont on peine à imaginer qu'ils aient pu servir à couper les moustaches et à tailler les barbes. Dans leur conception technique, les forces sont adaptées à trancher des toisons denses et épaisses, comme le sont celles des animaux. Jusqu'à l'industrialisation de l'agriculture, on utilisait ainsi des forces en fer – d'un type analogue à celui des exemplaires du second âge du Fer – en particulier pour la tonte des moutons. Celle-ci a lieu habituellement en avril ou mai et permet d'aider les animaux à mieux supporter les grandes chaleurs de l'été. Avec les forces, un instrument coupant s'avère indispensable pour effectuer l'opération dite du « parage des onglons », qui a lieu également idéalement au printemps. En effet, les moutons sont fréquemment atteints par une maladie communément appelée le piétin. Celle-ci est provoquée par une bactérie (*Dichelobacter nodosus*) qui s'attaque aux tissus situés à la base des deux extrémités cornées des pieds, ou onglons. L'apparition de cette affection est favorisée par l'humidité et une température ambiante supérieure à 10° ; ce qui contribue au développement de la maladie entre le printemps et l'automne, lorsque les bêtes sont aux prés. Les animaux atteints boitent et ont des difficultés à s'alimenter, tandis que les brebis deviennent incapables de nourrir correctement leurs agneaux. L'ensemble du troupeau est donc menacé. À titre préventif, il faut donc vider la terre accumulée à l'intérieur des onglons des moutons, et les couper jusqu'à la corne saine, qui se reconnaît à sa couleur blanche. Cette

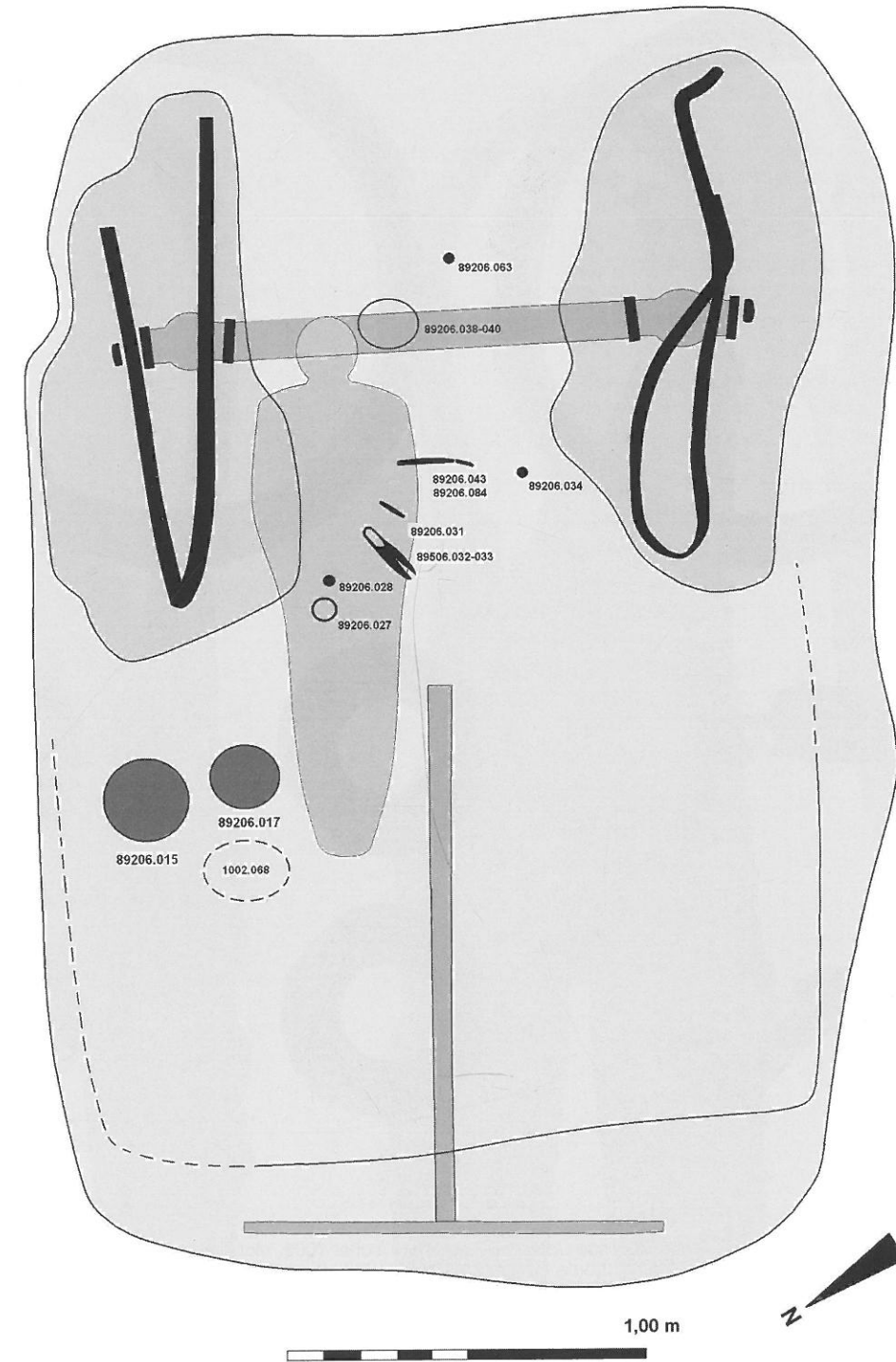


Fig. 8 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », plan simplifié de la sépulture à char 1002. Répartition des éléments appartenant au mobilier funéraire personnel du défunt (DAO L. OLIVIER).

opération est réalisée aujourd'hui à l'aide d'un sécateur ; auparavant, les bergers utilisaient un couteau à lame recourbée<sup>11</sup>. En l'occurrence, l'instrument MAN 89206.033 à lame courte et épaisse, au tranchant courbé, de la tombe de Roissy paraît bien adapté à ce travail de découpe de la corne souple.

Les grandes étendues du plateau limoneux de la Plaine de France constituaient un milieu favorable à l'élevage du mouton, qui représente une part importante de l'alimentation carnée des communautés de l'âge du Fer. Sur le territoire de la commune de Roissy même, les silos de l'habitat ouvert du « Château » ont livré des

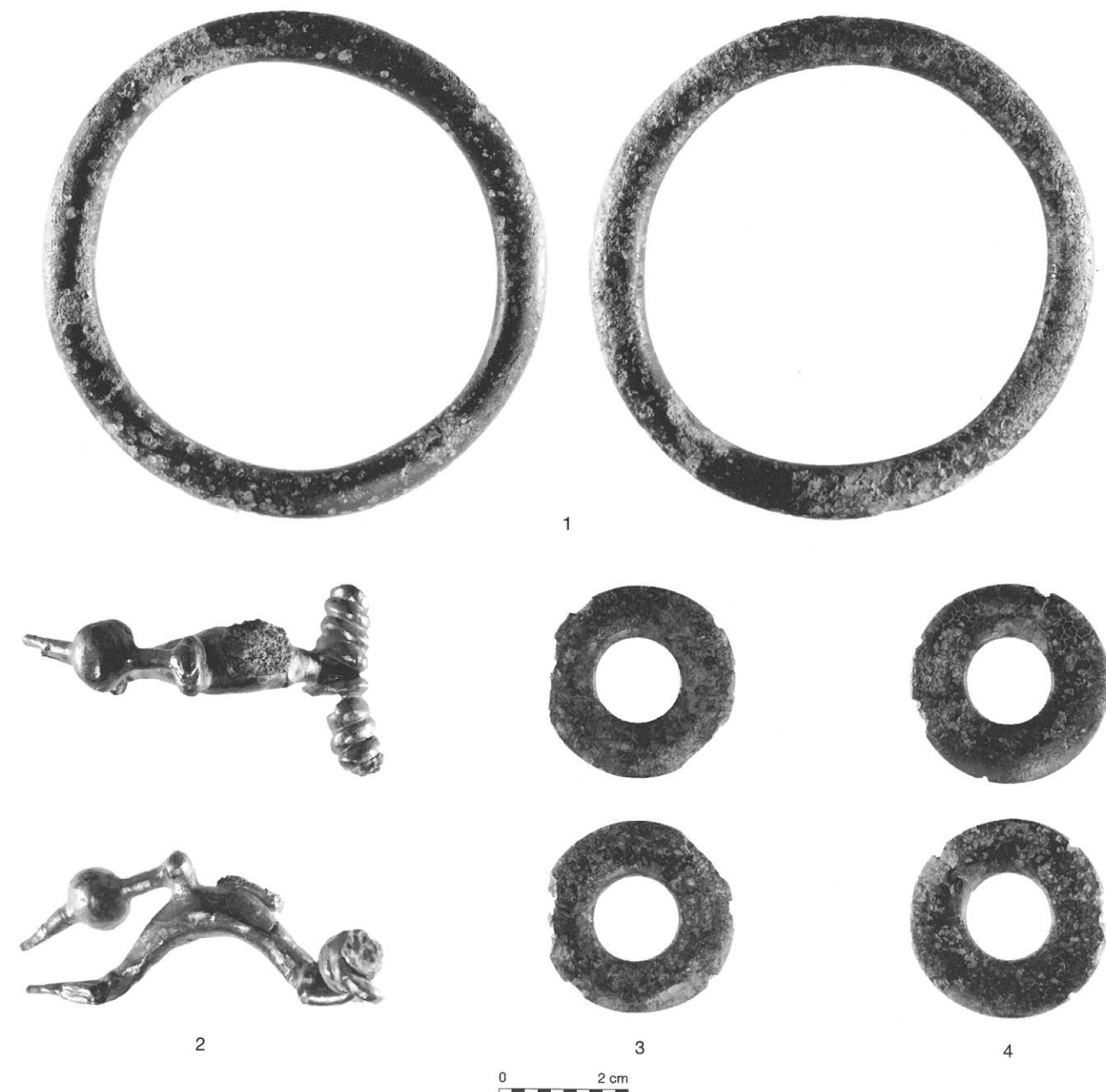


Fig. 9 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Mobilier corporel du défunt. 1 : anneau en alliage base cuivre MAN 89206.027; 2 : fibule en fer MAN 89206.034; 3 : anneau plat en alliage base cuivre MAN 89206.073; 4 : anneau plat en alliage base cuivre MAN 89206.074 (clichés V. GO, MAN).

restes de faune domestique consommée qui appartiennent à des contextes de la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène B2), quelques décennies sans doute avant l'installation des tombes de « la Fosse Cotheret ». Les caprinés – parmi lesquels essentiellement le mouton – représentent près du quart de nombre de restes, tandis le porc représente jusqu'à plus de 50 % des restes de mammifères domestiques (SEGUIER, GINOUX et MENIEL, 2008). Ces animaux n'étaient manifestement pas exploités seulement pour leur viande, mais aussi

pour leur laine. La production de tissus de laine est confirmée par la présence de restes textiles ayant emballé les nécessaires composés d'une paire de forces et d'un petit instrument tranchant dans les tombes de Roissy et du Plessis-Gassot. Dans les deux cas, les forces ont été au contact d'un tissu de toile grossière en laine, tandis qu'au Plessis-Gassot les deux instruments réunis avaient été serrés l'un contre l'autre à l'intérieur d'un tissu de laine à décor de motifs de losanges. Sur les deux sites, la laine utilisée provient de toison de



Fig. 10 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Nécessaire à couper et à trancher. 1 : forces en fer MAN 89206.032; 2 : instrument tranchant en fer MAN 89206.033 (cliché V. GO, MAN).

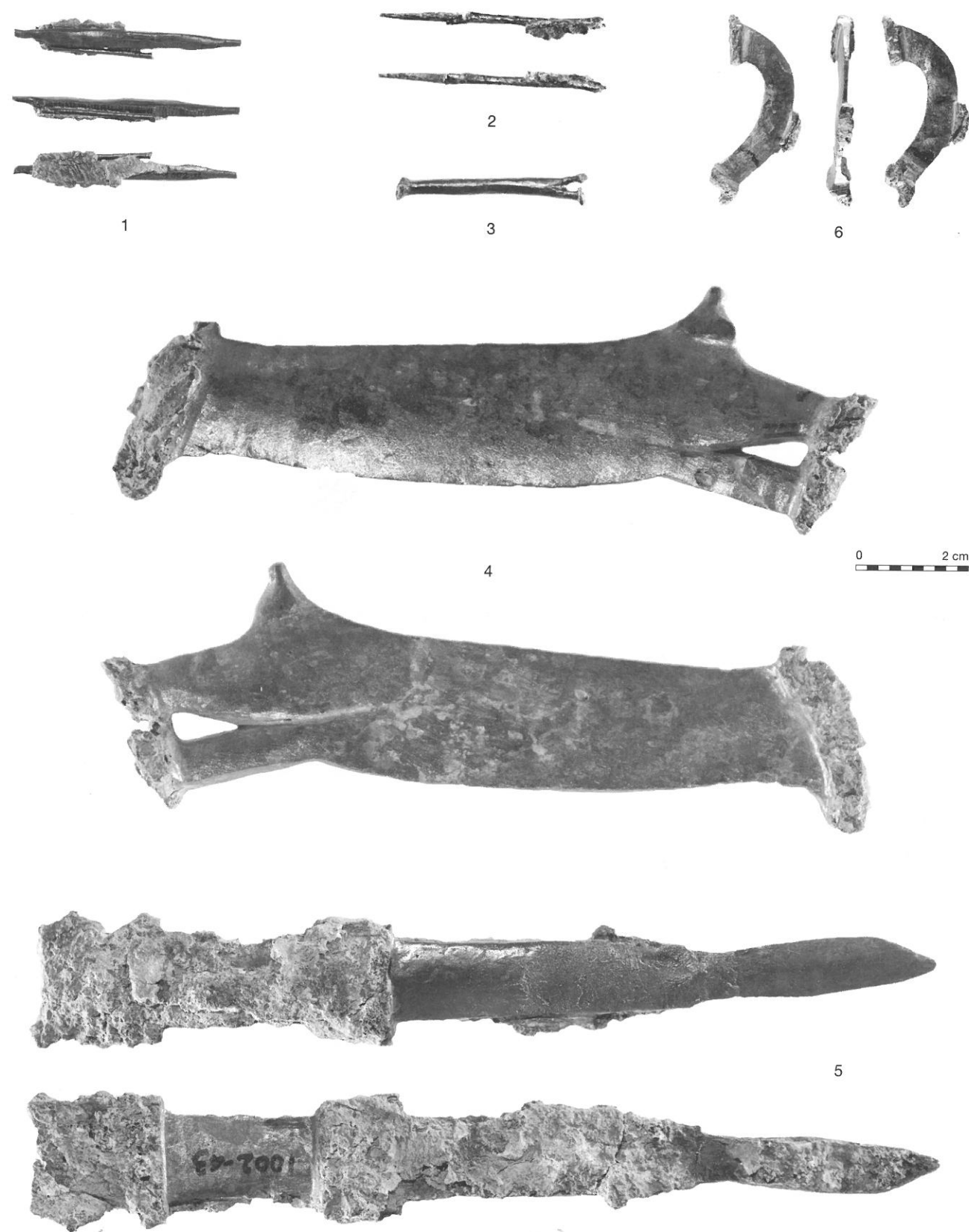


Fig. 11 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Nécessaire d'instruments indéterminés. 1 : lime en fer MAN 89206.031 ; 2 : aiguilles en fer MAN 89206.031a-b ; 3 : tige à extrémité bifide MAN 89206.031c ; 4 : tige plate à extrémité bifide MAN 89206.084 ; 5 : tige plate MAN 89206.043 ; 6 : fragment d'objet en fer MAN 89206.028 (cliché V. GO, MAN).

mouton de type «moyennement crineuse» : on peut vraisemblablement considérer qu'il s'agit d'une matière première animale d'origine locale (MOULHÉRAT, 2000 ; *id.*, 2009 : 79-82).

#### Une trousse à outils ?

Auprès de ces outils coupants et tranchants, se trouve une autre «paquet» de petits objets en fer, qui doivent semble-t-il être interprétés comme des outils (fig. 11). Les restes organiques minéralisés dans les produits de corrosion du métal au contact des objets indiquent que ces derniers avaient été emballés dans un contenant souple, de type peau ou cuir. Cette seconde «trousse» contenait une petite lime en fer (MAN 89206.031), auprès de laquelle avaient été serrés plusieurs petits objets apparemment incomplets. Il s'agit notamment d'une tige en fer de section ronde, conservée sur 50 mm de longueur, qui s'est trouvée agglomérée à la face active de la lime dans les produits de corrosion du métal. La restauration a fait apparaître par ailleurs l'extrémité distale de deux aiguilles, l'une à tige de section ronde (MAN 89206.031a), l'autre de section quadrangulaire (MAN 89206.031b). Ces pièces étaient associées à un petit élément indéterminé et manifestement incomplet, constitué d'une tige de section ronde, à extrémité bifide (MAN 89206.031c ; coupe ongle ?). Toutes ces pièces paraissent avoir été déposées à l'état fragmentaire dans le mobilier de la sépulture ; les extrémités de la lime MAN 89206.031 paraissent elles-mêmes incomplètes.

La nature de cet ensemble reste difficile à établir. Avec les objets précédents a été découvert un fragment de tige plate en fer, à face supérieure légèrement bombée et à extrémité bifide plate (MAN 89206.084). Un des grands côtés de la pièce présente deux ergots, dont un est semble-t-il brisé anciennement. Des traces de cuir minéralisé, préservées dans les produits de corrosion du métal, se rattachent manifestement à la «trousse» ou au «sachet» dans lequel avaient été placés tous ces petits objets. Le fragment de tige plate MAN 89206.084 se rattache visiblement à un autre élément de même forme, qui a été trouvé auprès du côté gauche de la partie supérieure du corps du défunt (MAN 89206.043). Il s'agit là encore d'un fragment de tige plate en fer, à face supérieure légèrement bombée, dont la plus grande partie de la surface était recouverte de cuir minéralisé préservé dans les produits de corrosion du métal. Un autre fragment (MAN 89206.028), constitué d'une portion de plaque hémiovalaire en fer, dont la surface porte des traces organiques conservées dans les produits de corrosion du métal, paraît se raccorder à la pièce plate à ergots MAN 89206.084. Ce petit élément a néanmoins été trouvé de l'autre côté du corps du défunt, auprès de l'avant-bras droit.

Ces différents objets paraissent, une fois encore, appartenir à des outils, ou plutôt des petits instruments dont la fonction nous est inconnue. D'une manière générale, le dépôt de pièces d'outillage dans les tombes du second Âge du Fer est rare et signale toujours des sépultures de statut exceptionnel. À plusieurs siècles de distance, les «instruments» de la tombe de Roissy évoquent

les petits outils déposés auprès du mort de la sépulture à char de «la Gorge-Meillet» à Somme-Tourbe (Marne), dans un contexte datable de la seconde moitié du V<sup>e</sup> s. av. J.-C. Ce personnage masculin de haut rang social, inhumé en armes et portant un bracelet d'or, avait été accompagné d'un groupe de petits outils en fer qui, comme ceux de Roissy, paraissent avoir appartenu à une sorte de «trousse». On y reconnaît notamment un petit marteau, qui était associé à trois alènes originellement pourvues d'un manche en bois, ainsi qu'à un outil pouvant correspondre à un emporte-pièce. La petite taille du marteau évoque l'outillage de l'orfèvrerie, tandis que les autres outils paraissent plutôt convenir au travail du cuir (SCHÖNFELDER, à paraître).

#### Objets énigmatiques en fer (fig. 12)

Le grand crochet en fer MAN 89206.029 constitue une pièce tout aussi énigmatique que le splendide dôme de bronze aux dragons grimaçants. Il a été trouvé à la partie gauche du bassin du mort, en partie recouvert par le «paquet» qui contenait la paire de forces MAN 89206.032 et le petit instrument tranchant MAN 89206.033. Une pièce relativement similaire, interprétée comme un «élément de crémaillère en fer», a été trouvée dans la tombe à char 3 de la nécropole de Bouqueval (GUADAGNIN, 1984 : fig. 41) : longue de 37,4 cm, cette tige en fer présente, comme celui de Roissy, deux extrémités recourbées sous la forme de crochets opposés. L'une de ces extrémités est surmontée d'un œillet d'allure piriforme. Dans les deux cas, à Bouqueval et à Roissy, on remarque qu'un anneau, ou gros œillet, est situé au voisinage d'une des extrémités. L'exemplaire de Bouqueval a été découvert «disposé transversalement sur la cuisse droite du défunt et a été retrouvé sur le fémur et à côté d'une paire de mors» (GUADAGNIN, 1984 : 50) ; occupant ainsi une position dans la tombe proche de celle de l'exemplaire de Roissy. Il est difficile de déterminer si de telles pièces appartiennent au mobilier personnel du mort ou bien si elles se rattachent à des éléments de char, ce d'autant que le crochet de Roissy est placé dans l'axe central du char.

Deux autres fragments d'éléments en fer, dont la fonction est difficile à interpréter, ont été trouvés associés à la grande tige à anneau MAN 89206.029 (fig. 13). Le premier est constitué par un fragment de tige arquée à renflement central aplati et à extrémité plate arrondie (MAN 89206.080). La surface de la pièce est recouverte de traces de cuir minéralisé dans les produits de corrosion du métal. Un autre élément, qui s'apparente au précédent, est constitué d'une plaque arquée à bord arrondi (MAN 89206.081). La surface de la pièce est également recouverte en partie de traces de cuir minéralisé dans les produits de corrosion du métal.

D'autres objets ont été trouvés isolés et brisés anciennement, dans des secteurs différents de la tombe. La tige arquée en fer MAN 89206.057 se trouvait auprès des mors et du dépôt de cabochons à motifs géométriques. Brisé aux deux extrémités, cet objet est manifestement incomplet. La restauration a montré que la presque



Fig. 12 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Objet indéterminé en fer MAN 89206.029 (cliché V. GO, MAN).

totalité de la surface de la pièce était recouverte de traces organiques minéralisées, qui appartiennent à des fibres animales de type poils ou fourrure. On notera qu'une autre pièce, trouvée cette fois auprès de la tête du mort (anneau en fer MAN 89206.038), présente des traces organiques analogues.

Une autre pièce énigmatique est constituée par l'objet en fer MAN 89206.018, qui comporte une fine tige de section circulaire, brisée anciennement à l'extrémité, terminée par une tête ronde légèrement bombée. D'importantes traces de bois minéralisé sont conservées à la partie supérieure de la pièce, sous la tête. Trouvée à proximité du service d'offrandes alimentaires, celle-ci ne semble pas correspondre à un clou, malgré la présence de bois sur le haut de la tige.

#### Objets en fer recueillis hors contexte (fig. 14)

L'anneau plat en fer MAN 89206.078 a été découvert au moment du diagnostic de la tombe à char et sa position dans la sépulture n'est pas connue avec précision. Sur toute sa surface, la pièce présente des traces de cuir minéralisé dans les produits de corrosion du métal.

Un fragment d'extrémité de tige en fer, à section ronde, terminée par une extrémité cubique, à base losangique, a été recueilli lors du diagnostic de la sépulture, et sa position dans la tombe n'est pas connue précisément (MAN 89206.079). La tige présente un encroûtement de traces organiques conservés dans les produits de corrosion du métal (cuir?).

Ces éléments (MAN 89206.078-079) étaient peut-être en relation l'un avec l'autre.

#### Curiosités (fig. 15)

En arrière du crâne, avait été déposé un petit ensemble d'objets attribués généralement à des « amulettes ». Il s'agit d'un petit galet de quartzite laissant apparaître une alternance de bandes claires et sombres, d'origine naturelle (MAN 89206.040), auprès duquel avaient été réunis un disque en alliage base cuivre (MAN 89206.039) et un anneau en fer (MAN 89206.038). Un gros entonnoir de coulée en alliage base cuivre (MAN 89206.063) complétait apparemment l'ensemble. Ces objets étaient en partie agglomérés à une tache de sédiments imprégnés de matière organique, qui s'étendait sur une cinquantaine de centimètres sur le côté gauche de la partie supérieure du corps. La restauration de l'anneau MAN 89206.038 a révélé la présence de fibres animales de type poils ou fourrure, qui se sont agglomérées à la surface de la pièce avec le développement des produits de corrosion du métal.

Le petit galet MAN 89206.040 comporte une alternance de sept bandes blanches et de sept bandes noires. Cette pièce naturelle a sans doute été ramassée dans des alluvions fluviales. On n'en connaît pas de comparaisons directes dans les sépultures du second âge du Fer. En contexte d'habitat, des galets de rivière généralement en quartzite sont utilisés comme molette, lisseur ou encore pierre de chauffe. De plus grande taille que celle de Roissy, ces pièces présentent habituellement des

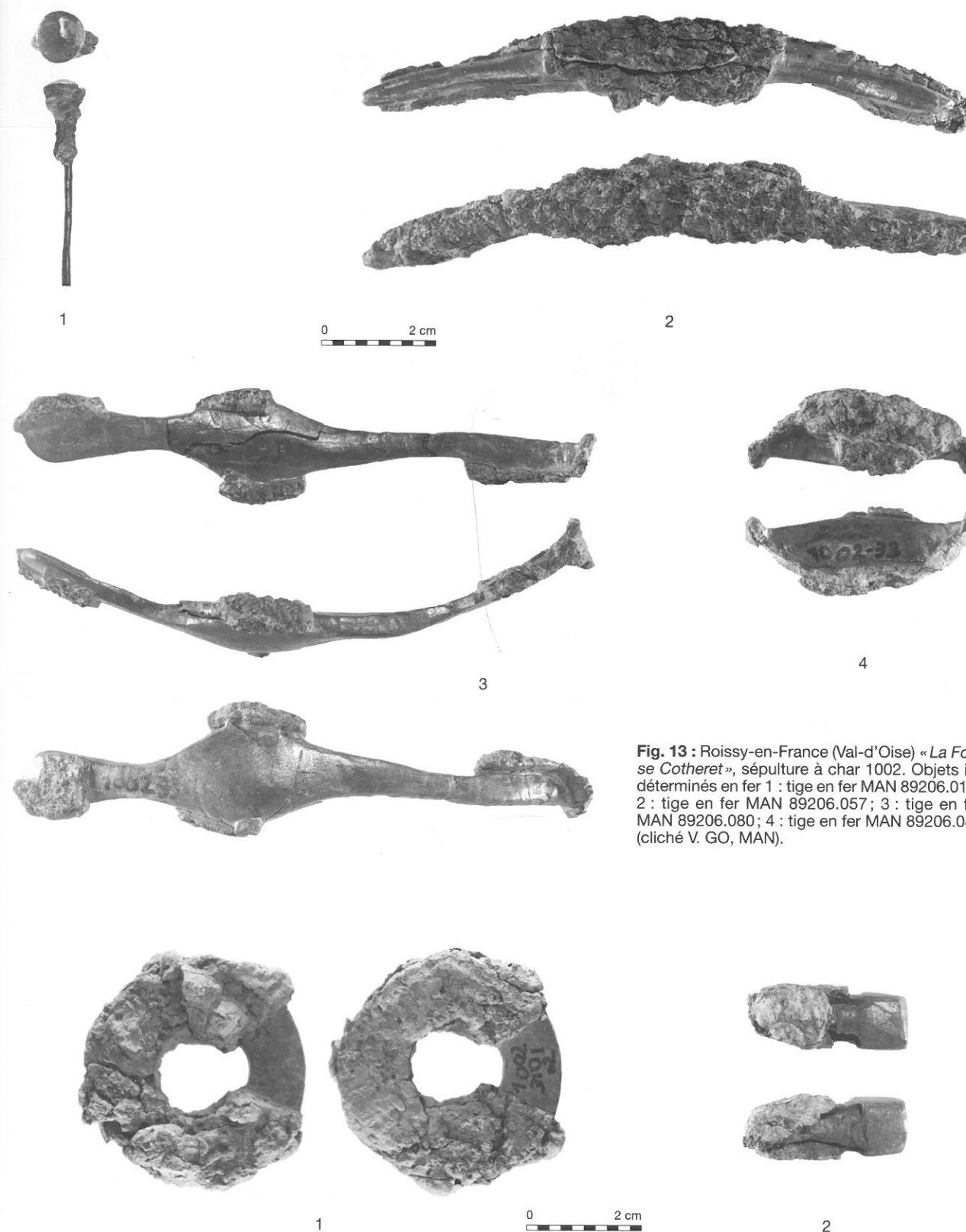


Fig. 13 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Objets indéterminés en fer 1 : tige en fer MAN 89206.018; 2 : tige en fer MAN 89206.057; 3 : tige en fer MAN 89206.080; 4 : tige en fer MAN 89206.081 (cliché V. GO, MAN).

Fig. 14 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Objets recueillis hors contexte. 1 : anneau plat en fer MAN 89206.078; 2 : fragment de tige en fer MAN 89206.079 (clichés V. GO, MAN).



Fig. 15 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Curiosités. 1 : galet en quartzite MAN 89206.040; 2 : anneau en fer MAN 89206.038; 3 : disque en alliage base cuivre MAN 89206.039; 4 : entonnoir de coulée en alliage base cuivre MAN 89206.063; 5 : applique coudée en alliage base cuivre MAN 89206.026; 6 : fragment de tôle en alliage base cuivre MAN 89206.042 (clichés V. GO, MAN).

stigmates d'utilisation, qui font défaut sur le petit galet MAN 89206.040 : elles sont caractérisées en général par des surfaces de percussion, d'abrasion ou de polissage, ou encore par des effets de rubéfaction dus au feu. Le galet de Roissy n'a servi à rien de tout cela : il a manifestement été conservé pour la seule présence de cette alternance naturelle de bandes sombres et claires, qui sont si régulièrement disposées et si contrastées qu'elles paraissent avoir été peintes.

La présence d'un entonnoir de coulée en alliage base cuivre (MAN 89206.063) parmi le mobilier personnel du défunt est tout aussi intrigante que celle du petit galet

strié MAN 89206.040. Cette pièce correspond à un reflux du métal en fusion à la partie supérieure du moule, généralement en terre. On notera qu'il ne s'en produit qu'un par moule, lorsque la quantité de métal à fondre par pièce a été surestimée par le fondeur. Ce type de déchet de production d'atelier de bronzier est habituellement destiné à la refonte, avec les coulures et les gouttelettes qui se forment accidentellement au moment de la coulée (GUILLAUMET, 2003 : 48 et fig. 20). Le dépôt de ce genre de déchet de production artisanale dans les sépultures est évidemment exceptionnel. Un entonnoir de coulée, trouvé malheureusement isolé,

provient du Tumulus 01 de la nécropole de Diarville « Devant Giblot » (Meurthe-et-Moselle), dans un contexte typo-chronologique du Hallstatt D3 à La Tène A. Dans l'Est et le Centre de la France, certaines sépultures de la fin du VI<sup>e</sup> ou de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., contiennent des éléments de parure bruts de fonderie, dont les jets de coulée n'ont pas été ébarbés. Comme l'a relevé Chloé Belard, ces sépultures sont souvent des tombes d'enfants. Dans la nécropole de Chouilly « Les Jogasses » (Marne), le mobilier de la tombe 179 contient notamment un anneau brut de fonte encore raccordé à son entonnoir de coulée (HATT et ROUALET, 1976 : pl. 53). Dans le Tumulus 16 de la « Forêt des Moidons » à Ivory (Jura), la sépulture G ou H a été dotée d'un anneau dont la fonte a été ratée : le métal n'a pas rempli complètement le moule et des coulures se sont produites à l'intérieur (PININGRE, GANARD et BARRAL, 2004 : fig. 58). On remarque une pièce tout à fait analogue, du point de vue technique, dans la sépulture C3 du Tumulus 18 des « Champs de Couy » à Saint-Denis-de-Palin (Cher), où un torque inachevé, qui conserve encore la base de son entonnoir de coulée, a été déposé une fois encore dans une sépulture d'enfant (MILCENT, 2004 : pl. 49).

Nous ne connaissons évidemment pas la raison de telles pratiques, qui ne sont néanmoins en rien accidentelles. On notera seulement qu'elles signalent à nouveau une sépulture plutôt de statut inhabituel que de très haut rang social.

#### Pièces orphelines (fig. 16)

D'autres petits objets, trouvés isolés et pour la plupart endommagés, peuvent être assimilés – comme les « curiosités » que l'on vient de mentionner – à des « pièces orphelines ». Comme les précédentes également, ces pièces paraissent appartenir au mobilier personnel du défunt. Pour la plupart, elles ont été trouvées à l'emplacement de la tache de sédiment imprégné de matière organique qui a été reconnue auprès de la partie supérieure du corps (fig. 17).

Certains de ces éléments semblent appartenir à des pièces de vêtement, ou de costume. C'est le cas des deux petits anneaux en alliage base cuivre MAN 89206.014 et MAN 89206.065, qui présentent des diamètres proches de 22 et 23 mm. Ces pièces ont-elles été déposées incomplètes dans la sépulture. Elles montrent des états de corrosion très différents d'une pièce à l'autre ; ce qui semble bien indiquer qu'elles ont été placées isolément dans la sépulture et non comme une paire d'objets appartenant à un même élément. Il faut peut-être ajouter à cet ensemble le petit bouton en alliage base cuivre MAN 89206.045, qui semble lui aussi avoir été déposé incomplet et brisé dans la sépulture, pour être placé auprès du mort. Un autre élément déformé et incomplet est constitué par un petit fragment de fil en alliage base cuivre (MAN 89206.060), qui a été trouvé isolé en avant du char, entre le dôme ajouré MAN 89206.022 et la grande « tige à anneau » en fer MAN 89206.029<sup>12</sup>.

Une série d'autres pièces isolées appartiennent manifestement à des éléments de char ou de harnachement. Ces éléments sont étrangers au véhicule qui a été déposé dans la tombe. Comme celles qui précèdent, ces pièces sont entrées dans la sépulture déjà usées ou endommagées. C'est le cas en particulier de la pièce en alliage base cuivre, à platine circulaire pourvue d'une bosse hémisphérique centrale, MAN 89206.046. Elle se trouvait en compagnie des objets précédents, auprès de la partie supérieure du corps du défunt. Il s'agit d'une phalère à bélière en fer, d'un type et d'un module analogues à ceux des pièces qui équipaient le harnachement des chevaux du char 1 de Bouqueval (GUADAGNIN, 1984 : 49 et fig. 37). À Roissy, la bélière, incomplète, était visiblement déjà cassée lorsque l'objet est parvenu dans la tombe. Auprès de cette pièce se trouvait un fragment de fine tôle de bronze, à grosse côte axiale (MAN 89206.042), dont la fonction originelle est difficile à établir.

Parmi les pièces trouvées aux environs du corps, on remarque une applique rectangulaire en alliage base cuivre (MAN 89206.036), qui pourrait appartenir au groupe d'objets déposés auprès de la tête du mort. Une autre applique, à corps coudé évoquant la forme d'une aile (MAN 89206.026), se trouvait près du bracelet porté par le défunt à l'avant-bras droit. La petite applique MAN 89206.036 est un objet usé et manifestement réemployé : la pièce avait perdu trois de ses petits clous de fixation en bronze et deux de ses pattes à oeillette étaient déjà brisées lorsque cet objet a été placé dans la sépulture. Sa fonction originelle reste difficile à déterminer (applique de joug ?). L'autre élément (MAN 89206.026) est sans doute une applique de joug et, comme le précédent, il n'appartient pas au char déposé dans la sépulture. Trouvé à proximité de l'avant bras droit, ce petit élément coudé en forme de L évoque la morphologie des appliques de joug dites de type Oserak. Ces pièces plus tardives ne sont cependant datées que de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (SCHÖNFELDER, 2002 : 245 et fig. 153).

En arrière de la tête du mort, au-delà de l'axe de l'essieu, a été trouvé un petit clou de bronze, à tête légèrement bombée, dont le pourtour est rehaussé d'un filet gravé et qui semble porter un motif d'esses (MAN 89206.085). Ce type de clou est connu dans le mobilier de la tombe de Nanterre, où il servait à fixer les plaques de tôle de bronze ajourée attribuées à des ornements de caisse (OLIVIER et SCHÖNFELDER, 2002 : 116). Des petits clous en bronze à tête plate faiblement bombée, longs de 22 à 23 mm, ont été trouvés également dans la sépulture 11 de Bouqueval, où ils étaient associés semble-t-il au char 2. La tombe de Bouqueval a livré une applique en tôle de bronze ajourée, à fixation à petites pointes à tige de fer, qui semble appartenir à un ornement de caisse, d'un type proche de ceux de Nanterre (GUADAGNIN, 1984 : 57 et fig. 46-47). Les restes du char 1 de Bouqueval (sépulture 3) contenaient pour leur part un clou ornemental, long de 37 mm, à pointe en fer de section carrée, et à tête de bronze

légèrement bombée, dont le pourtour est lui aussi souligné d'une moulure (GUADAGNIN, 1984 : 49 et fig. 33, 1). Comme les précédentes, cette pièce de fabrication soignée paraît appartenir à un élément de fixation d'ornement de char.

Il n'est pas certain qu'à Bouqueval le mobilier de ces tombes à char affleurant sous la couche de terre

labourée puisse être considéré comme effectivement complet. À Roissy en revanche, la composition de l'assemblage funéraire ne paraît pas avoir été remaniée après la fermeture de la tombe. Dans ces conditions, comment expliquer la présence d'un clou isolé de fixation d'ornement de char, alors que de tels éléments font complètement défaut sur ce qui reste du véhicule ? Faut-

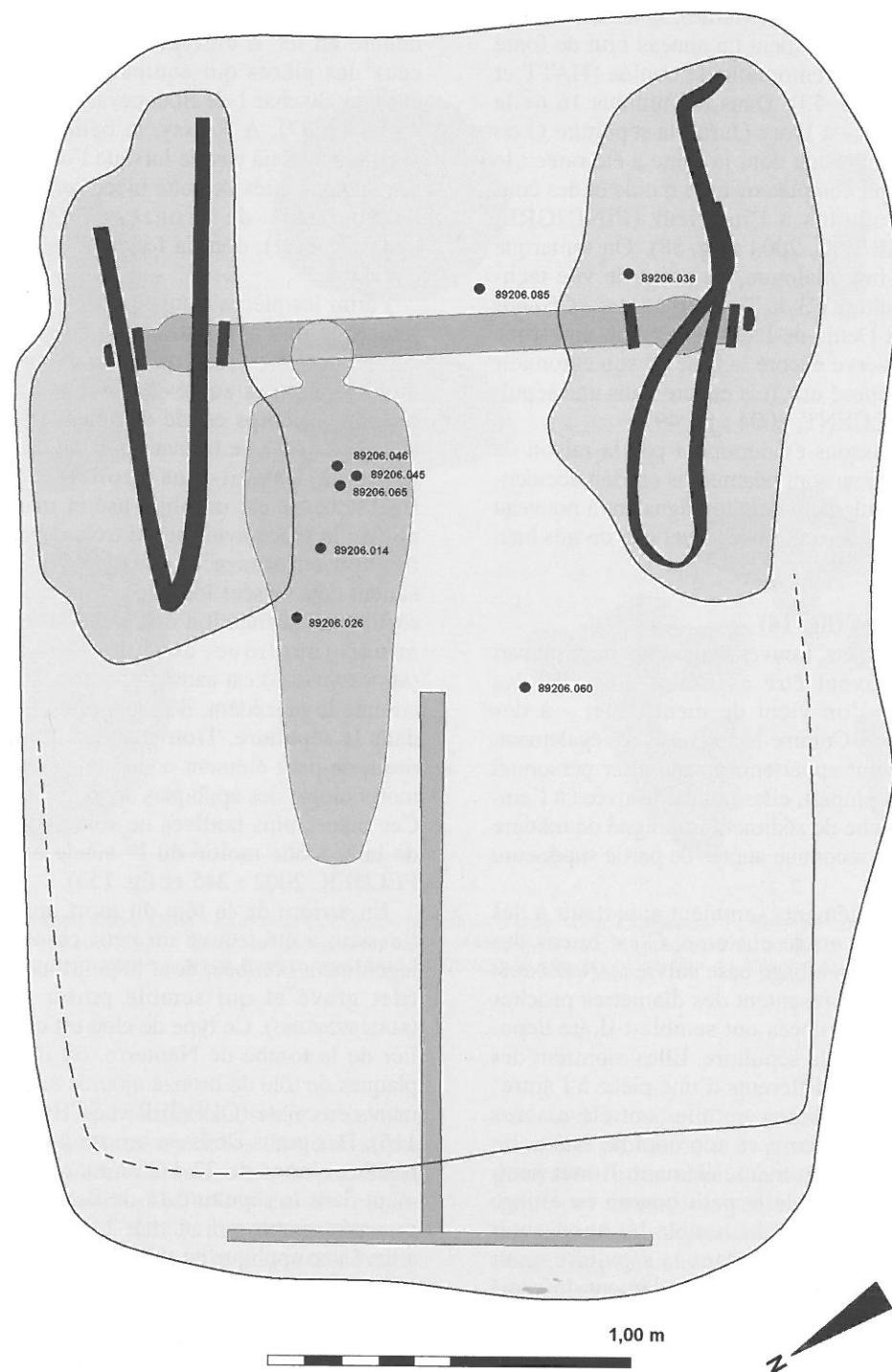


Fig. 16 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », plan simplifié de la sépulture à char 1002. Répartition des éléments attribuables à des pièces orphelines (DAO L. OLIVIER).

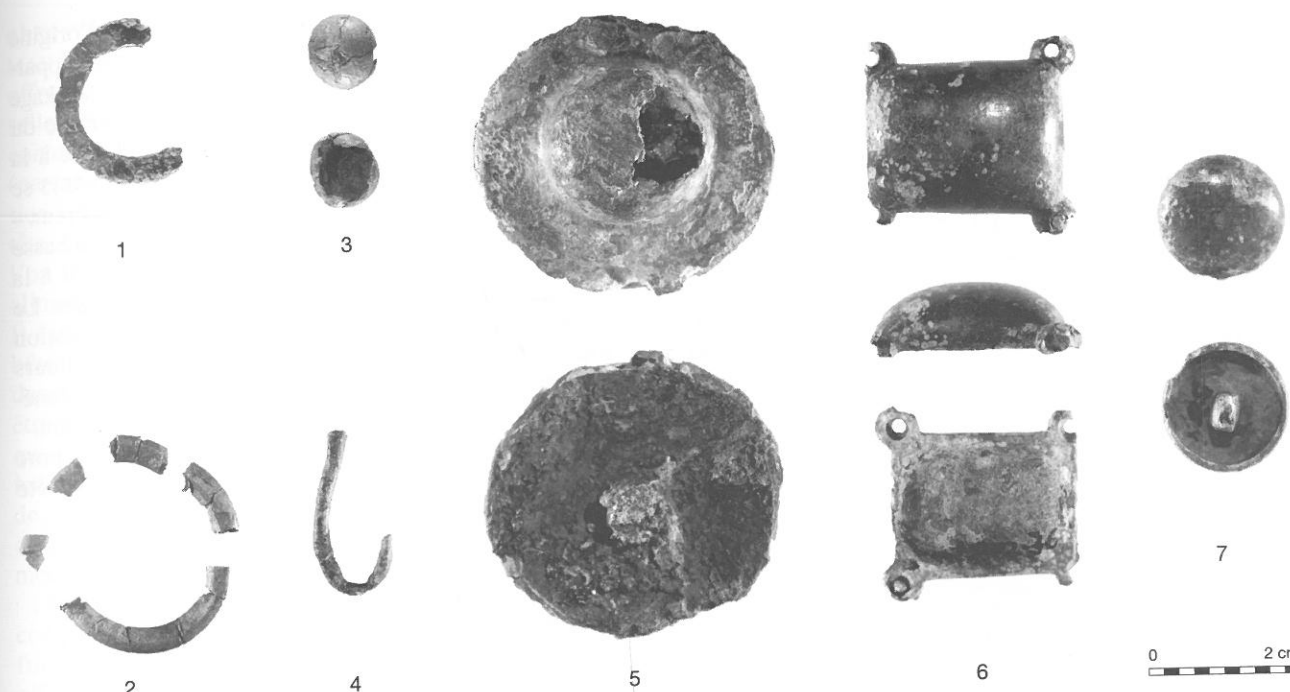


Fig. 17 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Pièces orphelines. 1 : petit anneau en alliage base cuivre MAN 89206.014; 2 : petit anneau en alliage base cuivre MAN 89206.065; 3 : petit bouton en alliage base cuivre MAN 89206.045; 4 : fragment de fil en alliage base cuivre MAN 89206.060; 5 : phalère en alliage base cuivre MAN 89206.046; 6 : applique rectangulaire en alliage base cuivre MAN 89206.036; 7 : clou en alliage base cuivre MAN 89206.085 (cliché V. GO, MAN).

il rattacher cette pièce au «paquet» de petits objets déposés à proximité de la tête du défunt, et considérer alors qu'il s'agit d'un élément isolé, provenant d'un autre char ? Ou bien faut-il considérer que cette pièce de fixation d'ornement appartient bien au véhicule déposé dans la sépulture ? Dans ce cas, il faudrait envisager que la caisse ait été démontée, sans doute sur place, et qu'à la suite de ce démontage des petits éléments provenant de celle-ci aient été déposés – volontairement ou involontairement – dans la sépulture.

Dans l'état actuel des données, il est évidemment impossible de trancher en faveur de l'une ou l'autre de ces hypothèses. On notera cependant que, comme on vient de le voir, cette «pièce orpheline» de char n'est pas seule dans la tombe : d'autres éléments, comme la phalère MAN 89206.046, paraissent avoir été prélevés sur des harnais de chevaux étrangers à la sépulture.

#### LE MOBILIER D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉFUNT

Comme on vient de le voir, l'ensemble du mobilier corporel et de l'équipement personnel du défunt se trouvait concentré à l'emplacement de la caisse du char. Comme on l'a souligné, ces objets semblent, pour la plupart, avoir été dérangés ou déplacés par suite de l'effondrement de la chambre funéraire, lorsqu'elle est tombée sur la caisse du char. En revanche, le mobilier d'accompagnement funéraire est resté à sa

place et n'a été que partiellement écrasé. Il est représenté par un service de vaisselle funéraire, qui devait contenir des offrandes alimentaires, et qui était accompagné d'une offrande de viande. L'ensemble avait été déposé sur le sol de la chambre funéraire, en avant du char, et placé auprès du mort, sur le côté droit des membres inférieurs.

Le service de vaisselle funéraire est représenté par une paire de récipients en céramique tournée (fig. 18). Il s'agit d'un vase balustre à piédestal MAN 89206.017, auquel était associé à un récipient bi-conique à épaulement globuleux (MAN 89206.015). À la partie inférieure de la panse, le vase balustre MAN 89206.017 présente des traces d'un décor de chevrons emboîtés délimités par une double ligne gravée. Un décor, constitué d'une bande d'esses enchaînées réalisés au brunissoir, figure pour sa part également à la partie inférieure du vase bas MAN 89206.015.

Les deux récipients sont des formes tournées, qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement en contexte d'habitat à cette période dans le Bassin parisien. On ne dispose malheureusement que de fort peu d'études comparatives des séries céramiques que l'on trouve soit déposées dans les nécropoles soit abandonnées dans les habitats. Pour la période immédiatement antérieure de La Tène ancienne, on constate une sur-représentation, en contexte funéraire, des vases de présentation de type situles ou carénés à col, ainsi que des récipients conçus pour la consommation individuelle des liquides et des aliments solides, par rapport aux séries observées en

contexte d'habitat. Comme on peut s'y attendre, les habitats livrent en revanche de plus grandes proportions de restes de récipients affectés à la transformation des aliments, notamment par cuisson, à l'inverse des contextes funéraires (AUXIETTE, DESENNE et POMMEPUY, 2002 : 318-325 et tabl. 6). Dans les tombes, cette sélection des vases de présentation et de consommation individuelle, au détriment des récipients de stockage et de préparation des aliments, favorise naturellement les productions de facture soignée ou la vaisselle ornementée. C'est vraisemblablement ce qui explique la présence de ces deux vases tournés et décorés dans la sépulture de Roissy.

Le grand vase balustre à piedestal MAN 89206.017 se rattache à un type générique bien connu en Champagne, où celui-ci constitue préférentiellement le support de

motifs peints dérivés de registres développés à l'origine sur le mobilier métallique. Cette vaisselle de luxe appartient à la catégorie des vases de présentation et de stockage à court et moyen terme; la forme haute et fermée du récipient paraissant plus particulièrement adaptée à la conservation des liquides. Le vase bas MAN 89206.015 se rattache quant à lui à la catégorie des « plats creux » destinés à la présentation des aliments. La forme basse et ouverte du récipient invite à l'attribuer plutôt à la consommation des aliments solides ou semi-solides. Le volume des récipients caractérise une consommation plutôt individuelle que collective. Ceci est d'ailleurs rappelé par la position des pièces dans la chambre funéraire, qui ont été placées au contact direct du défunt.

Des restes d'émail dentaire appartenant à un porc âgé d'un peu plus d'un an (MENIEL, 2000) ont été

observés en avant du grand vase à piedestal MAN 89206.017. Ces vestiges paraissent provenir d'une offrande de viande déposée auprès du service de vaisselle céramique. Elle devait avoir été placée dans un contenant ou sur un support en matériaux organiques (panier en vannerie, plateau en bois?) dont il ne restait rien à la fouille. Il s'agissait vraisemblablement d'une tête, ou d'une demie tête de porc fendue en deux, que l'on trouve fréquemment déposée au titre d'offrande alimentaire dans les sépultures du second âge du Fer. Il faut considérer en l'occurrence que le reste de la bête – soit plus de 95% du volume de viande – est demeuré hors de la sépulture, où ces morceaux ont pu être consommés dans le cadre d'un banquet funéraire, qui a pu réunir plusieurs dizaines de personnes. Ceci indique à nouveau l'existence de pratiques de sacrifice de certains éléments entrant dans la composition du dépôt funéraire, dont seules quelques parties ou fragments ont finalement rejoint le mort dans sa tombe.

Au total, l'ensemble composé par le mobilier d'accompagnement du défunt constituerait donc un service funéraire individuel. Celui-ci aurait combiné des offrandes alimentaires de viande découpée (du porc), à un stock de liquide (de la boisson) contenu dans le vase à piedestal MAN 89206.017 et de nourriture solide ou semi-solide – en l'occurrence vraisemblablement non carnée – laquelle aurait été déposée dans le vase bas MAN 89206.015.

## LES PIÈCES DE CHAR ET DE JOUG

### LES ÉLÉMENTS DE CHAR

#### Pièces de roue

Sur chacune des roues, le moyeu était équipé de deux frettes en tôle de bronze (fig. 19). D'un diamètre de 125 mm, ces pièces renforçaient, à l'intérieur et à l'extérieur de la roue, les extrémités du moyeu. Ces frettes appartiennent à un type annulaire à côte axiale, qui a été rencontré pour la première fois dans le Bassin parisien lors de la découverte du char de Nanterre, et auquel nous proposons de donner le nom de « frettes de type Nanterre ».

Les jantes de chacune des roues étaient revêtues d'un cerclage de fer constituant la bande de roulement du

véhicule. Ces bandages étaient composés d'une pièce unique, à section plate, d'un diamètre de 1,05 m et d'une largeur de l'ordre de 35 mm. Ces dimensions relativement modestes correspondent à celles des roues du char 2 de la sépulture 11 de Bouqueval, qui présentait néanmoins un empattement semble-t-il supérieur à celui du char de Roissy, et estimé à 1,55 m (GUADAGNIN, 1984 : 54). Dans l'ensemble, les chars actuellement connus dans le Bassin parisien sont associés à des roues d'un diamètre légèrement supérieur, qui se situe plutôt entre 1,10 et 1,20 m; les roues de plus grand diamètre (1,30 m) provenant du char de Nanterre. Les quelques empattements qu'il est possible de restituer se distribuent d'environ 1,30 m au Plessis-Gassot à environ 1,50 m sur le char de Roissy 2 : avec son empattement d'environ 1,40 m, le char de Roissy 1 se place donc dans la moyenne des dimensions actuellement connues (tabl. 1).

Les bandages de roue sont dépourvus de clous de fixation sur la jante. Depuis la fin du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les clous de fixation de bandage diminuent en nombre, pour disparaître complètement à la fin de la période de La Tène ancienne. Cette évolution traduit certainement une transformation parallèle de la fabrication des jantes. Pendant toute la période de La Tène ancienne, les charriots du second âge du Fer utilisent en effet une technique héritée du premier âge du Fer : celle-ci consiste à ployer par étuvage une longue pièce de bois dont les extrémités coupées en biseau sont réunies par une agrafe métallique, afin de constituer le cercle des jantes. Celui-ci est maintenu en forme par le bandage de fer circulaire qui vient enserrer, à l'extérieur, ce grand anneau de bois précontraint. Comme le montrent les déterminations xylogologiques des fibres de bois minéralisé conservé à l'intérieur des bandages de roues de chars, on utilise préférentiellement du frêne pour la fabrication des jantes ployées, manifestement en raison des propriétés mécaniques de cette essence. Le frêne est en effet un bois à la fois souple et résistant, qui est bien adapté à absorber les chocs produits par le roulement des roues sur le sol. Il n'est donc pas surprenant de constater que cette essence particulière (*Fraxinus excelsior*) a été employée pour la production des jantes du char de Roissy, ainsi qu'en attestent les restes de bois minéralisés conservés dans les produits de corrosion du fer à l'intérieur des bandages de roue MAN 89206.013 et MAN 89206.025 (BINET, 2000).

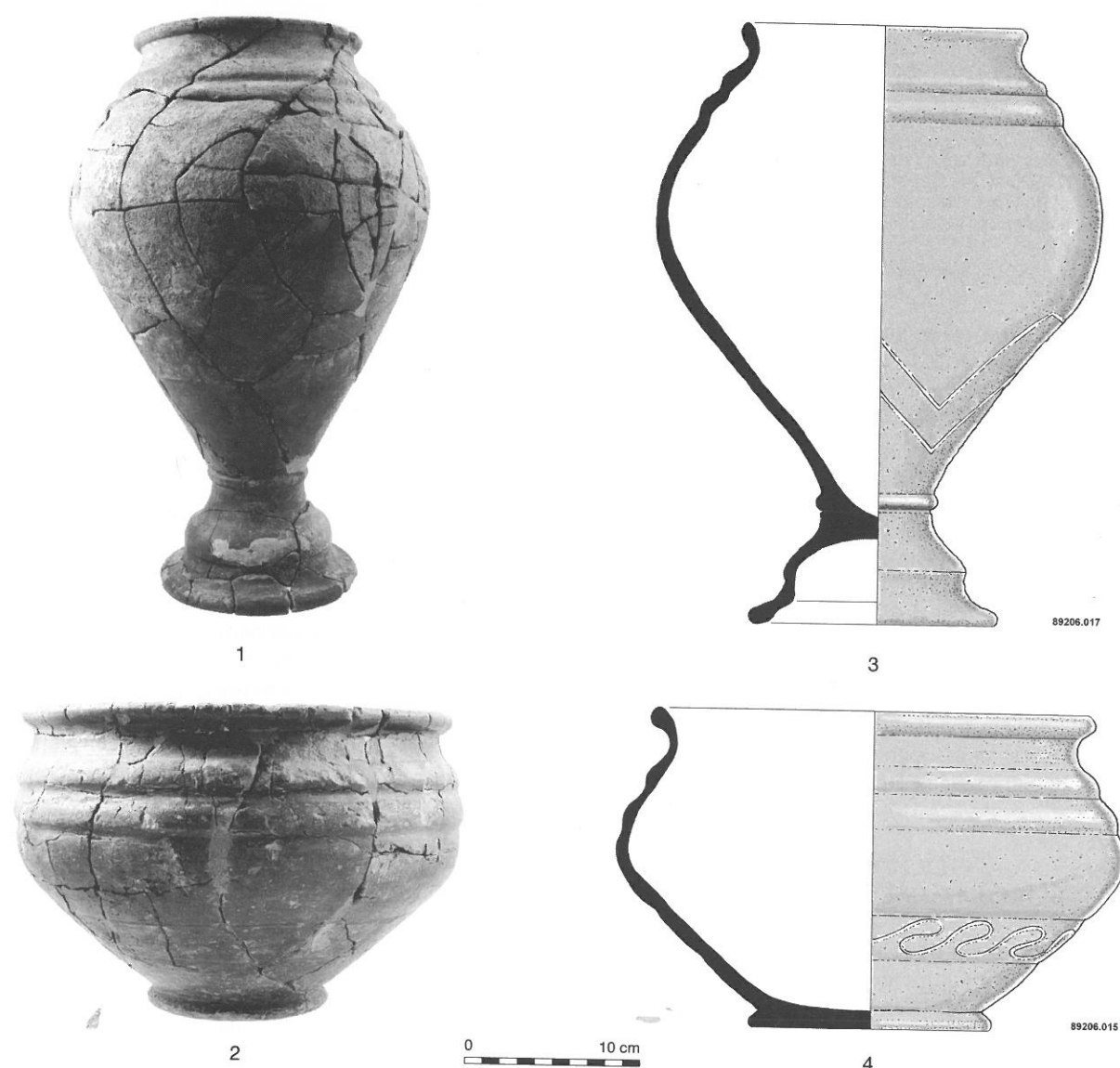


Fig. 18 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cochet », sépulture à char 1002. Mobilier d'accompagnement céramique. 1 : vase balustre à piedestal MAN 89206.017; 2 : jatte à épaulement globuleux MAN 89206.015 (cliché V. GO, MAN); 3 : vase balustre à piedestal MAN 89206.017; 4 : jatte à épaulement globuleux MAN 89206.015 (Dessin et DAO L. OLIVIER).

Contextes	Bandages	Frettes	Clavettes	Supt. de caisse	Diam. roues	Empattement
Attichy	... x 1	?	?	?	1,10 à 1,20 m	?
Nanterre	2 x 1	2 x 2	2 x 1	/	1,30 m	?
Roissy 1	2 x 1	2 x 2	2 x 1	/	1,05 m	1,40 m
Roissy 2	2 x 1	/	2 x 1	/	1,15 m	env. 1,50 m
Plessis-Gassot	2 x 1	2 x 2	2 x 1	/	env. 1,20 m	env. 1,30 m
Bouqueval, T 03	2 x 1	/	2 x 1	/	0,96 m	?
Bouqueval, T 11	... x 1	/	... x 1	... x 1	1,05 m	1,55 m

Tabl. 1 : Composition, disposition et dimensions des éléments de char de La Tène C du Bassin parisien.

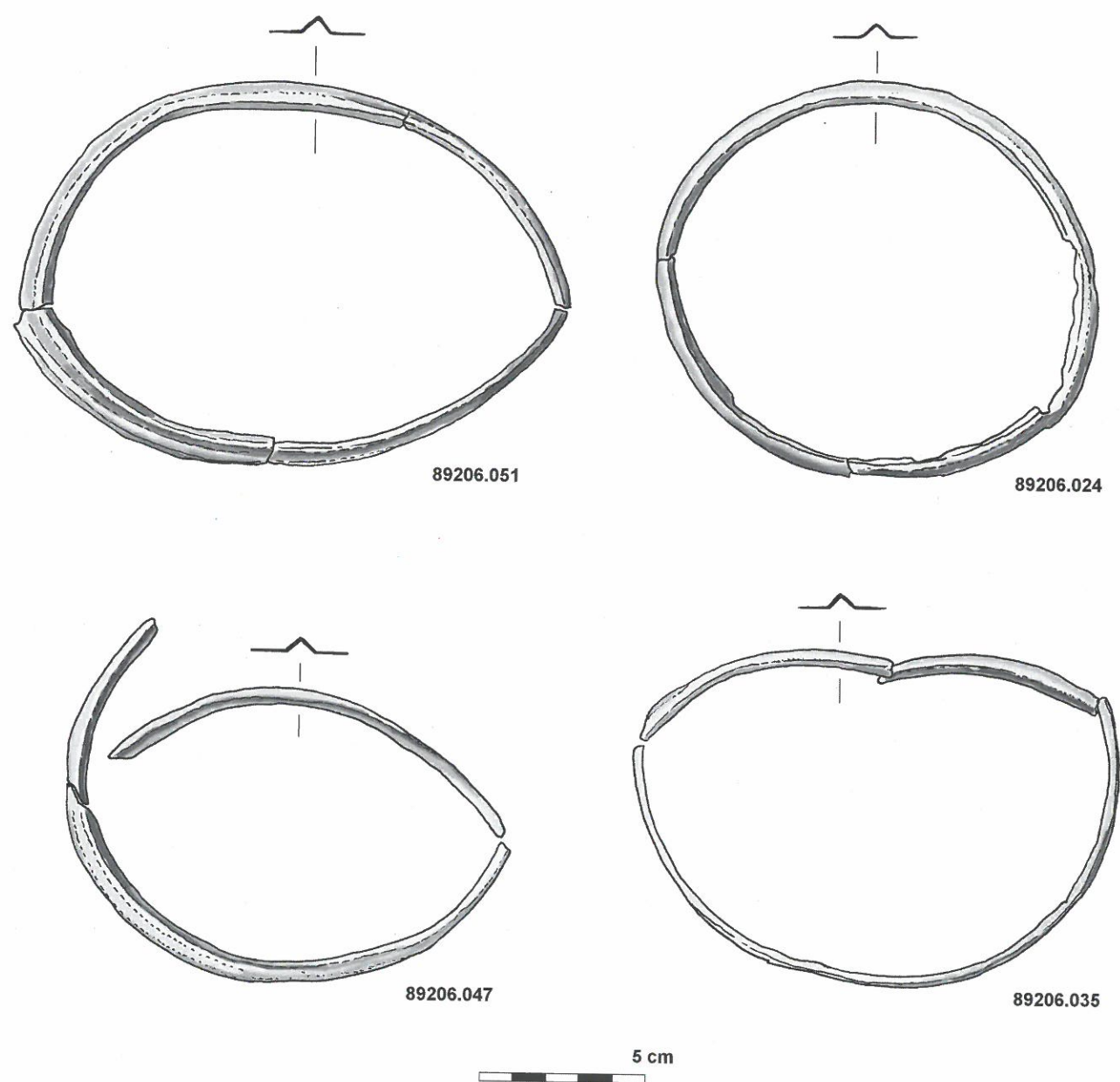


Fig. 19 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Frettes de moyeu en alliage base cuivre (dessin et DAO L. OLIVIER).

En revanche, les producteurs du char de Roissy ont abandonné le recours aux agrafes métalliques pour assurer la fermeture de la jante. Dans l'ensemble, les chars du Bassin parisien datant du début de la période de La Tène récente apparaissent désormais dépourvus de dispositifs d'agrafes de jantes (tabl. 1)<sup>13</sup>. Cette évolution semble aller de pair avec la disparition des clous de fixation de bandages et la généralisation de bandes de roulement plates, qui succèdent aux bandages à surface externe bombée de la période de La Tène ancienne.

Les deux roues du char étaient fixées à l'extrémité de l'essieu par des clavettes en bronze et en fer

(MAN 89206.023 et MAN 89206.049) (fig. 20). Revêtues de motifs de masques de monstres animaux, ces clavettes se rattachent à un type générique à tête rectangulaire et tige coudée. Les exemplaires à tige fortement courbée sont visiblement les plus anciens, tandis que ceux à tige faiblement incurvée (du type de Nanterre et Bouqueval 1) sont les plus récents et datent de La Tène C, comme les exemplaires de Roissy (SCHÖNFELDER, 2002 : 168-171). Là encore, cette évolution morphologique des clavettes doit vraisemblablement accompagner une transformation correspondante des modes de fixation des roues sur les extrémités d'essieu.

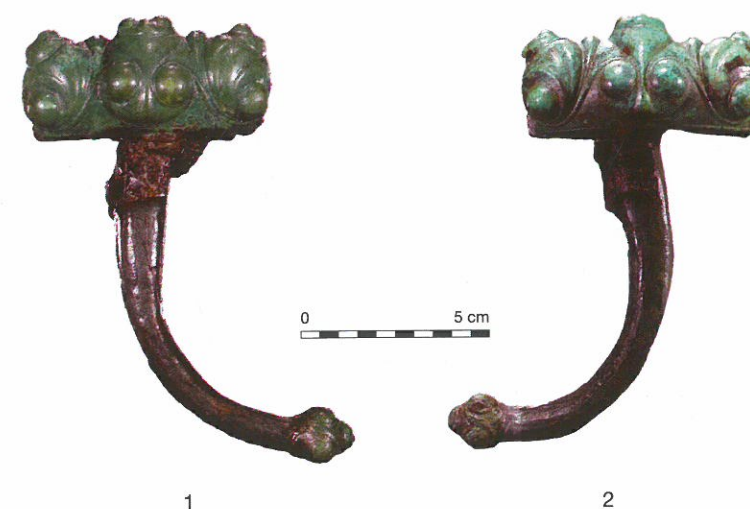


Fig. 20 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Clavettes de roue de char. 1 : clavette gauche, en fer et alliage base cuivre MAN 89206.023; 2 : clavette droite, en fer et alliage base cuivre MAN 89206.049 (cliché V. GO, MAN).

#### Pièces de support de caisse

Le char déposé dans la tombe n'a livré aucune pièce de support de caisse. Ces pièces sont représentées habituellement par des éléments en fer de type pitons à œillet, qui sont pourvus d'une base à plaque rivetée. Ceux-ci sont généralement au nombre de 4 (deux petits et deux grands), comme dans la tombe à incinération à char du tumulus 1 d'Enkirch «Hinterer Hunseifen» (Rhénanie-Palatinat), datée de La Tène C1 (HAFFNER, 1975 : 136-139 et fig. 2; *id.*, 1979 : 67-79 et fig. 8). Ces pièces de tailles différentes devaient prendre place à l'avant et à l'arrière de la caisse du char, dont elle assurait la suspension sur le train des roues et du timon, sans doute au moyen de lanière en cuir qui ne se sont pas conservées. Ces éléments paraissent directement évolués des pièces à œillet articulées, qui caractérisent les systèmes de suspension de caisse des chars à deux roues de la période de La Tène ancienne.

Dans les contextes du début de La Tène récente, on constate que ces pièces de suspension de caisse font précisément défaut dans les sépultures où le mort est allongé à l'emplacement de la caisse, notamment comme à Roissy, Bouqueval et au Plessis-Gassot, où ces tombes à char ont bénéficié de fouilles minutieuses. Ceci constitue vraisemblablement un argument supplémentaire en faveur du démontage de la caisse, qui paraît, comme on l'a vu, constituer l'option la plus plausible à Roissy.

#### Pièces de timon

Le timon était constitué essentiellement en bois et n'a laissé aucun vestige dans la tombe. Cette pièce était particulièrement courte sur le char de Roissy, puisque l'espace situé entre l'emplacement du joug et l'extrémité avant de la caisse ne devait guère dépasser 1,50 m. Les autres chars du Bassin parisien connus pour cette

période possèdent des timons nettement plus longs : ainsi, l'examen des plans de fouille des chars de Roissy 2 (LEJARS, 2009 : fig. 4) et du Plessis-Gassot (GINOUX *et al.*, 2009 : fig. 28 et 36) montre-t-il que ces véhicules étaient équipés de timons atteignant vraisemblablement une longueur de 1,80 à 2,00 m, depuis l'avant de la caisse jusqu'au joug. Le timon très court du char de la tombe aux bronzes d'art de Roissy indiquerait que ce dernier était tracté par de petits chevaux, équivalents au type actuel du poney<sup>14</sup>.

#### LES ÉLÉMENTS DE JOUG (fig. 21)

Constitué essentiellement en bois, le joug présente la particularité d'être dépourvu d'anneaux passe-guide. Ces jougs de conception relativement simple sont équipés de paires d'anneaux placés verticalement dans l'axe de la pièce, qui accueillent les rênes reliant les deux chevaux tractant le char au conducteur. Un anneau surnuméraire, généralement de plus grande taille, est parfois situé au centre du joug, dans l'axe du timon, comme sur le char 2 de Roissy (tabl. 2). Ce n'était pas le cas avec l'attelage du char qui nous intéresse ici, dont les chevaux devaient donc sans doute être conduits différemment.

Le joug du char 1 de Roissy était très certainement sculpté. Des appliques creuses en bronze coulé s'adaptaient aux contours complexes de la pièce, qui était probablement en bois, ainsi que l'indiquent des fibres minéralisées dans les produits de corrosion du métal, qui se sont conservées à l'intérieur de l'applique quadripode 89206.010. Certaines parties du joug devaient présenter par ailleurs des éléments en relief, sur lesquels venaient s'emboîter des cabochons à corps creux,

comme en attestent les deux exemplaires MAN 89206.002 et 89206.006.

Les pièces de revêtement en bronze découvertes à l'emplacement du joug se dissocient en pièces symétriques (ou similaires deux par deux l'une à l'autre) et en pièces asymétriques (c'est-à-dire uniques). On peut semble-t-il raisonnablement penser que les pièces symétriques devaient se répondre de part et d'autre de l'axe de symétrie du joug, tandis que les éléments asymétriques devaient plutôt se placer à la partie centrale de celui-ci (fig. 22). Cette disposition est confirmée par la position des pièces sur le terrain, qui sont constituées, à l'emplacement des deux extrémités du joug, par une

paire d'appliques quadripodes (MAN 89206.001 et MAN 89206.010), qui représentent chacune un être ailé environné de quatre petites bêtes, également ailées. Ces pièces étaient fixées sur le support en bois au moyen de petites pointes en fer. En direction du milieu du joug, elles semblent avoir été associées à deux cabochons quadrilobés à profil animal tournant chacun la tête à gauche et à droite (MAN 89206.002 et MAN 89206.006). Comme on l'a vu, ces pièces étaient semble-t-il enfoncées à force sur une excroissance du joug.

Si l'on en croit la répartition des pièces sur le terrain, la partie centrale du joug aurait été occupée par une grande applique cintrée à masques fantastiques

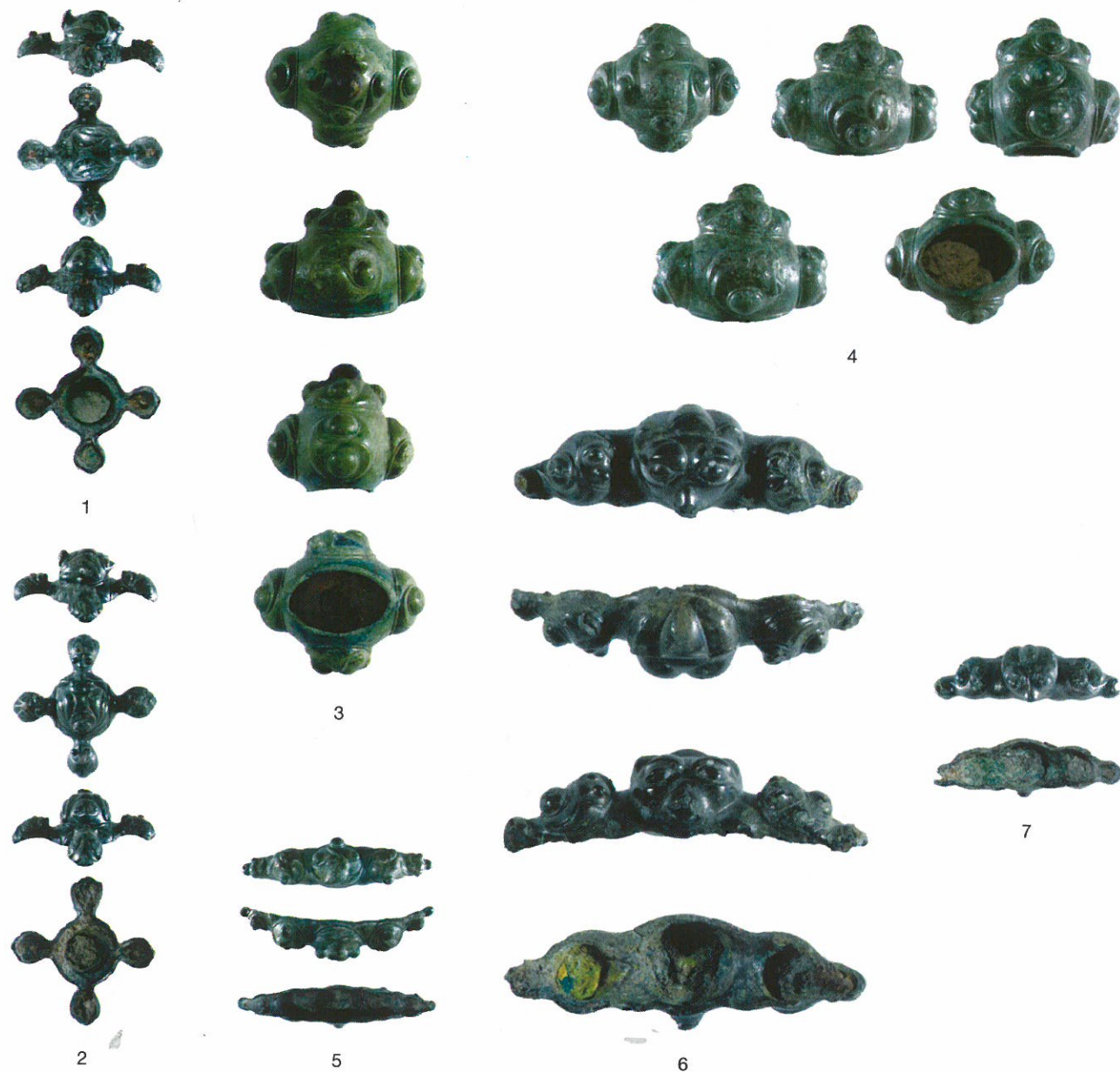


Fig. 21 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Appliques de joug en alliage base cuivre. 1 : applique zoomorphe quadripode MAN 89206.001 ; 2 : applique zoomorphe quadripode MAN 89206.010 ; 3 : cabochon quadrilobé MAN 89206.002 ; 4 : cabochon quadrilobé MAN 89206.006 ; 5 : grande applique cintrée à masques MAN 89206.004 ; 6 : petite applique cintrée MAN 89206.005 ; 7 : petite applique cintrée MAN 89206.012 (cliché V. GO, MAN). Échelles diverses.



Figure 22 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Reconstitution de l'organisation des appliques de joug en alliage base cuivre. 1 : applique zoomorphe quadripode MAN 89206.001 ; 2 : cabochon quadrilobé MAN 89206.002 ; 3 : petite applique cintrée MAN 89206.012 ; 4 : grande applique cintrée à masques MAN 89206.004 ; 5 : petite applique cintrée MAN 89206.005 ; 6 : cabochon quadrilobé MAN 89206.006 ; 7 : applique zoomorphe quadripode MAN 89206.010 (cliché V. GO, MAN).



Fig. 23 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Applique de joug (?) en alliage base cuivre, à profil humain inscrit dans un motif de triscèle MAN 89206.011 (cliché V. GO, MAN).

Fig. 24 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Appliques de joug (?) en alliage base cuivre. 1 : applique ajourée MAN 89206.072 ; 2 : applique ajourée MAN 89206.077 (cliché V. GO, MAN).

(MAN 89206.004). Cette pièce paraît avoir été initialement fixée sur un support de forme convexe par l'intermédiaire de deux petites pointes en alliage base cuivre, dont une a été visiblement remplacée par une pointe en fer plus solide. Cette grande applique cintrée était vraisemblablement associée à deux appliques du même type, mais plus petites, qui étaient fixées au support en bois au moyen de petites pointes en fer. Ces pièces sont ornées de masques animaux, l'une aux yeux globuleux grands ouverts (MAN 89206.012) et l'autre aux yeux fermés (MAN 89206.005).

Il est difficile de restituer la position d'une applique trouvée isolée à l'extrémité gauche de l'emplacement du joug, où elle accompagnait l'applique quadripode MAN 89206.010. Cette pièce ajourée présente un motif central de triscèle à profil humain (MAN 89206.011)<sup>15</sup>. Fixée au support par deux pointes en alliage base cuivre, elle devait se trouver logiquement plutôt vers le centre du joug (fig. 23).

De la même manière, on ne sait où replacer deux petites appliques symétriques à jour central MAN 89206.072 et MAN 89206.077, qui ont été trouvées à l'emplacement du joug, au moment des premiers travaux de décapage de l'emplacement de la tombe (fig. 24). Ces pièces sont ornées de deux profils animaux regardant l'un à droite et l'autre à gauche ; ce qui inciterait à les positionner logiquement de part et d'autre de l'axe du centre du

joug. Elles étaient originellement fixées sur un support de forme convexe, par l'intermédiaire de deux pointes en fer. Il est curieux de noter que ces deux pièces sont toutes les deux brisées et incomplètes : dans les deux cas, la partie supérieure de l'applique manque. Il n'est pas certain, dans ces conditions, qu'elles aient effectivement appartenu au joug du char.

Comme on l'a vu, certaines des pièces métalliques du joug semblent avoir fait l'objet de réparations. Ces appliques paraissent avoir été fixées à l'origine au moyen de pointes en alliage base cuivre, avant que quelques unes de celles-ci n'aient été remplacées par des pointes en fer. Ces probables réfections indiquent que le joug est entré dans la sépulture après une période d'utilisation plus ou moins longue.

D'après la position des pièces sur le terrain, le joug du char aurait atteint une longueur d'au moins 1,10 m. On ne dispose pas d'estimations fiables pour les autres chars du début de La Tène récente du Bassin parisien ;



Fig. 25 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Mors en fer MAN 89206.050 (cliché V. GO, MAN).

si ce n'est pour le char 2 de Roissy, dont le plan de fouille permet de restituer une longueur comprise entre 1,10 et 1,40 m (LEJARS, 2009 : fig. 4). Ces dimensions relativement modestes sont à comparer avec celle du joug en bois découvert en 2011 à La Tène, qui présente une longueur de 1,16 m. Cette pièce daterait plutôt de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène C-D1 ; VOUGA, 1923 : 95 et pl. 35,1).

#### LES MORS ET LES CHEVAUX DE L'ATTELAGE

Les mors en fer de deux chevaux (MAN 89206.050) ont été réunis et repliés l'un sur l'autre, avant d'être déposés directement aux pieds du mort (fig. 25)<sup>16</sup>. Ces mors appartiennent à un type à canon articulé, qui se compose de deux pièces à carène médiane et à articulation à œillet. Vers l'extérieur de l'embouchure, celles-ci sont

fixées à deux anneaux latéraux mobiles, qui devaient être reliés à une bride en cuir. Caractéristique du début de la période de La Tène récente (SCHÖNFELDER, 2002 : 251), ce type de mors apparaît associé aux chars de Roissy 2, de Nanterre (OLIVIER et SCHÖNFELDER, 2002 : 116 et fig. 3), de Bouqueval 1 (GUADAGNIN, 1984 : 50 et fig. 42) et du Plessis-Gassot<sup>17</sup>. La largeur utile de l'embouchure des mors du char de Roissy 1, qui nous intéresse ici, atteint à peine 10 cm : elle indique que ces pièces sont adaptées à des chevaux de petite taille ; ce que confirme par ailleurs la faible longueur du timon.

Selon une pratique commune aux sépultures à char du second âge du Fer, les chevaux qui composaient l'attelage n'ont pas accompagné leur maître dans sa tombe. On n'a conservé d'eux en particulier que leurs mors : ces pièces ont été placées dans la sépulture auprès du défunt, à l'image du mobilier d'accompagnement du mort. Des positions analogues se rencontrent dans la tombe à char 2 de Roissy, où les deux mors des chevaux d'attelage avaient été déposés semble-t-il sur le corps du mort, ou sans doute plus vraisemblablement sur son bouclier (LEJARS, 2005 : fig. 4). Ce type de dépôt particulier a été observé également au Plessis-Gassot, où les éléments de harnais de tête et les mors des chevaux ont été rassemblés sur le bouclier qui recouvrait le corps du guerrier (GINOUX *et al.*, 2009 : 40 et fig. 39). La situation des pièces est moins lisible à Bouqueval 1, où la sépulture a souffert de l'érosion agricole. Néanmoins, les mors et les harnais de tête des chevaux apparaissent avoir été réunis auprès de la partie inférieure du corps du défunt (GUADAGNIN, 1984 : fig. 33a-b). On notera que, dans tous les cas, la relation personnelle du défunt avec ses chevaux est soulignée par le dépôt des éléments d'équipement de chevaux sur le corps du mort, ou à son contact immédiat.

Il est vraisemblable, dans ces conditions, que les chevaux étaient sacrifiés à la mort de leur maître mais que, pour des raisons qui nous échappent, il ne leur était pas possible d'accompagner le défunt jusque dans sa tombe. On dispose évidemment de fort peu d'informations sur ce sujet. Néanmoins, la fouille de contrôle du monument funéraire de la tombe à char de «la Gorge-Meillet» à Somme-Tourbe (Marne), qu'a réalisée Bernard Lambot en 2006, a mis en évidence des restes de chevaux épars, qui sont tombés dans le comblement du fossé d'enclos (MENIEL, à paraître). Un de ces fragments osseux a donné une datation radiocarbone de 2230 ± 40 BP (Beta-279708) ; soit l'intervalle chronologique CalBC 390-190 en datation calibrée à deux sigma (OLIVIER, à paraître). Ces probables sacrifices de chevaux ne semblent donc pas correspondre à la période de dépôt de la tombe à char elle-même, qui date de La Tène ancienne ; ils appartiennent en revanche à une époque nettement postérieure à l'édification du monument funéraire, qui se situe globalement dans le III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Les chevaux d'attelage du char 1 de Roissy ont-ils été pareillement sacrifiés et leurs restes rejetés ou exposés à l'emplacement de la tombe ? Nous

ne pouvons pas le savoir dans la mesure où les aménagements funéraires de la nécropole ont subi une érosion particulièrement sévère, tout comme les autres sépultures à char de cette période qui ont été fouillées récemment dans le Bassin parisien.

#### UN MOBILIER ENCORE ÉNIGMATIQUE

##### LES CABOCHONS À MOTIFS GÉOMÉTRIQUES SAVANTS

Une série de cabochons en bronze coulé ont été découverts dans l'espace situé entre l'avant de la caisse du char et le joug à l'extrémité du timon. Ceux-ci appartiennent à deux séries principales, qui sont réparties de manière relativement symétrique de part et d'autre de l'axe du timon, formant ainsi deux distributions linéaires de 90 à 70 cm de longueur environ :

- la *série a* est constituée de 4 cabochons à tête à motif rayonnant composé de 7 esses (MAN 89206.019 et .020, MAN 89206.068 et 89206.069) (fig. 26) ;
- la *série b* est constituée de 3 cabochons à tête à motif de 6 pans coupés (MAN 89206.016, MAN 89206.054 et MAN 89206.067) (fig. 27).

On peut se demander s'il ne manque pas un exemplaire dans la série des pièces à motifs de six pans coupés ; cette *série b* aurait alors été équivalente en nombre et symétrique en nature à la *série a*, qui comporte 4 pièces. Deux pièces identiques, de plus grande taille et à tête ornée d'un motif à 7 globules, complètent l'ensemble. La première a été trouvée à l'extrémité nord-est de la distribution des pièces constituant la *série a*, du côté du char (MAN 89206.053). La seconde (MAN 89206.075) a été trouvée lors du diagnostic de la sépulture, à l'occasion duquel ont été mises au jour les premières pièces d'appliques du joug. On peut semble-t-il en déduire qu'elle était sans doute située à l'autre extrémité de la ligne de pièces à motif de 7 esses constituant la *série a* ; ainsi, dans les deux cas (MAN 89206.053 et MAN 89206.075), ces grands cabochons à 7 globules viendraient compléter une série de quatre cabochons plus petits à 7 esses.

Ce groupe de 9 cabochons est attribué par les fouilleurs à des pièces de harnais de tête des chevaux qui tractaient le véhicule (LEJARS et PACCARD, 2000 : 59). Or, à la fois le nombre, la nature et la position de ces éléments dans la sépulture sont tout à fait inhabituels pour ce genre de dépôts, tels qu'ils figurent usuellement dans les tombes à char du second âge du Fer. En effet, dans les sépultures à char du début de La Tène récente, ces équipements sont généralement constitués de phalères à bosse centrale, qui peuvent présenter différents modules, mais qui sont toujours présentes en nombres pairs. Dans le Bassin parisien, la tombe à char de la sépulture 3 de Bouqueval a livré ainsi un ensemble de 12 phalères en bronze à bosse centrale (GUADAGNIN, 1984 : 49 et fig. 36-37 ; tabl. 2). Ces pièces de

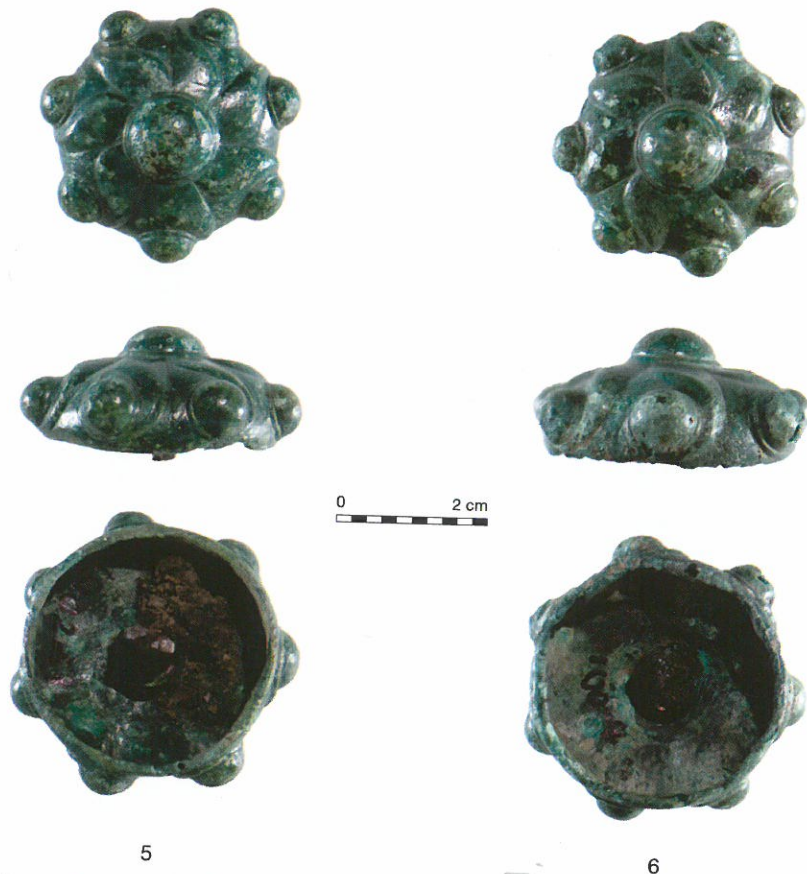


Fig. 26 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Cabochons à motif de 7 eses ou globules (série A). 1 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.019; 2 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.020; 3 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.068; 4 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.069; 5 : grand cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.053; 6 : grand cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.075 (cliché V. GO, MAN).



Fig. 27 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Cabochons à motifs de 6 pans coupés (série B). 1 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.016; 2 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.054; 3 : petit cabochon en alliage base cuivre MAN 89206.067 (cliché V. GO, MAN).

Contextes	Anneaux passe-guide	Mors	Phalères	Éléments de harnais?
Attichy	2 x ...		/	/
Nanterre	2 x 2		/	/
Roissy 1	/	2 x 1	/	5 x 2
Roissy 2	2 x 2 + 1	2 x 1	/	/
Plessis-Gassot	2 x 2 + 1 + 1	2 x 1	/	/
Bouqueval, T 03	/	2 x 1	3 x 2	/
Bouqueval, T 11	/	/	/	/

Tabl. 2 : Composition et disposition des éléments d'attelage de char de La Tène C du Bassin parisien.

trois différents modules étaient associées à deux mors en fer et appartenait donc vraisemblablement au harnais de tête de deux chevaux (soit deux fois 6 pièces); chaque cheval devait posséder en conséquence une parure composée de 6 phalères (soit deux fois 3 pièces). À Bouqueval, ces harnais de chevaux ont été déposés très naturellement auprès des mors des animaux; l'ensemble étant disposé auprès du mort, au voisinage de la partie inférieure du corps. À Roissy, on s'attendrait donc à retrouver ces pièces de harnais de tête groupées au même endroit; ce d'autant que les mors de deux chevaux y ont été effectivement placés auprès du mort, comme à Bouqueval. Or, elles apparaissent dispersées sur le sol de la tombe, où elles

s'étendent jusque vers la paroi de l'extrémité nord-ouest de la chambre.

D'autres arguments, cette fois d'ordre technique, mettent en doute l'attribution de ces séries de cabochons à des éléments de harnais de tête de cheval. Les cabochons en bronze creux de Roissy présentent en effet une conception similaire à celle des appliques de bronze qui ornaient le bouclier de la sépulture 1002 du guerrier du Plessis-Gassot. Comme celles de Roissy, ces pièces étaient fixées sur leur support par l'intermédiaire d'une patte de fer située à l'intérieur du cabochon (GINOUX *et al.*, 2009 : 28-29 et fig. 20). Ce système de fixation apparaît effectivement mieux adapté à un support mince et résistant (comme la paroi d'un bouclier de bois au Plessis-Gassot) qu'à un matériau à la fois souple et mince, comme du cuir, dans le cas d'un harnais de tête de cheval<sup>18</sup>. Sur ce dernier type de support, les solutions techniques durables, en matière de fixation, sont des plus limitées : elles sont constituées principalement par le rivetage, pour les petites pièces, ou les systèmes à bélière, pour les plus grandes.

Pour la plupart, les pattes de fixation en fer de ces pièces nous sont parvenues brisées, semble-t-il anciennement. La face interne de la tête de plusieurs des cabochons conserve des traces organiques minéralisées dans les oxydes métalliques, qui paraissent appartenir à du cuir selon les observations de Clotilde Proust. Une d'elle (MAN 89206.016) contient les restes d'un élément

en cuir épais de 2 à 3 mm, semble-t-il replié de part et d'autre de la patte de fixation en fer, et préservé sur une longueur d'environ 15 mm. S'agit-il d'éléments de harnais qui reliaient les chevaux au joug ?<sup>19</sup> On notera que, dans leur ensemble, les ornements métalliques des deux séries présente une usure assez prononcée, qui a effacé les motifs de piquetage de la tête des cabochons. Ceci indique que ces équipements avaient connu une utilisation dont la durée est difficile à déterminer avant d'entrer dans la sépulture.

On notera, pour terminer, que deux petits éléments isolés, en alliage base cuivre, ont été recueillis dans l'environnement des mors et de ces probables éléments de harnachement de chevaux : il s'agit de deux boutons, dont un à tête creuse bombée (MAN 89206.086) et l'autre à tête lenticulaire creuse (MAN 89206.087).

**LE DÔME AJOURÉ  
(fig. 28)**

Il est particulièrement difficile d'interpréter la fonction de l'étonnant dôme ajouré à motifs de dragons MAN 89206.022. Coulée en alliage base cuivre, cette pièce exceptionnelle a été découverte devant la roue gauche du char. Elle se trouvait en position inclinée de champ, la partie ornementée tournée vers le bas. La partie supérieure de la circonférence de la pièce avait été légèrement écrasée par l'effondrement du plafond de la chambre, qui, ici encore, s'était arrêté à moins d'une vingtaine de centimètres au dessus du fond de la tombe. À l'intérieur du dôme ajouré, a été découverte une applique en alliage base cuivre, dont la partie centrale représente une tête de monstre animal (MAN 89206.021). Cette pièce se trouvait ainsi manifestement à l'intérieur du dôme aux dragons MAN 89206.022 au moment de l'effondrement de la chambre funéraire.

Les fouilleurs interprètent le dôme ajouré aux dragons comme une « garniture de récipient » (LEJARS et

PACCARD, 2000 : 60 et pl. 62), rapprochant sans doute la pièce de Roissy de la fameuse résille à motifs zoomorphes de Brno-Malomerice, en Moravie. Or, cette attribution est très improbable ; ne serait-ce parce que cet hypothétique récipient aurait été dépourvu d'ouverture ou, sinon, qu'il aurait dû reposer de manière très instable sur le bouton sommital du dôme ajouré, ce dernier étant placé à l'envers sous la panse du vase. Surtout, on remarque que la face intérieure du dôme aux dragons MAN 89206.022 porte un anneau de bélière : la pièce était donc destinée à accueillir le passage d'une lanière, sans doute en cuir. On constate également l'absence totale du moindre élément de fixation de cette supposée « garniture » sur un support qu'il faudrait nécessairement envisager comme ayant été constitué d'un matériau organique, dont il ne serait rien resté à la fouille. Un troisième argument s'opposant à l'interprétation de la pièce MAN 89206.022 comme un revêtement de récipient est la présence de l'applique à tête de monstre animal MAN 89206.021, qui été trouvée à l'intérieur du dôme au moment de la fouille (fig. 29). Cette pièce est interprétée par les fouilleurs comme une « anse de récipient » (LEJARS et PACCARD, 2000 : 60 et pl. 61) ; selon eux, celle-ci aurait été associée au vase dont le dôme MAN 89206.022 aurait constitué la « garniture ». Or cette pièce ne constitue en aucune manière un élément de préhension : elle a été conçue comme une applique s'adaptant à la partie supérieure d'un support rectiligne, long de 100 mm au moins et dont la plus grande épaisseur de la section, légèrement piriforme, atteignait 25 mm. On notera par ailleurs que, contrairement au dôme, cette applique était solidement fixée à ce support en matériau organique (bois ?) par l'intermédiaire de quatre fortes pointes en alliage base cuivre.

Bien que trouvées associées, ces deux pièces appartiennent donc à des objets de nature différente. Techniquement, le dôme aux dragons MAN 89206.022 s'identifie à une pièce à bélière. On peut se demander si celle-ci n'est pas en rapport avec les deux passants de lanières

Catégorie	Type	Matière	Nombre	Disposition
Char	Bandage	Fer	2	2 x 1
Char	Frettes	All. base Cu	4	2 x 2
Char	Clavettes	Fer et all. base Cu	2	2 x 1
Harnais?	Cabochons à 6 pans	All. base Cu	3	manque 1 exemplaire?
Harnais?	Cabochons à 7 globules	All. base Cu	2	2 x 1?
Harnais?	Cabochons à 7 esses	All. base Cu	4	2 x 2?
Harnais	Mors	Fer	2	2 x 1
Joug	Appliques à 4 insectes	All. base Cu	2	2 x 1?
Joug	Appliques à œil	All. base Cu	2	2 x 1?
Joug	Gros boutons à 4 globules	All. base Cu	2	2 x 1?
Joug	Applique à profil humain	All. base Cu	1	
Joug	Appliques à masque central	All. base Cu	2	2 x 1?
Joug	Applique à 3 masques	All. base Cu	1	
Indéterminée	Passant de lanière	All. base Cu	2	2 x 1?
Indéterminée	Dôme ajouré	All. base Cu	1	
Indéterminée	Applique	All. base Cu	1	

Tabl. 3 : Composition et disposition des éléments de char et d'attelage de la sépulture de Roissy.



Fig. 28 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Dôme ajouré en alliage base cuivre à motifs de dragons MAN 89206.022 (cliché V. GO, MAN).



Fig. 29 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Applique zoomorphe en alliage base cuivre MAN 89206.021 (cliché V. GO, MAN).



Fig. 30 : Roissy-en-France (Val-d'Oise) « La Fosse Cotheret », sépulture à char 1002. Passants de lanière. 1 : passant de lanière en alliage base cuivre MAN 89206.048 ; 2 : passant de lanière en alliage base cuivre MAN 89206.052 (cliché V. GO, MAN).

MAN 89206.048 et MAN 89206.052, qui ont été retrouvés à l'emplacement des roues du char (fig. 30). Ces deux éléments symétriques, qui figurent des masques de monstres animaux aux yeux globuleux, sont – comme le dôme lui-même – dépourvus de clous de fixation. Ce sont donc des éléments mobiles, qui étaient reliés à une lanière vraisemblablement en cuir. Dans la mesure où le dôme aux dragons constitue actuellement un *unicum*, il n'existe cependant aucun élément permettant d'accréditer cette hypothèse ; ce d'autant que, comme on le verra plus tard, les passants de lanières MAN 89206.048 et MAN 89206.052 se rapprochent, d'un point de vue stylistique, plutôt des clavettes du char.

#### PIÈCES TROUVÉES HORS CONTEXTE (fig. 9)

Deux anneaux plats en alliage base cuivre, de 30 et 31 mm de diamètre (MAN 89206.073-074), ont été trouvés au moment du décapage de la sépulture et leur position précise à l'intérieur de la tombe n'est pas connue. Ces pièces évoquent des éléments de ceinture ou de harnais de cheval. Elles rappellent l'anneau isolé, trouvé dans la sépulture à char 3 de Bouqueval, recueilli « à 20 cm sur la droite de la mandibule du défunt » : d'un diamètre externe de 29 mm, cette pièce porte la trace d'une lanière de cuir de 11 mm de large (GUADAGNIN, 1984 : 49 et fig. 39).

#### LE STYLE DE ROISSY

##### LA REPRÉSENTATION DES FIGURES

La tombe aux bronzes d'art celtique de Roissy livre pour la première fois un bestiaire comportant de nombreuses figures différentes, toutes d'inspiration fantastique. Surtout, certains de ces « monstres » ont été trouvés physiquement associés les uns aux autres, comme ceux figurant sur le dôme ajouré MAN 89206.022, où ils sont enchaînés sous la forme de frises. D'autres figures ont été découvertes placées les unes auprès des autres, comme sur les appliques de joug, dont on peut reconstituer l'ordonnancement de manière plausible, grâce à leur conformation et à leur disposition dans le terrain.

Aussi, en observant les modes de représentation de ces figures imaginaires selon les caractères qui leur sont attribués, et en identifiant ceux qui président à leur « assemblage », peut-on tenter d'appliquer à ce bestiaire fantastique de Roissy une esquisse d'analyse inspirée de la démarche développée jadis par André Leroi-Gourhan à propos de l'art pariétal du Paléolithique supérieur (LEROI-GOURHAN, 1992). Rappelons encore une fois qu'il n'est nullement question ici de chercher à déterminer une quelconque signification de ces figures ni encore moins leur attribuer une prétendue identité. Le but de cette approche est plutôt, comme le

soulignait Leroi-Gourhan lui-même, de dégager le « squelette idéologique » de ces figures, tel qu'il sous-tend leurs diverses représentations (LEROI-GOURHAN, 1992 : 274).

À la suite de Leroi-Gourhan, nous retiendrons quatre groupes de caractères principaux, pour analyser la conformation des images produites pour représenter ces figures (LEROI-GOURHAN, 1992 : 295) :

1. la constitution de la figure (réduite à la tête seule, représentée complète, avec l'amorce d'une partie du corps...);
2. la représentation visuelle de la figure (de profil, en ronde bosse, en perspective rabattue...);
3. les attributs de la figure (tels que les détails anatomiques : yeux, nez, oreilles, ou encore les objets tenus par la figure);
4. le genre associé à ces figures (masculin, féminin ou neutre).

##### La constitution des figures

Les animaux imaginaires du bestiaire du Roissy, dont il est toujours difficile de déterminer l'espèce ou même la famille zoologique, ont en commun l'absence de corps. L'attention des concepteurs de ce bestiaire fantastique s'est focalisée en effet sur la représentation de la tête – dont ne sont figurés en général que les détails anatomiques essentiels – et sur celle de la « chevelure » ou « crinière », laquelle se développe en de larges « mèches ».

Certaines de ces bêtes possèdent néanmoins une esquisse de corps, qui se limite en général à une portion de la partie dorsale. C'est le cas notamment des « petits monstres » à trompe enroulée autour d'un globule, que l'on voit sur la frise du registre inférieur du dôme ajouré MAN 89206.022. Ces bêtes étranges sont pourvues d'une amorce de dos, sur laquelle figure une longue mèche soigneusement peignée, représentée par de fines nervures convergentes. Les dragons grimaçants du motif central possèdent eux aussi chacun une esquisse de dos, sur laquelle se développe une grande mèche peignée, et dont l'extrémité vient s'enrouler autour d'un globe. De manière symétrique, l'extrémité de leur mufle se prolonge en une excroissance effilée, sur laquelle est représentée une mèche similaire à celle de leur appendice dorsal.

Ainsi, les mèches peuvent-elles souligner, ou dans certains cas évoquer, des prolongements imaginaires du corps non figuré de ces animaux fantastiques. On le voit en particulier sur les bêtes qui possèdent simultanément des « mèches de tête » et des « mèches de cou » (comme celles des appliques à jour central MAN 89206.072 et 89206.077 ou encore celles des cabochons de joug MAN 89206.002 et 89206.006) : ces extensions capillaires laissent entrevoir un « dos » et un « ventre » virtuels sur ces créatures foncièrement dépourvues de corps.

Dans d'autres cas, c'est un élément purement géométrique, n'entretenant qu'un rapport de proximité avec la figure, qui évoque, par sa simple juxtaposition, un

prolongement du corps de l'animal. L'applique à masque central de bête aux grands yeux fermés et au petit museau retroussé MAN 89206.021 en donne un bon exemple : à l'arrière de la pièce, un appendice de force trilobée – qui sert à compléter la fixation de l'élément sur un support organique, sans doute en bois – laisse imaginer un corps se terminant en queue de poisson. De chaque côté du masque central, des appendices latéraux assurant la même fonction technique évoquent quant à eux des bras ; ils sont recouverts chacun d'une grande mèche peignée, qui rappelle un pelage. L'ensemble évoque l'allure d'un animal agrippé au bord d'une paroi, dont le corps et les membres ne sont pas explicitement figurés.

Le corps complet de ces animaux à la forme fugitive n'est représenté que de manière exceptionnelle, comme sur les appliques de joug quadripodes MAN 89206.001 et 89206.010. Au centre, un animal aux ailes replié, qui porte une tête à grands yeux en amande et à petit museau pointu, est assis dans la position d'un oiseau couvant. Sa queue est figurée relevée, tandis que le dessin de ses ailes est rehaussé d'un très fin motif gravé qui représente manifestement des plumes. Cette grosse bête centrale est entourée de quatre petits animaux ailés, dont le corps est figuré complet. Comme elle, ils sont représentés les ailes repliées ; ils portent la même tête aux gros yeux protubérants en amande et au museau pointu légèrement relevé. Il est très vraisemblable que ces animaux ailés représentés dans leur intégralité possèdent des qualités différentes de celles des bêtes qui ne sont figurées que partiellement : on notera que ces dernières sont toutes pourvues de longs poils ou d'une grande crinière.

#### La représentation visuelle des figures

Les figures du bestiaire fantastique de Roissy sont généralement représentées de profil, sous l'aspect d'une silhouette. La tête peut être tournée indifféremment vers la droite (comme sur le dôme ajouré MAN 89206.022) ou la gauche (comme par exemple sur l'applique de joug à profil humain MAN 89206.011 ou les cabochons de joug à profil de bête imaginaire MAN 89206.002 et 89206.006). Il existe également des couples de figures symétriques regardant l'une à droite et l'autre à gauche (comme sur les appliques à jour central MAN 89206.072 et 89206.077). On notera que ce mode de représentation particulier, qui consiste à montrer les figures – en particulier animales – de profil, reprend des codes de figuration visuelle issus d'une tradition iconographique « occidentale » (et notamment champenoise) remontant au V<sup>e</sup> s. av. J.-C. (OLIVIER, 2009).

Certaines figures sont représentées en revanche de face, les détails de leur tête se détachant d'un support ou d'une surface plane. C'est le cas, notamment, des masques des clavettes MAN 89206.023 et 89206.049. Vue de dessus, la partie supérieure des têtes de clavette laisse apparaître un masque central aux grands yeux globuleux exorbités, pourvu d'un petit nez à extrémité arrondie. La bouche ou la gueule n'est pas indiquée, de même

que les oreilles ou une éventuelle crinière. On retrouve ce masque, agrandi, sur la face antérieure ornée des têtes de clavette. C'est ce même visage presque humain qui se trouve répété sur la paire de passants de lanière MAN 89206.048 et MAN 89206.052 : là encore, ce sont les mêmes yeux globuleux et le même nez court au bout arrondi. On remarque également que ces têtes ont fait l'objet d'un traitement stylistique similaire à la fois sur les clavettes et les passants de lanière : la partie du visage située sous les yeux et de part et d'autre du nez a été rehaussée en effet d'un piquetage, qui visait à faire ressortir encore plus fortement ces parties anatomiques laissées lisses et brillantes.

Les figures traitées en ronde bosse, ou encore en bas-relief, constituent une exception. La représentation en bas-relief a été utilisée sur les petites appliques symétriques cintrées MAN 89206.005 et 89206.012 du joug pour figurer les masques centraux aux yeux alternativement ouverts et fermés. Dans ce cas, ces figures de monstres animaux sont représentées de face. La ronde bosse a été appliquée également aux têtes de monstres des passants de lanière MAN 89206.048 et MAN 89206.052. Ici, le développement de la tête en volume a été exploité pour faire apparaître de nouvelles figures selon l'angle sous lequel on l'observe : ainsi la tête aux gros yeux globuleux et au petit nez qui s'impose au regard vue de face se transforme-t-elle, lorsqu'on la voit de côté, en un profil de rapace au bec entrouvert. La même convention de représentation s'applique aux monstres ailés des appliques quadripodes MAN 89206.001 et 89206.010 : on a noté qu'ils sont figurés sous l'aspect de leur corps complet, contrairement aux autres monstres animaux.

#### Les attributs des figures

Comme on l'a souligné, ne sont essentiellement figurés que les détails anatomiques de la tête : les yeux tout d'abord, qui sont toujours nettement surdimensionnés, puis le museau ou le mufle sous lequel est esquissé l'ouverture de la bouche ou de la gueule. L'oreille peut être exceptionnellement indiquée, comme sur les dragons grimaçants du dôme ajouré MAN 89206.022 ou les monstres de la grande applique centrale de joug MAN 89206.004. Dans la plupart des cas, les yeux de ces animaux sont représentés fermés, le contact des paupières closes étant évoqué par un léger sillon ou une fine nervure. Il existe quelques cas où les yeux sont semblés représentés ouverts, comme sur les dragons du motif central du dôme ajouré MAN 89206.022 : en l'occurrence, on remarque que la pupille de l'œil n'est pas indiquée. Les deux motifs centraux de la paire d'appliques de joug symétriques MAN 89206.005 et 89206.012 présentent des masques d'animaux fantastiques aux yeux alternativement ouverts (MAN 89206.012) et fermés (MAN 89206.005). Ici, les yeux ouverts sont figurés sous une forme globuleuse, toujours dépourvue de pupille. De tels monstres aux yeux globuleux ouverts, dépourvus de pupilles, sont représentés sur les deux clavettes du char MAN 89206.023 et MAN 89206.049, ainsi que sur la paire de passants de lanière MAN 89206.048 et 89206.052. Contrairement aux

autres, ces animaux sont dépourvus de bouche, ou de gueule. Ils possèdent en revanche un petit nez fin qui, avec les gros yeux globuleux, évoque la tête d'une grenouille ou, dirions-nous aujourd'hui, d'un chat.

Le thème des yeux ouverts ou fermés est un motif récurrent des figurations d'êtres fantastiques du Style plastique du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Le splendide anneau passe-guide de Paris (MAN 51399), aux masques humains inscrits dans des essences enchaînées, représente une série de trois visages déformés par la torsion des enroulements, dont l'œil droit est figuré fermé et l'œil gauche largement ouvert. La base de l'autre anneau passe-guide (MAN 51400) porte un masque humain aux yeux mis clos, tandis qu'une frise de trois masques de bêtes fantastiques, aux yeux globuleux écarquillés, s'inscrivent alternativement inversés dans une série d'essences enchaînées qui court autour du gros anneau supérieur de la pièce. Comme à Roissy, on remarque que la pupille des yeux ouverts n'est pas indiquée. Cette absence n'est en aucun cas fortuite, puisqu'on la retrouve sur les autres pièces de char de Paris, comme sur la clavette à masque humain MAN 50401 ou sur la petite applique à tête humaine aux yeux exorbités MAN 50402.

#### Le genre des figures

Dans leur ensemble, les figures présentent un genre indéterminé. Seul le profil humain figurant sur l'applique de joug MAN 89206.011 peut sembler-t-il être attribué à un personnage masculin. Les traits du visage, qui montrent un nez très fort, paraissent plutôt porter en effet les caractères d'une tête d'homme.

### LA COMPOSITION DES ASSEMBLAGES DE FIGURES

#### Les monstres à crinière

Certains des animaux imaginaires du bestiaire de Roissy portent des « crinières » finement peignées, dont la surface est rehaussée de champs de fines nervures convergentes. Ces « chevelures » se décomposent souvent en grosses mèches effilées, donnant à la « coiffure » de ces animaux une forme en général trilobée : on peut en observer plusieurs exemplaires sur les motifs centraux des appliques de joug MAN 89206.005 et MAN 89206.012, ou encore sur celui de l'applique MAN 89206.021, qui a été trouvée associée au dôme ajouré MAN 89206.022. Lorsqu'ils sont représentés de profil, certains de ces animaux à « crinière à mèches peignées » sont pourvus d'une grosse mèche effilée prenant naissance à la partie supérieure du cou. La paire d'applique de joug brisées MAN 89206.072 et MAN 89206.077 en donne un exemple assez net. Contrairement aux autres, ces bêtes sont pourvues d'une mufle court et trapu sous lequel est indiquée l'ouverture de la bouche ou de la gueule. Ces animaux « à mèches peignées multiples », au mufle court, sont figurés sur plusieurs éléments différents d'appliques de joug : on les retrouve notamment sur les motifs latéraux des appliques symétriques à

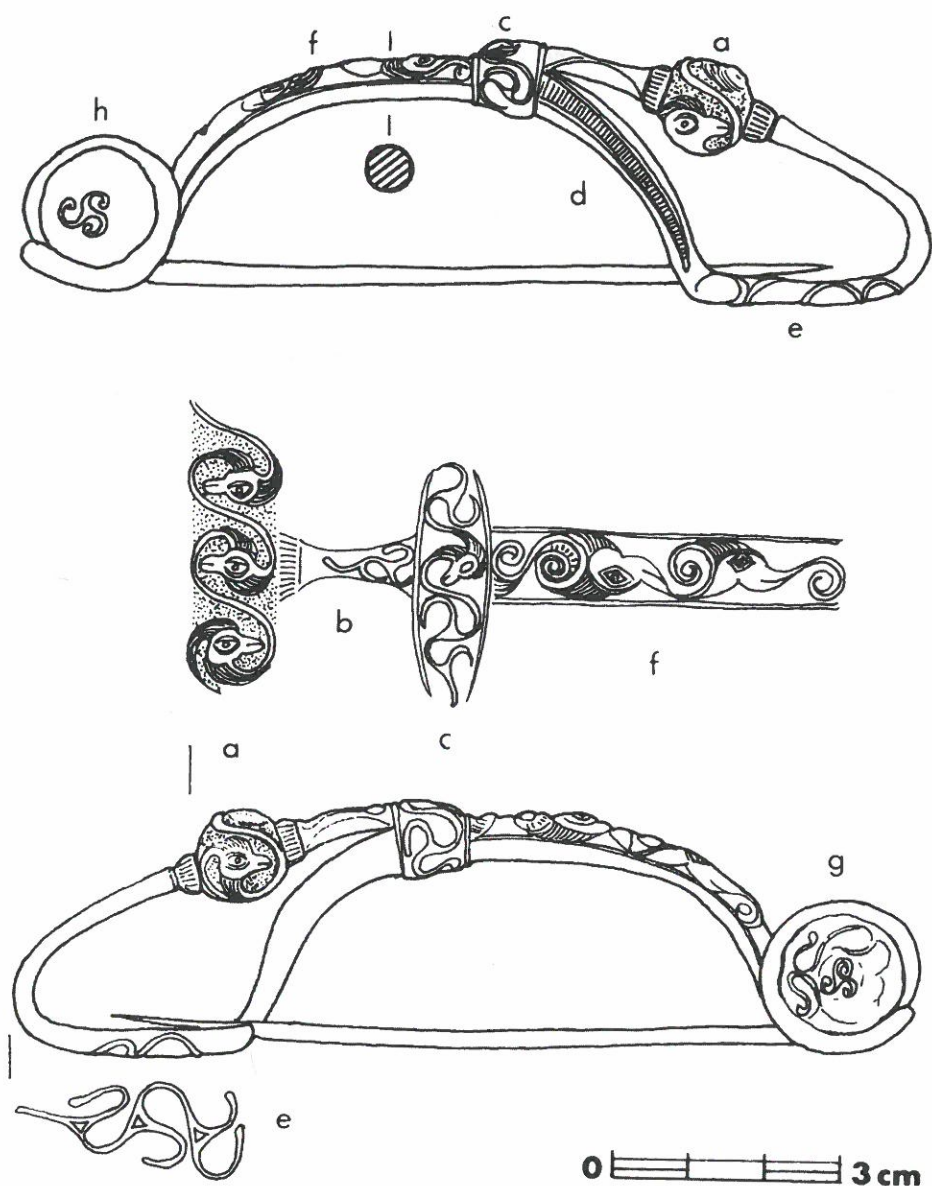
masque central aux yeux ouverts et fermés MAN 89206.005 et MAN 89206.012 ou encore sur ceux des gros cabochons MAN 89206.002 et MAN 89206.006.

Précisément, on reconnaît le profil caractéristique de ces têtes d'animaux fantastiques inscrites dans un enroulement circulaire – que l'on observe sur les cabochons MAN 89206.002 et MAN 89206.006 – dans un trio de profils de monstres animaux représentés sur la Fibule B de Conflans « *les Grèves* » (Marne ; JACOBSTAHL, 1969 : 207 ; KRUTA, 1975 : fig. 2). Cette pièce exceptionnelle, attribuable à la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., figure trois profils inscrits dans des essences enchaînées qui s'enroulent autour de la boule terminale du pied dont l'extrémité est rattachée à l'arc de la fibule : les bêtes, abusivement attribuées à des oiseaux par Kruta, sont pourvues d'un mufle dont l'ouverture de la gueule est évoquée par un sillon horizontal ; elles portent une crinière à mèches peignées multiples, dont l'une prend naissance sur la tête et l'autre directement sur l'origine du cou (fig. 31 a-b).

#### Monstres sans poils

Une série d'autres bêtes imaginaires sont en revanche dépourvues de « crinière » et paraissent appartenir à un autre genre que celui des animaux à longs poils ou à chevelure. Ce sont en particulier les animaux aux grands yeux globuleux et au petit nez que l'on a rencontrés représentés sur les clavettes du char MAN 89206.023 et MAN 89206.049, ainsi que sur la paire de passe lanières MAN 89206.048 et MAN 89206.052. Ce sont également les animaux ailés à gros yeux en amande et petit museau pointu, qui sont figurés sur les appliques de joug quadripodes MAN 89206.001 et MAN 89206.010. La physionomie générale des bêtes des motifs centraux évoque celle des oiseaux : ces animaux imaginaires sont pourvus d'une queue relevée ressemblant à celle des oiseaux, tandis que leur ailes sont rehaussées d'un fin motif gravé rappelant le dessin des plumes. La nature des quatre petites bêtes qui les entourent est en revanche beaucoup plus difficile à cerner ; leur petite taille évoque d'avantage des insectes ailés que des oiseaux.

Pour achever de décourager toute tentative de classification de ce bestiaire, certaines de ces bêtes imaginaires partagent des traits physiologiques avec d'autres figures, qui semblent appartenir à des espèces différentes. Ainsi, la tête des animaux ailés des appliques de joug quadripodes MAN 89206.001 et MAN 89206.010 présente semble-t-il quelques parentés avec la bête à « queue de poisson » de l'applique MAN 89206.021, qui a été trouvée associée au dôme ajouré MAN 89206.022 : bien que, contrairement à ceux-ci, ce monstre animal porte une crinière peignée, sa tête possède de grands yeux protubérants en forme d'amande et un petit museau pointu légèrement relevé, que l'on retrouve chez les êtres ailés des appliques de joug MAN 89206.001 et MAN 89206.010. On verra bientôt que des parentés du même genre relient les bêtes fantastiques « à crinière à mèches multiples » à la figuration explicitement anthropomorphe de l'applique MAN 89206.011.



**Fig. 31a :** Relevé des motifs de la Fibule B de Conflans (Marne). L'objet porte plusieurs frises de monstres animaux à mèches, qui rappellent directement ceux du bestiaire fantastique de Roissy. On notera la présence, à l'extrémité de l'arc, d'un monstre à trompe enroulée en spirale qui rappelle ceux représentés sur le fourreau d'épée de Cernon-sur-Coole (d'après KRUTA V., 1975 : fig. 2).



**Fig. 31b :** Détail du pied de la fibule B de Conflans (Marne). L'extrémité du pied est ornée d'une grosse perle à motif de monstre à mèche de tête et de cou se raccordant latéralement à des triscèles (d'après V. MEGAW V., 2012 : fig. 7c).

### Grands monstres et petits monstres

Les monstres imaginaires du dôme ajouré MAN 89206.022 s'inscrivent dans la catégorie des « animaux à crinière » du bestiaire de Roissy. La frise du registre inférieur associe alternativement deux séries de « petits monstres » dont le nez, en forme de trompe, s'enroule autour d'un globule, et de « grands monstres » à la gueule démesurément ouverte. Les yeux de ces animaux, figurés en forme d'amande, sont représentés fermés. Les « grands monstres » possèdent une grande crinière à mèches peignées, dont l'extrémité effilée vient s'enrouler autour d'un globule, à l'arrière de la tête. Les « petits monstres » sont pourvus de mèches de tête et de cou : la mèche inférieure prend naissance à la base de la nuque et évoque un pelage dorsal.

Là encore, la figure de certains de ces animaux fantastiques ne nous est pas complètement inconnue. Les « petits monstres » à nez en forme de trompe s'enroulant autour d'un globule rappellent les bêtes imaginaires à trompe à extrémité enroulée en spirale, qui sont figurés en particulier sur le célèbre fourreau d'épée de Cernon-sur-Coole (Marne ; JACOBSTAHL, 1969 : cat. n° 113) ou sur celui, moins bien connu, de Drna, trouvé en Hongrie (SZABO et PETRES, 1992 : cat. n° 82). On reconnaît immédiatement dans ces monstres improbables des animaux imaginaires appartenant aux mêmes espèces du bestiaire « crypto-zoologique » représentées par les bronzes de Roissy. Dans les deux cas, ce sont en effet des bêtes du type à crinière à mèches peignées, qui prennent naissance sur la tête et à la base du cou. Le monstre à trompe enroulée en spirale de Cernon-sur-Coole est représenté, comme les « petits monstres » de Roissy, les yeux fermés. Il est daté de La Tène C1. Les deux monstres gravés sur chacune des attaches de pontet du fourreau de Drna montrent quant à eux chacun un profil aux yeux ouverts et aux yeux fermés ; ils sont datés de La Tène B2-C1 (MEGAW et MEGAW, 2012 : fig. 7b). On notera que ces bêtes à trompe à extrémité enroulée en spirale sont figurés sur l'arc de la fibule B de Conflans (Marne), que nous avons évoquée précédemment (KRUTA, 1975 : fig. 2). On peut d'ailleurs se demander si ces animaux fantastiques du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. n'ont pas des ancêtres à la période de La Tène ancienne. Ces bêtes « à trompe enroulée en spirale » évoquent en effet la physionomie particulière du quadrupède monstrueux représenté sur l'*oenochoe* du Dürrenberg (Autriche), et dont la longue trompe effilée se termine elle aussi en un enroulement.

### Dragons grimaçants

Les « dragons » du motif central du dôme ajouré MAN 89206.022 constituent manifestement une espèce à part à l'intérieur du bestiaire fantastique de Roissy. Ce sont les animaux imaginaires dont les détails anatomiques sont représentés avec le plus de précision. Pourvus d'une belle crinière à mèches peignées, ils possèdent de petites oreilles pointues, en forme de feuille, et un long museau terminé par des naseaux, dont la gueule, entrouverte, découvre une rangée de petites dents.

Comme les « petits monstres » du registre inférieur, ce sont par ailleurs des animaux « à mèches peignées multiples » : comme ces derniers, ils sont pourvus d'une longue mèche dorsale prenant naissance à l'arrière du cou. Le prolongement du museau, dont l'extrémité vient s'enrouler autour d'un globe, porte d'autre part une seconde grande mèche, effilée et peignée comme la précédente. Là encore, ces bêtes fantastiques appartiennent à des espèces bien précises du bestiaire « crypto-zoologique » propre au mouvement stylistique dit du Style plastique. On reconnaît la physionomie de ces monstres désormais familiers dans les deux profils d'animaux latéraux de la clavette dite de Genève (fig. 32 a), récemment acquise par le musée d'Archéologie nationale : on retrouve en particulier sur cette pièce malheureusement dépourvue de contexte de provenance la grande crinière soigneusement peignée, le long museau terminé par des naseaux et la gueule entrouverte laissant apparaître une longue rangée de petites dents (OLIVIER, 2012 : 13-15 et fig. 1). Ce sont les mêmes animaux imaginaires qui s'affrontent sur l'avers de l'entrée de fourreau d'épée d'Aleksandrowice, en Pologne (fig. 32 b). On reconnaît leur grande crinière peignée, leurs oreilles pointues en forme de feuille et leur long museau à la gueule entrouverte. Leur contexte



**Fig. 32a :** Platine de clavette de roue de char à motifs de dragons grimaçants. Alliage base cuivre. Provenance inconnue (MAN 91157, cliché V. GO, MAN)



Fig. 32b : Entrée de fourreau d'épée d'Aleksandrowice (Pologne) à motifs de monstres à crinière et à gueule allongée. On notera la position des oreilles pointées en avant (d'après MEGAW 2012 : fig. 6)

typo-chronologique de ces représentations est semblable-t-il plus tardif et se situe vraisemblablement entre la fin de La Tène C et le début de La Tène D1 (MEGAW et MEGAW, 2012 : 406 et fig. 6).

Comme avec les monstres « à trompe enroulée en spirale », on peut se demander si ces animaux majestueux ne sont pas les avatars de figures iconographiques plus anciennes remontant au V<sup>e</sup> s. av. J.-C. La physiologie générale des dragons de Roissy rappelle en effet celle des « dragons champenois » de La Tène ancienne, que l'on peut voir représentés notamment sur la Plaque au dragon de Cuperly (Marne, MAN 27719.012; OLIVIER, 2009) ou sur les ornements de harnachements de chevaux de la tombe de Semides (Ardennes; LAMBOT, VERGER et MENIEL, 1995) : dépourvus de corps, ces animaux imaginaires possèdent déjà des oreilles pointues, un long mufle et une large gueule représentée entrouverte.

S'ils prennent vraisemblablement place dans une filiation de figures propres aux régions situées à l'ouest du Rhin, les dragons de Roissy présentent également une série de parentés stylistiques qui les lient à des créations plastiques plus tardives, lesquelles ont été produites jusque vers la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Il existe donc vraisemblablement une descendance stylistique des figures des dragons de Roissy. Ainsi, retrouve-t-on dans la figuration des chevaux du linteau en pierre de Roquepertuse à Velaux (Bouches-du-Rhône; VARAGNAC et FABRE, 1956 : 94 et pl. 14) le long mufle à extrémité légèrement renflée qui caractérise le profil des dragons du dôme ajouré de Roissy. Cette forme particulière est reproduite par ailleurs sur la tête de cheval en tôle de fer provenant de Manching, daté du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Allemagne; SIEVERS, 2012 : fig. 477) : celui-ci

possède par ailleurs un œil en amande cerné d'une nervure et une bouche évoquée par un long sillon horizontal bordé d'un bourrelet, qui rappellent les détails de la tête des dragons de Roissy. Ce style se retrouve sur les reliefs en bois du site de Fellbach-Schmidlen (Allemagne; HOPPE, 2012), qui ont pu être datés par dendrochronologie de 127 av. J.-C. Ici encore, on remarque, en particulier sur les figurations de cervidés, la figuration de l'œil en amande, l'ouverture horizontale de la gueule dont les babines sont évoquées sous la forme d'un bourrelet et l'extrémité arrondie du mufle, sous la mâchoire.

Il existe donc à la fois des antécédents – ou devrait-on dire des ancêtres ? – aux dragons de Roissy, comme des survivances de certains de leurs détails anatomiques dans certaines productions postérieures, dans lesquelles la figure emblématique du dragon a complètement disparu. En d'autres termes, il faut envisager, en quelque sorte, une « paléontologie » des caractères propres aux figures de cet Art celtique occidental. Comme l'avait souligné déjà André Leroi-Gourhan dans ses « Réflexions de méthode sur l'art paléolithique » : « *Un art n'est séparable ni de son évolution, ni de ce qu'il traduit symboliquement. Il est constitué par un fond d'images applicables à des contenus idéologiques variables dans le temps et l'espace, qui entretiennent son existence (...)* » (LEROI-GOURHAN, 1992 : 184).

#### L'homme

L'applique vraisemblablement centrale MAN 89206.011 du joug de Roissy présente un exceptionnel profil humain, dont c'est la seule occurrence parmi les représentations figurées associées au mobilier de cette sépulture. Le personnage, probablement masculin, est inscrit dans un motif de triscèle. Le nez, proéminent, est surdimensionné; l'œil est représenté ouvert, tandis que l'oreille et la bouche sont à peine esquissées. Les bras du triscèle sont figurés sous la forme de mèches peignées, qui prennent respectivement naissance sur la tête, à l'origine du cou et derrière (?) le nez du personnage. De ce point de vue, celui-ci rappelle donc la physiologie des bêtes « à crinière à mèches peignées multiples », dont il est peut-être un avatar. Là encore, ce type de figure ne semble en rien le résultat d'une fantaisie issue de l'imagination personnelle du ou des bronzier(s) qui ont produit les pièces de Roissy. On trouve en effet cette figure du personnage masculin à mèches multiples reproduite trois fois sur la frise de masques humains de l'anneau passe-guide de Paris (MAN 51399) : chacun des visages douloureusement déformés porte une mèche de tête peignée en arrière et une « mèche de cou » peignée elle aussi, laquelle prend naissance directement sous la bouche. C'est cette même figure de « personnage masculin à mèches multiples » que l'on observe également répétée trois fois sur chacune des têtes de clavette de la tombe à char d'Orval (Manche; GIAZZON, CHANSON et LEPAUMIER, 2007) : la figuration centrale est constituée ici par un masque aux yeux grands ouverts, qui porte sur la tête et de chaque côté des joues

deux grandes mèches effilées et peignées. De part et d'autre de cette figure centrale sont placés des profils humains portant, sur la tête, une coiffure de mèches effilées et peignées se terminant par des extrémités bouletées et, à la naissance du cou, d'autres mèches du même genre.

#### Les bronzes de la tombe à char 1 de Roissy : un programme iconographique ?

La composition des divers assemblages de figures que nous venons de relever répond manifestement à un véritable programme iconographique, dont la signification symbolique nous échappe évidemment. Les assemblages de figures les plus riches et les plus détaillés sont concentrés sur le joug. Cette pièce fonctionnelle, qui relie l'attelage au char et qui porte en avant les images par lesquelles s'annonce son équipage, semble avoir possédé une grande importance au plan symbolique. C'est sur le joug en effet que se trouve rassemblée une combinaison de figures et de modes de représentation exceptionnels, qui n'apparaît nulle part ailleurs sur les autres éléments du mobilier funéraire. C'est sur le joug qu'a été placée la seule figuration humaine de la sépulture (MAN 89206.011); c'est là également qu'ont été fixées les seules représentations en ronde bosse d'êtres fantastiques dont le corps est figuré entièrement (MAN 89206.001 et MAN 89206.010). Ce sont enfin des éléments de joug qui présentent, comme on va le voir, les techniques de représentations les plus énigmatiques; à savoir, d'une part, la « gravure discrète » de motifs à peine visibles à l'œil nu (MAN 89206.001, 89206.004 et 89206.010) et d'autre part la décomposition poussée des formes anatomiques des monstres (MAN 89206.004).

Le dôme ajouré MAN 89206.022 constitue à l'évidence une pièce exceptionnelle. Celle-ci révèle la place centrale qu'occupent les dragons au sein de ce bestiaire fantastique. Ces animaux puissants et majestueux, à la gueule impressionnante, règnent au dessus d'une frise grouillante de « petits » et de « grands monstres ».

Les éléments du char ne sont associés à aucun de ces animaux, le plus souvent chevelus, barbus et velus, qui peuplent ce bestiaire imaginaire de Roissy. Les clavettes ne portent en effet que la figure d'un monstre glabre, dépourvu de crinière, aux grands yeux globuleux écarquillés et au petit nez court, que l'on retrouve dans les différentes positions de la pièce (MAN 89206.023 et 89206.049). Curieusement, c'est cette même figure, aux traits presque humains, que l'on voit apposée sur la face supérieure des passants de lanière MAN 89206.048 et 89206.052.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### LA REPRÉSENTATION DES FORMES

Les divers rapprochements stylistiques que nous venons d'évoquer suffisent à démontrer que les bronzes de Roissy sont manifestement d'origine « occidentale »

et qu'ils proviennent très vraisemblablement d'un ou de plusieurs atelier(s) situé(s) dans le secteur du Bassin parisien. La physiologie particulière des figures fantastiques de Roissy, que l'on trouve reproduite sur d'autres pièces trouvées dans diverses régions de la culture laténienne du second âge du Fer, suggère par ailleurs que ces différents êtres imaginaires correspondaient sans doute à des entités d'une véritable mythologie dont il ne nous est absolument rien resté. Ainsi, la frise des trois dragons grimaçants du dôme ajouré MAN 89206.022 devait-elle évoquer une histoire précise, de même que la suite des dix « monstres » du registre inférieur, ou encore la scène de l'être incarné en oiseau et entouré de ses quatre « petits », qui figure sur les appliques de joug MAN 89206.001 et MAN 89206.010. De même, les attitudes dans lesquelles sont représentées ces êtres imaginaires devait-elle faire sens, et en particulier la position de ces « monstres », selon qu'ils sont figurés les yeux ouverts ou au contraire fermés. Enfin, l'absence générale de corps qui caractérise ces représentations – hormis, précisément, celles de l'étrange animal ailé entouré de ses « petits » des appliques MAN 89206.001 et MAN 89206.010 – devait-elle porter un sens explicite, que nous ne parvenons plus à appréhender aujourd'hui. Il est néanmoins possible de repérer des procédés particuliers de représentation des détails des figures, qui sont également employés ailleurs qu'à Roissy; elles paraissent obéir à des règles de figuration précises, qui devaient répondre à des exigences spécifiques selon le sens qu'il fallait donner à ces images.

#### Gravure discrète et « peau ornementale »

Certains détails, qui sont plus généralement propres au Style plastique du III<sup>e</sup> siècle, témoignent en effet de modes de représentation particuliers, qui nous restent relativement énigmatiques bien qu'ils revêtaient vraisemblablement une signification symbolique évidente. Ainsi, la démarche qui consiste à rehausser certaines figurations de motifs gravés à peine discernables à l'œil nu nous apparaît-elle particulièrement déroutante. Certes, le piquetage de certaines faces des volumes des pièces à motifs géométriques des cabochons à thèmes géométriques des séries a et b fait-il appel à un procédé utilisé pour mieux faire ressortir les motifs, sous la forme de plages lisses et brillantes se détachant sur un fond granuleux et mat. Cette technique spécifique a été utilisée notamment pour rehausser les motifs d'esses et de triscèles enchaînés du splendide bracelet du Tarn (MAN 50206), que l'on date généralement de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (DUVAL, 1989 : 88-90, cat. n° 27). Néanmoins, à Roissy, la gravure à la pointe sèche, combinée à l'estampage de cercles minuscules, a été employée par ailleurs pour souligner le dessin de certains détails coulés en bronze : cette technique ornementale « discrète » a été mise en œuvre pour représenter en particulier le « plumage » des animaux ailés des appliques quadripodes de joug MAN 89206.001 et 89206.010. Ce motif de plumage rayonnant, dont les extrémités arrondies sont soulignées d'un minuscule

cercle estampé, figure également sur l'applique centrale de joug MAN 89206.004, où elle rehausse l'entourage des globules autour lesquelles viennent s'enrouler les extrémités des mèches de tête des monstres.

On notera que ces similarités de traitement stylistique reliant différentes pièces du joug, confirment que ces appliques proviennent très vraisemblablement d'un même atelier, si ce n'est même d'une seule main. Cette technique, qui consiste à rehausser les formes des pièces coulées en bronze par de très fins motifs gravés et estampés, peut être observée sur d'autres productions stylistiques de Style plastique, notamment sur la tête de clavette vendue dernièrement à Genève, qui a pu entrer dans les collections du musée d'Archéologie nationale (MAN 91157). Ces rehauts de motifs, à peine perceptibles même lorsqu'on les examine de très près, ne paraissent pas avoir été spécifiquement destinés à être vus. Ce mode d'habillage des surfaces a plutôt pour effet d'inscrire en elles les signes par lesquels se lisent l'identité et la qualité de ces parties de figures; cette forme de «tatouage» transformant ces surfaces en une sorte de «peau ornementale» couverte de signes (OLIVIER, 2012 : 17).

#### La décomposition des formes anatomiques

La grande applique centrale de joug cintrée MAN 89206.004 constitue, du point de vue de la représentation des formes, une pièce unique dans l'ensemble des bronzes d'art de Roissy. Elle présente en effet un enchaînement particulièrement complexe de motifs de profil d'animaux imaginaires, dont les détails anatomiques de la tête paraissent «flotter» à la surface du corps, pour disparaître progressivement d'une figure à l'autre. Car ces figures vont d'autre part en se réduisant, comme si leur création procédait les unes des autres, par un effet d'enchaînement. Ainsi, le motif central, qui représente une bête à crinière à mèches multiples, est-il répété deux fois de part et d'autre, dans des «médaillons» à chaque fois plus petits : ceux-ci montrent un profil animal de plus en plus réduit à ses composantes essentielles; à savoir les mèches.

La bête imaginaire du motif central est pourvue d'un œil unique en amande et d'une oreille en forme de feuille pointue, qui évoque quelque peu celle des «dragons grimaçants» du dôme ajouré MAN 89206.022. Elle flotte en arrière de l'œil, dont on ne parvient pas à situer la position dans la figure. On ne distingue ni mufle ni bouche; une légère protubérance indiquée sous l'œil pouvant marquer l'emplacement du maxillaire inférieur, comme chez les dragons. Un puissant effet d'étrangeté se dégage de cette figure, où aucun élément anatomique ne semble à sa place et où la tête de ce monstre inquiétant est indiscernable. Sur la tête, la bête porte deux grosses mèches effilées dont les extrémités s'enroulent à la base de deux globules situés de part et d'autre. Au cou, l'animal porte une double mèche entrecroisée. L'extrémité de la mèche arrière se rattache à un globule situé derrière la tête. La mèche avant vient dessiner par une nervure le pourtour circulaire du

«médaillon» central, avant d'aller s'enrouler à gauche former le pourtour d'un second «médaillon» circulaire latéral et rejoindre l'extrémité effilée de la mèche de cou du second animal.

Celui-ci est d'un type un peu différent. Il est pourvu lui aussi d'un œil unique, en forme d'amande et d'une oreille en forme de feuille pointue. Comme le précédent, il n'a ni bouche ni mufle. Sous l'œil cyclopéen est figurée une double protubérance oblique, dont la forme évoque celle d'une paire de moustaches. Il s'agit plus vraisemblablement d'une gueule ou d'une bouche représentée «dépliée»; c'est-à-dire vue simultanément des deux côtés. Une excroissance peu marquée est représentée en arrière de cet œil unique et de cette paire de «moustaches»; elle paraît figurer l'extrémité postérieure de la mâchoire, comme chez l'animal imaginaire du «médaillon» central. Un second animal fantastique, analogue au précédent, vient border à droite la figure du médaillon central. Comme l'autre, il lui est rattaché par l'extrémité enroulée de sa mèche de cou. La physiologie de ces deux bêtes fantastiques latérales est tout aussi dérangeante que celle du monstre du «médaillon» central. Là encore, les éléments anatomiques semblent avoir été déplacés de leur position naturelle, tandis que d'autres sont étrangement absents, ou semble-t-il amalgamés en des attributs visuellement incompréhensibles.

Ces deux profils de monstres latéraux sont rattachés, de part et d'autre, à d'autres monstres encore plus petits, qui sont inscrits dans deux médaillons bordant les extrémités de la pièce. Les détails sont plus difficiles à saisir. On en discerne néanmoins la tête – dont les détails anatomiques ne semblent pas avoir été figurés – et surtout deux mèches, l'une de tête et l'autre de cou. L'extrémité effilée de la mèche de tête va s'enrouler autour d'un globule situé en arrière du profil, tandis que la mèche de cou vient s'enrouler autour du motif sous la forme d'une nervure délimitant le pourtour circulaire de ce petit médaillon terminal, pour se raccorder finalement à la pointe de la mèche de tête de la bête du médaillon intermédiaire. Tous ces monstres sont donc liés les uns aux autres par une de leurs mèches. En se rétrécissant, ils perdent les détails anatomiques de leur tête, pour finir semble-t-il sans visage.

Cet effet de décomposition des formes anatomiques, dont nous peinons à saisir la nature, caractérise certaines œuvres marquantes du Style plastique. Ainsi, l'extraordinaire garniture en bronze ajouré de Brno-Malomerice (Moravie), datée du premier quart du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., présente-elle une composition d'éléments anatomiques dispersés, qui pousse à son extrême l'effacement du corps des animaux fantastiques, que l'on voit à l'œuvre sur les bronzes de Roissy. L'étonnant «oiseau» au bec crochu, qui paraît avoir été posé sur le couvercle de cette étonnante *oenochoe*, n'est en réalité qu'un œil s'ouvrant à l'extrémité d'un enroulement caréné, sa «queue», produite par une autre forme abstraite, portant un autre œil ouvert. La forme curieuse du bec évoque celle d'une oreille renversée. D'autres

yeux, isolés, s'ouvrent sur la résille qui recouvrait le récipient.

Il nous semble reconnaître, sur le bouton sommital du dôme aux dragons de Roissy, ce procédé d'extraction de détails anatomiques – en l'occurrence des éléments de crinière – qui sont ensuite projetés sur des volumes indifférenciés, lesquels deviennent, dès lors, le support physique de ces éléments anatomiques isolés (fig. 33 a). Nous proposons de dénommer ce procédé particulier sous l'appellation quelque peu triviale «d'effet Monsieur Patate» : dans les deux cas en effet, c'est en appasant des éléments anatomiques isolés (un œil, une bouche, une oreille...) sur une forme qui n'est pas spécialement destinée à les recevoir que l'ensemble prend, par effet d'association, l'allure inattendue d'un visage ou d'un corps qui reste non explicitement indiqué.

#### Art savant, art de savants

La construction de certaines des pièces en bronze du mobilier de la tombe de Roissy repose par ailleurs sur des connaissances géométriques savantes, qui mériteraient une étude approfondie. C'est le cas en particulier du dôme ajouré aux dragons grimaçants MAN 89206.022. La figure des «grands monstres» à la gueule ouverte du registre inférieur prend appui sur cinq globules équidistants qui reposent sur le cercle extérieur de la pièce, et auxquels ils sont reliés par l'extrémité de la crinière. Ces cinq globules forment les sommets d'un pentagone régulier, dont la construction géométrique n'est pas triviale. Les cinq «petits monstres» qui alternent avec les grands portent dans leur «trompe» cinq autres globules. Ceux-ci se raccrochent à la périphérie de l'anneau central du dôme, qui délimite le registre supérieur aux dragons. Ces cinq globules sont équidistants et constituent les sommets d'un second pentagone régulier, inscrit dans le précédent. Le motif central des trois dragons s'inscrit quant à lui dans une série de triangles isocèles et équilatéraux, qui sont formés par la disposition des globes alternant avec les dragons et des globes représentant les naseaux des monstres. D'autres triangles isocèles et équilatéraux, inscrits dans les précédents, sont constitués par la distribution des attributs du bouton sommital, et notamment des globules. Ces figures de triangles sont vraisemblablement dérivées de la division du cercle en 6 parts égales, que l'on retrouve sur les cabochons à six pans coupés des harnais de chevaux.

Les motifs développés sur les cabochons à sept essés ou à sept globules des harnais de chevaux font appel à des opérations encore plus complexes de division géométrique du cercle en 7. Or, la construction d'un heptagone régulier fondé sur la division du cercle en sept parties égales fait partie des problèmes de géométrie impossibles, dont les principaux ont été identifiés dès l'Antiquité. Comme la quadrature du cercle, ces opérations ne peuvent pas être réalisées de manière exacte. L'heptagone est ainsi le plus petit polygone non constructible à la règle et au compas. D'autres polygones réguliers appartiennent à ces constructions



Fig. 33a : Roissy-en-France (Val-d'Oise) «La Fosse Cotheret», sépulture à char 1002. Détail du bouton sommital du dôme en alliage base cuivre MAN 89206.022 (cliché D.R., MAN).



Fig. 33b : Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). Entrée de fourreau d'épée MAN 31133 à paire de boutons en fer à globules périphériques (cliché L. OLIVIER).

géométriques impossibles, comme l'enneagone (qui correspond à la division du cercle en 9) et les figures reposant sur la division du cercle en 13 ou en 18.

Une des entrées de fourreaux d'épée des sépultures de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne; BERTRAND, 1888; LECONTE, 1991) présente une paire de boutons ornementaux en fer à six ou sept globules périphériques entourant un globule central (MAN 31133). Du point de vue stylistique, ces pièces sont très voisines des cabochons à motifs de sept globules de la tombe de Roissy (fig. 33 b). Elles appartiennent à un contexte typo-chronologique attribuable à La Tène B2-C1. Ces parentés soulignent à nouveau l'existence – s'il fallait encore la démontrer – d'une production régionale de Style plastique, établie au tout début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans le Bassin parisien. On notera également que ces constructions géométriques savantes perpétuent l'héritage d'un savoir issu d'une tradition occidentale remontant au moins au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'étude de la construction géométrique du disque de Cuperly, trouvé

dans une sépulture à char de la Marne (MAN 12971) a montré que son ornementation reposait sur le tracé au compas de 193 cercles et 154 arcs de cercles : leur élaboration fait manifestement appel à des connaissances poussées de la géométrie, dont on ne connaît d'équivalent que dans la science pythagoricienne (BACAULT et FLOUEST, 2002).

### L'ÉCOLE DE PARIS

À la suite du fondateur de l'histoire de l'Art celtique Paul Jacobstahl, on a longtemps considéré que les productions de Style plastique avaient pour origine des foyers de création situés en Europe centrale et orientale. Comme l'écrivait alors Jacobstahl dans son magistral *Early Celtic Art* de 1944, « la distribution des trouvailles suggère que les centres [de création] du Style plastique étaient situés en Hongrie, en Bohême et en Allemagne du Sud-Est ainsi que dans une moindre mesure en Suisse ; la contribution des autres régions [d'Europe] étant négligeable » (JACOBSTAHL, 1969 : 102)<sup>20</sup>. Pour Jacobstahl, il était évident qu'aucune des rares trouvailles de Style plastique alors connues en France ne pouvait avoir une origine locale : ainsi en allait-il, selon lui, du splendide bracelet dit du Tarn conservé au MAN (MAN 50206 ; JACOBSTAHL, 1969, note 1 p. 102), ou encore des énigmatiques éléments de char de la collection Triantaphilos indiqués provenir de Paris (MAN 51398-51402 ; JACOBSTAHL, 1969 : 184, cat. n° 163).

C'est l'historien de l'Art celtique australien Vincent Megaw qui, dès le début des années 1960, souligna que la présence d'objets de Style plastique dans les régions de l'ouest de l'Europe était moins exceptionnelle que l'on ne voulait bien l'admettre. « Je ne vois pas pour quoi », écrivait-il, *Jacobstahl était si catégoriquement opposé à un lieu de découverte en France* [de l'ensemble de Paris], *bien qu'il avait évidemment raison de lui attribuer une origine [européenne] orientale* » (MEGAW, 1962 : 26)<sup>21</sup>. Dans son ouvrage sur l'Art de l'âge du Fer européen de 1970, Megaw revint à nouveau sur cette question de l'origine des pièces de char de la collection Triantaphilos attribuées à Paris. Il rappelait que, bien que la zone de distribution principale des productions de Style plastique apparaissait effectivement concentrée en Moravie, on n'en trouvait pas moins d'authentiques pièces de Style plastique dans des contextes pour le moins inattendus : ainsi, notait-il, la tombe à tholos de Mal-Tepe (Mezek, Bulgarie) avait-elle livré une série de pièces de char de Style plastique (clavettes, anneaux passe-guide), qui avait été découvertes en compagnie d'un mobilier funéraire d'origine grecque, bien attribuable à la période hellénistique (MEGAW, 1970 : 30, 111-112, cat. n° 170)<sup>22</sup>. Ainsi, suggérait-il, ces objets avaient-ils pu voyager loin de leur centre de fabrication.

En France, la recherche ne devait pas connaître d'avancée notable avant le début des années 1970. C'est la redécouverte du mobilier de la tombe à char de « la

*Maladrerie* » à Attichy (Oise), parmi lequel se trouvait un élément d'anneau passe-guide en bronze figurant un masque, qui devait apporter de nouveaux arguments en faveur d'une origine locale de certaines productions de Style plastique ouest-européenne. Connue depuis les années 1920, cette trouvaille picarde rendait en effet moins improbable l'attribution de la série Triantaphilos à un contexte archéologique de la région parisienne. Plus précisément, le réexamen sommaire des découvertes anciennes du Nord de la France et de la Belgique permettait d'isoler désormais un « groupe occidental de tombes à char postérieures au groupe champenois » clairement daté de la Tène récente, dans lequel pouvaient naturellement prendre place les éléments de sépulture à char de la collection Triantaphilos attribués à Paris (DUVAL et BLANCHET, 1974 : 407). En d'autres termes, il devenait évident que ces pièces de Style plastique n'étaient pas isolées dans les régions de l'ouest du Rhin comme le résultat d'importations lointaines.

La documentation archéologique n'a véritablement été renouvelée qu'à la fin des années 1990, grâce en particulier aux travaux d'archéologie préventive menés sur les sites de Roissy et du Plessis-Gassot. L'extraordinaire ensemble de bronzes d'art de Style plastique de la tombe de Roissy, et surtout l'effet d'accumulation des trouvailles de productions de Style plastique dans la région du Bassin parisien, ne permettent plus de douter aujourd'hui de l'origine locale de ces créations stylistiques. Des parentés techniques et stylistiques relient en effet les unes aux autres les trouvailles de Roissy, le Plessis-Gassot et Paris. De même, le réexamen de la documentation ancienne conforte l'existence de telles similarités, qui rapprochent par ailleurs les bronzes d'art celtique de Roissy des trouvailles, notamment, de Saint-Maur-des-Fossés et Conflans-sur-Seine.

### UN DRUIDE À ROISSY ?

Le personnage inhumé dans la tombe à char 1 de Roissy présente une identité funéraire tout à fait inhabituelle. Bien que son squelette ait été dissous par l'acidité du sédiment, il s'agit très certainement d'un homme adulte, que l'on reconnaît à son mobilier personnel constitué d'une paire de forces et d'un instrument tranchant en fer, et dont l'assemblage est typique des contextes funéraires masculins de cette période. Ce personnage est manifestement de haut rang social : il bénéficie non seulement d'une tombe à char, mais le char lui-même est revêtu d'appliques en bronze qui proviennent d'un atelier spécialisé dans la production d'œuvres savantes de Style plastique. Pourtant, ce personnage n'est pas un guerrier. Contrairement à son voisin enterré dans l'autre tombe à char du petit groupe funéraire de Roissy, il ne porte en effet aucune arme.

Le mobilier d'accompagnement du mort est lui aussi complètement atypique. Ce sont d'abord des objets interprétables comme des « outils », mais dont la

fonction reste énigmatique, bien que ce type de mobilier signale à nouveau un personnage de rang social privilégié. À ce matériel de « spécialiste », il faut sans doute rattacher les forces et le petit objet tranchant qui les accompagne ; l'ensemble paraissant composer une sorte de « trousse de soins » pour l'entretien du bétail, en particulier des moutons. Les gestes associés au fonctionnement de ces pièces sont ceux de trancher, ou (dé)couper. Les autres « outils », qui sont disposés à l'intérieur en emballage en peau ou en cuir, sont plus étonnants encore. Ils comportent des sortes d'aiguilles ou d'alènes en fer et semblent avoir appartenu à un nécessaire d'instruments, dont il est difficile de savoir s'ils ont pu servir à la pratique de l'artisanat ou – une fois encore – des soins. Les gestes mobilisés par ces objets sont ceux de piquer ou perforer. On notera que ces objets emballés dans des « paquets » avaient été placés à hauteur des membres supérieurs du mort, tout auprès du corps, comme on le fait généralement avec l'équipement personnel des défunts.

Les objets les plus significatifs sont sans doute ceux qui ont été déposés à proximité de la tête du mort. Contre toute attente, ce sont aussi les plus ordinaires et les plus énigmatiques à la fois. Ces objets sont des pièces uniques, de forme et d'apparence exceptionnelles, qui sont peut-être des « objets trouvés » – comme le petit galet dont les bandes naturelles semblent peintes, ou le jet de coulée en bronze dont la surface irrégulière paraît au contraire presque minérale. À ces débris, que l'on attribue généralement à des « amulettes », se rattachent une série de « pièces orphelines », qui ont été extraites d'ensembles de mobiliers étrangers à la tombe. Ce sont, en particulier, des éléments pris sur des harnachements de chevaux (MAN 89206.046) ou des appliques ornementales de char (MAN 89206.085). La présence de ce type de pièces dans la sépulture évoque les pratiques de dépôt dites « *pro toto* », bien connues à cette période dans les régions rhénanes. Celles-ci consistent à ne déposer auprès des restes du mort qu'un échantillon de pièces – voire de fragments de pièces – qui sont prélevées sur des ensembles de mobilier beaucoup plus importants ou volumineux. Ces pratiques sont plutôt directement associées aux contextes de crémation ; néanmoins, comme à Roissy, on constate qu'elles concernent préférentiellement les éléments de char et de harnachement de chevaux.

L'identité de la « personne sociale » du mort est sans doute à rechercher dans les représentations affichées sur le char avec lequel le personnage de Roissy a été enterré. Si la signification de ces images nous échappe, leur nature symbolique est en revanche évidente : ces monstres fantastiques, se répondant par deux, trois ou cinq, renvoient à un univers de nature mythologique, dont nous ignorons tout (fig. 34 a-b). Ces figures sont parfois disposées à l'intérieur de constructions géométriques complexes, qui sont fondées sur des connaissances scientifiques approfondies et dont les équivalents ne se rencontrent alors que dans la science grecque. Sur le dôme ajouré aux dragons, on reconnaît notamment

l'opération non triviale de division du cercle en cinq, qui permet de produire la figure unique du pentagone, source de propriétés géométriques étonnantes et admirables. L'organisation des cabochons à sept globules ou à sept essences renvoie quant à elle à la figure géométrique « impossible » qu'est l'heptagone, ou polygone à sept côtés réputé non constructible par les seuls moyens de la règle et du compas... Véritables œuvres d'art et de science, les images associées au mobilier de la tombe de Roissy véhiculent des représentations renvoyant simultanément au monde des figures mythologiques et à celui des connaissances des propriétés mathématiques de l'univers.

Dans ces conditions, on peut légitimement se demander si le personnage auquel de telles créations avaient été confiées pour qu'il les emporte avec lui dans l'au-delà n'aurait pas été lui-même un savant ou, pour le dire explicitement, un druide. Il est évidemment impossible de l'affirmer. Néanmoins, plusieurs éléments, dans la composition de l'équipement personnel du défunt de Roissy, plaident en faveur d'un personnage dont l'identité sociale échappe aux catégories habituellement rencontrées : celui-ci n'était visiblement ni un paysan, ni un guerrier ; alors qu'il appartenait à la classe dominante de la société. Ici encore, la position sociale privilégiée combinée à l'absence d'armement évoque le statut des druides, lesquels appartiennent, d'après Strabon, à l'une des « *trois sortes d'hommes (qui) sont honorés d'une façon tout à fait exceptionnelle* » chez les Gaulois, avec les bardes et les *vates* (ou devins)<sup>23</sup>. César – qui reprend ici vraisemblablement à son compte une ancienne indication de Poseidonios – nous dit en effet que les druides étaient dispensés de porter les armes et qu'ils étaient, de manière générale, « *exemptés de toute espèce de charge* »<sup>24</sup>.

Ce sont surtout les petits objets usés, brisés ou trouvés, que l'on avait réunis auprès du mort, qui évoquent les choses réutilisées, ou plus exactement réaffectées, qui servent usuellement de support aux pratiques de magie ou de divination. Ce sont, comme le soulignait Marcel Mauss dans son « Esquisse d'une théorie générale de la magie » rédigée avec Henri Hubert, les choses « *pour ainsi dire disqualifiées, comme les restes de repas, les détritius, les rognures d'ongles et les cheveux coupés, les excréments, les fœtus, les ordures ménagères et, en général, tout ce qu'on rejette et qui n'est pas d'un emploi normal.* » (MAUSS et HUBERT, 1902-1903). Dans cet attirail hétéroclite, le petit galet à bandes noires et blanches MAN 89206.040 attire spécialement l'attention. Il évoque les pratiques de la lithomancie, ou divination par les pierres, qui était très répandue dans l'Antiquité. Sur ce point, le témoignage tardif d'Hyppolite de Rome pourrait apporter des précisions intéressantes. Dans sa *Réfutation de toutes les hérésies*, écrite au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., il indique en effet que « *les Celtes (...) font des prédictions suivant la technique de Pythagore, par la divination des cailloux et des nombres* » et que « *par ailleurs, les druides utilisent aussi des pratiques magiques* »<sup>25</sup>.

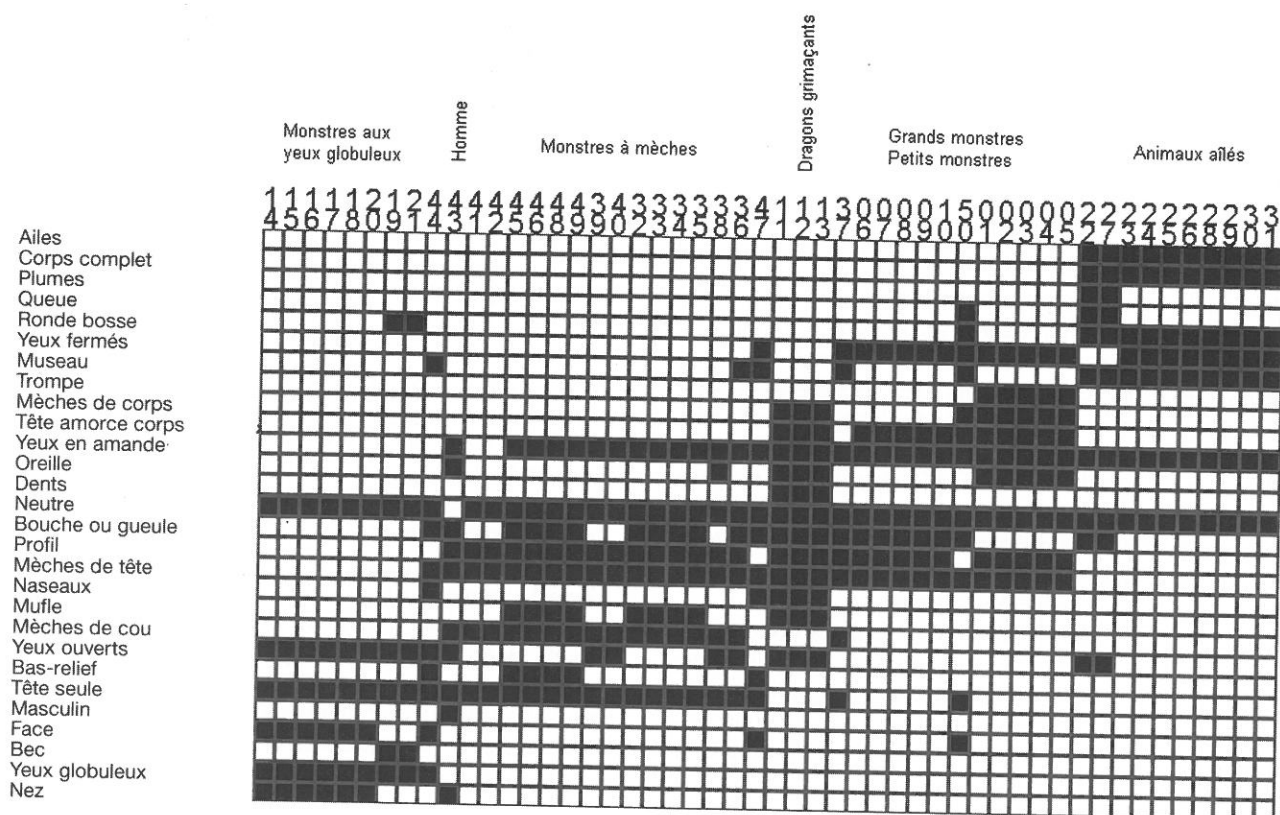


Fig. 34a : Sériation des monstres de Roissy, matrice diagonalisée.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 01. Petit monstre 1 du dôme MAN 89206.022;                    | 23. Petit monstre ailé 1 d'applique quadripode MAN 89206.001; | 38. Monstre central de la grande applique de joug cintrée MAN 89206.005;                     |
| 02. Petit monstre 2 du dôme MAN 89206.022;                    | 24. Petit monstre ailé 2 d'applique quadripode MAN 89206.001; | 39. Moyen monstre latéral 1 de la grande applique de joug cintrée MAN 89206.005;             |
| 03. Petit monstre 3 du dôme MAN 89206.022;                    | 25. Petit monstre ailé 3 d'applique quadripode MAN 89206.001; | 40. Moyen monstre latéral 2 de la grande applique de joug cintrée MAN 89206.005;             |
| 04. Petit monstre 4 du dôme MAN 89206.022;                    | 26. Petit monstre ailé 4 d'applique quadripode MAN 89206.001; | 41. Petit monstre latéral 1 de la grande applique de joug cintrée MAN 89206.005;             |
| 05. Petit monstre 5 du dôme MAN 89206.022;                    | 27. Monstre ailé central d'applique quadripode MAN 89206.010; | 42. Petit monstre latéral 2 de la grande applique de joug cintrée MAN 89206.005;             |
| 06. Grand monstre 1 du dôme MAN 89206.022;                    | 28. Petit monstre ailé 1 d'applique quadripode MAN 89206.010; | 43. Profil humain de l'applique centrale de joug MAN 89206.011;                              |
| 07. Grand monstre 2 du dôme MAN 89206.022;                    | 29. Petit monstre ailé 2 d'applique quadripode MAN 89206.010; | 44. Monstre central de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.004;                     |
| 08. Grand monstre 3 du dôme MAN 89206.022;                    | 30. Petit monstre ailé 3 d'applique quadripode MAN 89206.010; | 45. Monstre latéral 1 de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.004;                   |
| 09. Grand monstre 4 du dôme MAN 89206.022;                    | 31. Petit monstre ailé 4 d'applique quadripode MAN 89206.010; | 46. Monstre latéral 2 de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.004;                   |
| 10. Grand monstre 5 du dôme MAN 89206.022;                    | 32. Monstre latéral 1 de cabochon de joug MAN 89206.002;      | 47. Monstre central de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.012;                     |
| 11. Dragon grimaçant 1 du dôme MAN 89206.022;                 | 33. Monstre latéral 2 de cabochon de joug MAN 89206.002;      | 48. Monstre latéral 1 de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.012;                   |
| 12. Dragon grimaçant 2 du dôme MAN 89206.022;                 | 34. Monstre latéral 1 de cabochon de joug MAN 89206.006;      | 49. Monstre latéral 2 de la petite applique de joug cintrée MAN 89206.012;                   |
| 13. Dragon grimaçant 3 du dôme MAN 89206.022;                 | 35. Monstre latéral 2 de cabochon de joug MAN 89206.002;      | 50. Monstre central de l'applique accompagnant le dôme MAN 89206.021 (réalisation B. WIRTZ). |
| 14. Monstre latéral de clavette MAN 89206.023;                | 36. Monstre de l'applique à jour central 89206.072;           |  |
| 15. Monstre supérieur de clavette MAN 89206.023;              | 37. Monstre de l'applique à jour central 89206.077;           |  |
| 16. Monstre latéral de clavette MAN 89206.049;                |   |  |
| 17. Monstre supérieur de clavette MAN 89206.049;              |   |  |
| 18. Monstre supérieur du passant de lanière MAN 89206.048;    |   |  |
| 19. Monstre latéral du passant de lanière MAN 89206.048;      |   |  |
| 20. Monstre supérieur du passant de lanière MAN 89206.052;    |   |  |
| 21. Monstre latéral du passant de lanière MAN 89206.052;      |   |  |
| 22. Monstre ailé central d'applique quadripode MAN 89206.001; |   |  |

**Remerciements :** Nous remercions chaleureusement pour leur aide Chloé Belard (Doctorante à l'EPHE, Paris), Pascale Gardin (ancienne restauratrice à l'IRRAP, Compiègne), Valorie Go (photographe au MAN) Gaëtan Jouanin (archéozoologue au CRAVO, Compiègne), Benoît Mille (chercheur au C2RMF,

Paris), Salomon Ofman (enseignant-chercheur à l'université de Jussieu, Paris), Clotilde Proust (responsable de l'atelier de restauration du MAN), Michel Remillon (exploitant agricole et éleveur à Marsal, Moselle) et Bruno Wirtz (enseignant chercheur à l'université de Brest).

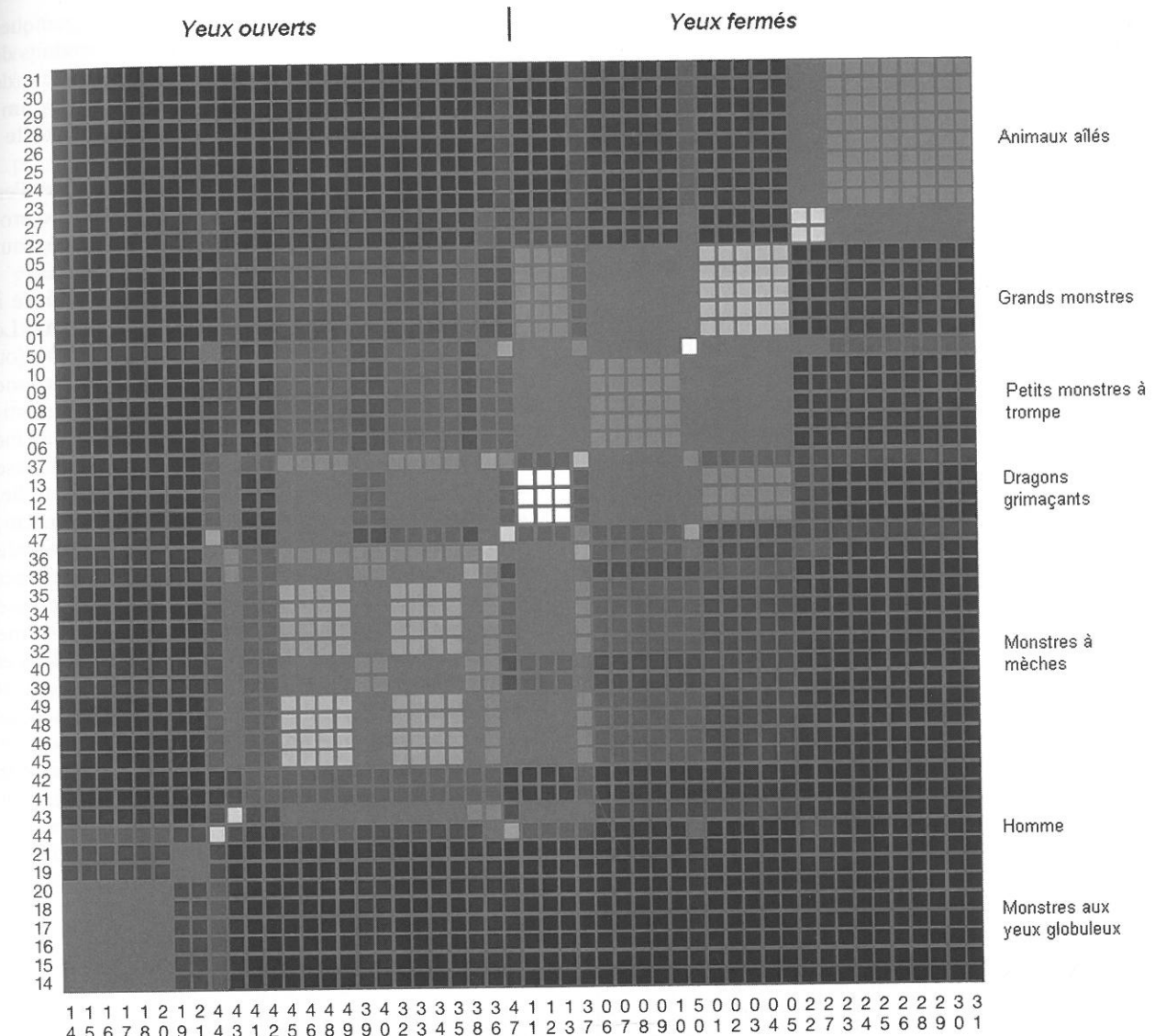


Fig. 34b : Sériation des monstres de Roissy, matrice de cooccurrence des attributs. Plusieurs ensembles de monstres se distinguent, selon qu'ils sont représentés les yeux fermés ou ouverts. Le groupe des animaux ailés à plumage est nettement individualisé, auquel se rattachent le groupe des petits et grands monstres à poils, ainsi que celui des dragons grimaçants. Les monstres à mèches multiples forment un autre groupe, auquel est rattaché le groupe des monstres aux yeux globuleux dépourvus de poils, lui aussi nettement individualisé. La figure humaine occupe une position intermédiaire entre les monstres à mèches et ceux aux yeux globuleux (réalisation B. WIRTZ).

#### ANNEXE : CATALOGUE RAISONNÉ

- **MAN 89206.001 :** Applique de joug quadripode à cinq bêtes. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.010. Le motif central, en forme de globe hémisphérique, figure un animal fantastique évoquant un gros oiseau représenté dans la position de la couvée. La tête, globuleuse, est pourvue de deux yeux en amande représentés fermés. La bête porte un petit museau pointu, sous lequel l'ouverture de la gueule

est esquissée sous la forme d'un léger sillon. De chaque côté du corps de l'animal sont figurées des ailes trilobées, allant en s'effilant vers l'arrière. La queue, courte, est représentée relevée : elle porte, à l'arrière un motif trilobé à sillon axial. Les parties de la surface du globe laissés libres à l'avant, entre l'emplacement de la tête et la naissance des ailes, sont couvertes d'un champ chagriné. Un motif très fin orne

les ailes de la bête : celui-ci représente des groupes de « plumes » à extrémité arrondie, soulignée par un minuscule cercle central estampé. La base de ce relief central, en forme d'oiseau imaginaire, est entourée de quatre appendices de forme lenticulaire. Ces derniers sont disposés de manière cruciforme, à l'avant, à l'arrière et sur chacun des côtés du gros animal central. Ils figurent quatre animaux imaginaires identiques, dont la forme générale évoque celle d'un insecte ailé (coccinelle ?). Les détails de la tête sont identiques à ceux de la tête de l'animal central : les yeux, en amande, sont représentés fermés ; tandis que le museau, pointu et relevé, est dépourvu de bouche. Les ailes, développées de part et d'autre d'un corps légèrement caréné, sont trilobées. L'espace laissé libre entre l'attache de ces bêtes et la base du globe central est rempli d'un champ chagriné. Alliage base cuivre. La fixation sur le support était assurée par quatre petites pointes en fer, passées derrière la tête de chacune de ces petites bêtes, entre les ailes. Des traces minéralisées organiques conservées dans les produits de corrosion du métal sont préservées à l'intérieur de la face interne de la pièce. Longueur = 58 mm ; largeur = 44 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.001].

• **MAN 89206.002** : Cabochon de joug quadrilobé. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.006. Le sommet de la pièce est surmonté d'un globe circulaire, dont la base est soulignée par une fine nervure, et qui se termine par un globule central, lui-même également souligné d'une fine nervure. Sur les flancs de ce globe central, court un motif de quatre essences enchaînées, reliées les unes autres par quatre globules placés dans le grand axe et le petit axe de la pièce et dont la base est soulignée par une fine nervure. Les extrémités longitudinales sont terminées par un globe circulaire, de plus petite taille que le globe sommital, et dont la base est soulignée par une fine nervure. Chacun de ces globes porte une paire de globules, situés aux extrémités de deux platines d'enroulements ovalaires symétriquement opposées. La base des globules est soulignée d'une fine nervure. Les champs du globe situés entre ces deux platines ovalaires sont couverts d'un fond piqueté. Les extrémités latérales de la pièce portent un globe à motif de profil de monstre animal regardant à gauche, dont la base s'enroule autour d'un globule. L'œil de la bête, en forme d'amande, est figuré ouvert. Le mufle de l'animal est terminé par des naseaux globuleux, dont un n'est vu que de profil. La gueule, figurée par un sillon, est entrouverte. À l'arrière de la tête, la bête porte une crinière à deux grosses mèches, dont les extrémités s'entourent autour du globule situé sous le cou. La face latérale de ces mèches est soulignée de nervures convergentes. Le champ du globe situé en avant de la tête de l'animal et du globule inférieur est couvert d'un fond piqueté. La pièce, creuse, est à ouverture de forme ovale soulignée par une nervure ; elle devait être fixée sur une protubérance du joug sculpté

en bois. Alliage base cuivre. Des traces organiques minéralisées (bois ?), préservées dans les produits de corrosion du métal, sont conservées à l'intérieur de la pièce. Longueur = 51 mm ; largeur = 44 mm ; hauteur = 39 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.002].

• **MAN 89206.003** : Clou à tête quadrangulaire plate. Fer. Traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal, à l'emplacement de la tige. Longueur = 30 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.003].

• **MAN 89206.004** : Applique de joug cintrée, destinée à s'adapter à un support arrondi de forme convexe. Le motif central, développé à la surface d'un globe (ou « médaillon ») dont la base est soulignée d'une nervure, figure un profil de monstre animal désarticulé. La bête regarde à gauche. Son œil, en forme d'amande, est figuré ouvert. Sous l'œil, une bosse évoque la forme de la joue de l'animal. Son oreille, en forme de feuille pointue, est dressée vers l'arrière ; elle flotte à la naissance de la crinière, représentée par deux mèches à côté couvert de fines nervures convergentes, qui vont s'enrouler chacune à la base d'un globule uni, elle-même soulignée par une nervure. À la base du profil, deux mèches effilées et entrecroisées sont soulignées par de fines nervures convergentes. Celle du devant va s'enrouler autour de la base du globe qui porte le profil de monstre animal, pour former une nervure périphérique ; elle s'enroule ensuite en sens inverse vers la gauche, pour se raccorder à la mèche de cou d'un second monstre. La mèche de tête située à l'arrière va rejoindre un globule, qui forme un trio avec les deux précédents. Les deux champs formés par les portions de la surface du globe laissées libres entre les trois globules disposés en triangle sont remplis d'un très fin motif gravé, qui représente des groupes de quatre « plumes » rayonnant à partir du pourtour des globules latéraux et dont les extrémités arrondies sont soulignées chacune par un cercle central estampé. De part et d'autre de ce motif central, se trouvent deux globes (ou « médaillons ») plus petits, lesquels portent d'autres profils de monstres animaux désarticulés, qui reproduisent, en réduction, le profil central. Les deux bêtes regardent l'une à gauche et l'autre à droite. Leur œil, en forme d'amande, est figuré ouvert. En arrière de l'œil, une bosse évoque la forme des joues des animaux. Sous l'œil, deux petites protubérances en forme de moustaches, évoquent peut-être le museau ou la bouche des monstres. Leur oreille, en forme de feuille pointue, est dressée vers l'arrière ; elle flotte à la naissance de la crinière, représentée par deux mèches à côté couvert de fines nervures convergentes, dont celle située à l'arrière de la tête va s'enrouler chacune à la base d'un globule uni, souligné par une nervure. À la base du profil, une mèche effilée, dont la surface est soulignée par de fines nervures convergentes, va rejoindre la nervure qui souligne la base du globe. Le champ formé par la portion de la surface du globe laissée libre entre le globule et les mèches

de la crinière est rempli d'un très fin motif gravé, qui représente un groupe de quatre « plumes » rayonnant à partir du pourtour du globule latéral et dont les extrémités arrondies sont soulignées chacune par un cercle central estampé. De part et d'autre de ces profils latéraux, se trouvent deux nouveaux globes (ou « médaillons ») plus petits encore, qui portent une nouvelle réduction de profil de monstre animal désarticulé. Les deux bêtes regardent chacune à droite à gauche. Les détails de la tête ne sont plus représentés. Seules sont conservées deux grosses mèches jointives de la crinière, dont la surface est couverte de fines nervures convergentes et dont la pointe va s'enrouler autour d'un globule situé à l'arrière. Une troisième mèche effilée, dont la base commence sous la tête de l'animal, va rejoindre la nervure qui souligne la base du globe et, au delà, se raccorder à la mèche de tête des deux monstres intermédiaires. Les plages laissées entre les quatre globes de tailles allant en se réduisant sont revêtues d'un motif gravé très fin, qui représente un enroulement, dont la partie terminale, circulaire, comporte un minuscule cercle estampé. Alliage base cuivre. La fixation était assurée par deux petites pointes ou rivets à tête matée au centre des globules situés aux extrémités de la pièce. L'un est en alliage base cuivre ; l'autre, qui pourrait correspondre à une réparation dans la mesure où le passage de la pointe n'est pas centré dans le globule, est en fer. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal étaient conservées à l'intérieur de la pièce. Longueur = 58 mm ; largeur = 16 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.004].

• **MAN 89206.005** : Applique de joug cintrée, destinée à s'adapter à un support arrondi de forme légèrement convexe. Le motif central figure un masque animal évoquant une tête d'ours. Les yeux, en forme d'amande, sont représentés fermés. La bête est pourvue d'un petit museau pointu : les deux naseaux sont esquissés ; la gueule, entrouverte, est figurée par un sillon. À l'arrière de la tête, l'animal porte une crinière trilobée, à trois grosses mèches effilées. Les côtés externes des deux mèches latérales sont soulignées de nervures convergentes. Encadrant ce motif central, deux globes plus petits portent des profils de monstres animaux regardant à gauche et à droite, en direction du monstre central. L'œil, en forme d'amande, est représenté ouvert. La bête est pourvue d'un mufle court, qui peut évoquer un bec ou de grosses lèvres. L'ouverture de la gueule est esquissée sous la forme d'un léger sillon. À l'arrière de la tête, le monstre porte une crinière à mèche effilée, dont le côté est souligné de fines nervures convergentes. L'extrémité de cette mèche vient se rattacher à un globule dont la base est soulignée d'une fine nervure. Sous le cou de l'animal, une autre mèche, dont le côté est également souligné de fines nervures convergentes, vient s'enrouler autour d'un globule situé aux deux extrémités de la pièce. Alliage base cuivre. La fixation sur le support était assurée par deux petites pointes

en fer passant par le centre des globules situés aux extrémités de la pièce. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Longueur = 106 mm ; largeur = 25 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.005].

• **MAN 89206.006** : Cabochon de joug quadrilobé. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.002. Le sommet de la pièce est surmonté d'un globe circulaire, dont la base est soulignée par une fine nervure, et qui se termine par un globule central, lui-même également souligné d'une fine nervure. Sur les flancs de ce globe central, court un motif de quatre essences enchaînées, reliées les unes autres par quatre globules placés dans le grand axe et le petit axe de la pièce et dont la base est soulignée par une fine nervure. Les extrémités longitudinales sont terminées par un globe circulaire, de plus petite taille que le globe sommital, et dont la base est soulignée par une fine nervure. Chacun de ces globes porte une paire de globules, situés aux extrémités de deux platines d'enroulements ovalaires symétriquement opposées. La base des globules est soulignée d'une fine nervure. Les champs du globe situés entre ces deux platines ovalaires sont couverts d'un fond piqueté. Les extrémités latérales de la pièce portent un globe à motif de profil de monstre animal regardant à droite, dont la base s'enroule autour d'un globule. L'œil de la bête, en forme d'amande, est figuré ouvert. Le mufle de l'animal est terminé par des naseaux globuleux, dont un n'est vu que de profil. La gueule, figurée par un sillon, est entrouverte. À l'arrière de la tête, la bête porte une crinière à deux grosses mèches, dont les extrémités s'entourent autour du globule situé sous le cou. La face latérale de ces mèches est soulignée de nervures convergentes. Le champ du globe situé en avant de la tête de l'animal et du globule inférieur est couvert d'un fond piqueté. La pièce, creuse, est à ouverture de forme ovale soulignée par une nervure ; elle devait être fixée sur une protubérance du joug sculpté en bois. Alliage base cuivre. Longueur = 51 mm ; largeur = 44 mm ; hauteur = 39 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.006].

• **MAN 89206.007** : Éclat naturel. Pierre. Élément attribué par les fouilleurs à un fragment de tôle de fer. Longueur = 20 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.007].

• **MAN 89206.008** : Fragment de tôle. Fer. Longueur = 18 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.008].

• **MAN 89206.009** : Fragment de poterie. Céramique à pâte noire modelée. Longueur = 18 mm ; largeur = 15 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.009].

• **MAN 89206.010** : Applique de joug quadrilobé à cinq bêtes. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.001. Le motif central, en forme de globe hémisphérique, figure un animal fantastique évoquant un gros oiseau représenté dans la position de la couvée. La tête, globuleuse, est pourvue de deux yeux en amande représentés fermés. La bête porte un petit

museau pointu, sous lequel l'ouverture de la gueule est esquissée sous la forme d'un léger sillon. De chaque côté du corps de l'animal sont figurées des ailes trilobées, allant en s'effilant vers l'arrière. La queue, courte, est représentée relevée : elle porte, à l'arrière un motif trilobé à sillon axial. Les parties de la surface du globe laissés libres à l'avant, entre l'emplacement de la tête et la naissance des ailes, sont couvertes d'un champ chagriné. Un motif gravé très fin orne les ailes de la bête : celui-ci représente des groupes de « plumes » à extrémité arrondie, soulignée par un minuscule cercle central estampé. La base de ce relief central, en forme d'oiseau imaginaire, est entourée de quatre appendices de forme lenticulaire. Ces derniers sont disposés de manière cruciforme, à l'avant, à l'arrière et sur chacun des côtés du gros animal central. Ils figurent quatre animaux imaginaires identiques, dont la forme générale évoque celle d'un insecte ailé (coccinelle ?). Les détails de la tête sont identiques à ceux de la tête de l'animal central : les yeux, en amande, sont représentés fermés ; tandis que le museau, pointu et relevé, est dépourvu de bouche. Les ailes, développées de part et d'autre d'un corps légèrement caréné, sont trilobées. L'espace laissé libre entre l'attache de ces bêtes et la base du globe central est rempli d'un champ chagriné. Alliage base cuivre. La fixation sur le support était assurée par quatre petites pointes en fer, passées derrière la tête de chacune de ces petites bêtes, entre les ailes. Des traces de bois minéralisé conservés dans les produits de corrosion du métal sont conservés à l'intérieur de la face interne de la pièce. Longueur = 57 mm ; largeur = 44 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.010].

• **MAN 89206.011** : Applique de joug à motif de triscèle central. La partie supérieure de la pièce porte un motif de triscèle ajouré inscrit dans un cercle, tournant à droite. La partie centrale du triscèle est occupée par un profil humain regardant à gauche. Les yeux, en forme d'amande, sont figurés ouverts. Le nez, vu du côté gauche, est surdimensionné. La bouche et l'oreille sont à peine esquissés par un léger relief. Les trois branches du triscèle sont en forme de mèches effilées, qui partent respectivement du sommet de la tête, du cou et enfin de l'avant du visage du personnage. Ces mèches doubles portent un relief de fines nervures convergentes, en partie effacées par l'usure du métal au contact d'un matériau souple. Sous ce motif, est développée une boucle tournant à droite, qui s'achève par une virgule terminée par un globule dont la base est soulignée par une fine nervure. Ses contours sont soulignés par une très fine ligne piquetée. Sous le motif circulaire supérieur, les deux extrémités de la boucle sont encadrées d'un appendice trilobé, qui évoque la forme d'une feuille. Sous la boucle, un godron encadré d'une fine nervure se prolonge en un appendice triangulaire, en forme de feuille à cinq nervures, dont le dessin est souligné d'un fin trait gravé. Un autre appendice, relevé à 45°,

est situé symétriquement à l'extrémité supérieure de l'applique. De plus petite taille, il est précédé lui aussi d'un godron encadré de nervures ; également en forme de feuille, il présente cinq nervures dont le tracé est souligné d'un fin trait gravé. De part et d'autre du motif supérieur à profil humain, deux enroulements à gauche sont terminés par un globule dont la base est soulignée d'une fine nervure. La pièce était fixée sur son support au moyen de quatre petites tige en alliage base cuivre, à tête matée, qui passaient par le centre des deux globules des enroulements latéraux, ainsi que par celui des deux appendices supérieur et inférieur en forme de feuille. Une de ces pointes, dont la base de la tige est brisée, est encore en place dans l'appendice inférieur. Alliage base cuivre. Longueur = 80 mm ; largeur = 35 mm ; hauteur = 15 mm. Avec l'applique, ont été recueillis les fragments d'une tige de fixation en alliage base cuivre, incomplète (diamètre de la tige = 1 mm). [ancien numéro de fouille : 1002.011].

• **MAN 89206.012** : Applique de joug cintrée, destinée à s'adapter à un support arrondi de forme légèrement convexe. Le motif central figure un masque animal évoquant une tête d'ours. Les yeux, en forme de globules, sont représentés ouverts. La bête est pourvue d'un petit museau pointu : les deux naseaux sont esquissés ; la gueule, entrouverte, est figurée par un sillon. À l'arrière de la tête, l'animal porte une crinière trilobée, à trois grosses mèches effilées. Les côtés externes des deux mèches latérales sont soulignés de fines nervures convergentes ; la face avant de la mèche centrale est couverte de fines nervures parallèles. Encadrant ce motif central, deux globes plus petits portent des profils de monstres animaux regardant à gauche et à droite, en direction du monstre central. L'œil, en forme d'amande, est représenté ouvert. La bête est pourvue d'un mufle court, qui peut évoquer un bec ou de grosses lèvres. À l'arrière de la tête, le monstre porte une crinière à mèche effilée, dont le côté est souligné de fines nervures convergentes. L'extrémité de cette mèche vient se rattacher à un globule dont la base est soulignée d'une fine nervure. Sous le cou de l'animal, une autre mèche, dont le côté est également souligné de nervures convergentes, vient s'enrouler autour d'un globule situé aux deux extrémités de la pièce. Alliage base cuivre. La fixation sur le support était assurée par deux petites pointes en fer passant par le centre des globules situés aux extrémités de la pièce ; l'un d'eux est brisé anciennement. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Longueur = 57 mm ; largeur = 45 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.012].

• **MAN 89206.014** : Anneau incomplet à jonc plein de section sub-ovale. Alliage base cuivre. Diamètre = 22 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.015].

• **MAN 89206.015** : Récipient tourné. Forme basse à pied à semelle débordante, pente tronconique et épaulement

globuleux. Le col, éversé, est souligné par un bourrelet externe. Deux bourrelets horizontaux soulignent la partie supérieure de l'épaulement. À la partie inférieure de la panse, une bande horizontale contient un motif d'esses enchaînées réalisé au brunissoir. Céramique à pâte brune. Hauteur = 182 mm ; diamètre à l'ouverture = 252 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.016].

• **MAN 89206.016** : Cabochon à motif géométrique à six pans, en forme de pétales dépliés. L'extrémité arrondie des pétales est soulignée d'une fine nervure, qui prend appui sur le pourtour nervuré de la tête du cabochon. Les champs triangulaires délimités par l'ouverture des pétales sont remplis d'un piquetage en partie usé. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre, et qui se terminait par un œillet. L'extrémité de la patte de fixation est brisée anciennement au niveau de l'œillet. Des traces organiques (cuir) préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Hauteur = 17 mm ; diamètre = 27 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.017].

• **MAN 89206.017** : Récipient tourné. Forme haute fermée à pied creux de type piédestal ; la panse tronconique est surmontée d'un épaulement globuleux dont la partie supérieure est soulignée par un bourrelet horizontal. Un second bourrelet, plus étroit, souligne la jonction du pied et de la base de la panse. L'ouverture est marquée par un bord éversé à lèvre ronde. À la partie inférieure de la panse, une large bande horizontale contient un motif de chevrons enchaînés délimités par un contour à double trait gravé. Céramique à pâte beige. Hauteur = 342 mm ; diamètre à l'ouverture = 140 mm [ancien numéro de fouille : 1002.018].

• **MAN 89206.018** : Tige de section ronde à tête ronde légèrement bombée. Fer. Longueur conservée = 36 mm ; diamètre de la tige = 2 mm ; diamètre de la tête = 12 mm. Traces de bois minéralisé conservé dans les produits de corrosion du métal, sous la tête. [ancien numéro de fouille : 1002.019].

• **MAN 89206.019** : Cabochon à motif géométrique à sept esses carénées enroulées autour d'un bouton circulaire central. La face droite des esses est revêtue d'un champ piqueté, usé. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre, et qui se terminait par un œillet circulaire. L'extrémité de la patte de fixation est brisée anciennement au niveau de l'œillet. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Alliage base cuivre. Hauteur = 22 mm ; diamètre = 23 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.020].

• **MAN 89206.020** : Cabochon à motif géométrique à sept esses carénées enroulées autour d'un bouton circulaire central. La face droite des esses est revêtue d'un

champ piqueté, usé. Le pourtour de la base de la pièce est soulignée d'une fine nervure. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre. La patte de fixation est brisée anciennement. Le corps du cabochon a été brisé et déformé anciennement, vraisemblablement lors de l'effondrement de la chambre funéraire. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal étaient visibles sur la surface de la patte de fixation. Alliage base cuivre. Hauteur = 14 mm ; diamètre = 23 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.022].

• **MAN 89206.021** : Applique à masque de monstre animal central. La bête est pourvue d'un petit museau retroussé, sous lequel l'ouverture de la bouche, arquée, est esquissée. Les yeux, en forme d'amande protubérante, sont représentés fermés. La partie arrière de la tête est occupée par une crinière trilobée, dont les côtés sont recouverts d'un champ de fines nervures convergentes. Elle se prolonge par un appendice caréné à extrémité en forme de queue, également trilobée, et dont les côtés sont soulignés d'un champ de fines nervures convergentes. De chaque côté de la tête, se développent des appendices carénés, dont les extrémités sont terminées par un petit globe creux. La face arrière de ces appendices latéraux est recouverte d'un champ triangulaire à remplissage de fines nervures convergentes. Les globes terminaux portent un motif constitué de deux mèches rehaussées de fines nervures convergentes, qui s'enchaînent alternativement avec une virgule globuleuse. Celles-ci s'enroulent à la périphérie d'un globule supérieur, dont la base est soulignée d'une fine nervure. La fixation sur le support était assurée par l'intermédiaire de quatre tiges en alliage base cuivre, dont les têtes, matées sur la pièce, passent respectivement au centre des globes latéraux, à l'arrière de la tête de la bête centrale et enfin au milieu de son appendice en forme de queue. La virgule du globe latéral droit présente une plage d'usure ancienne, semble-t-il due au frottement avec une pièce souple. Alliage base cuivre. Longueur = 100 mm ; largeur = 54 mm ; hauteur = 26 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.023a].

• **MAN 89206.022** : Dôme ajouré à motifs de deux rangs concentriques de monstres animaux terminé par un bouton central. Le motif de la base du dôme, qui s'appuie sur un anneau mouluré, figure une suite alternée de profils de cinq grands et de cinq petits monstres animaux. Les cinq grands monstres sont représentés la gueule largement ouverte : leur extrémité supérieure se raccorde au corps d'un petit monstre placé au dessus, tandis que leur extrémité inférieure prend appui sur la tête d'un autre petit monstre placé en dessous. Les yeux, en forme d'amande protubérante, sont figurés fermés. Chacune de ces bêtes porte une crinière quadrilobée, constituée de grosses mèches, dont la surface est soulignée d'un champ de fines nervures convergentes. Ces cinq

grands monstres sont raccordés à l'arrière de la tête par un globule à l'anneau formant la base du dôme. Ces cinq globules sont parfaitement équidistants et forment les sommets d'un pentagone régulier. Les cinq petits monstres alternant avec les cinq grands sont pourvus d'une sorte de trompe s'enroulant autour d'un globule : celui-ci se raccorde à un anneau central plat et dont la face supérieure est légèrement concave. On compte donc cinq globules au contact du cercle intérieur, qui forment les sommets d'un autre pentagone régulier. Comme les grands monstres, les petites bêtes sont pourvues d'un œil en forme d'amande protubérante, qui est représenté fermé. Elles portent également une crinière, dont les mèches sont soulignées d'un champ de fines nervures convergentes. Vers le bas, la tête se prolonge par une sorte de corps, semble-t-il revêtu d'un pelage, qui paraît exprimé par une longue mèche dont la forme est soulignée par un champ de fines nervures convergentes. Le motif central de la pièce est constituée par une ronde de trois dragons grimaçants, enchaînés les uns aux autres par l'intermédiaire de trois globes. Du bout de leurs gueules réunies, ils supportent un bouton orné de trois globes. Les bêtes sont représentées de profil. Comme les grands monstres à la gueule ouverte du registre inférieur, elles sont reliées aux globes intermédiaires par des excroissances latérales. Elles sont pourvues d'un œil en forme d'amande protubérante, qui est figuré ouvert. La naissance de la mâchoire est marquée par une protubérance marquée ; la gueule étant représentée retroussée sur une rangée de petites dents. Au dessus des dents, un globule évoque la forme et la position des naseaux. Vers le haut, le mufle de l'animal se prolonge par une excroissance dont l'extrémité s'enroule autour de la base d'un globe. Sa face avant est soulignée d'un champ triangulaire à remplissage de fines nervures convergentes, qui pourrait évoquer un pelage. La bête porte une crinière, dont les mèches sont soulignées de champs de fines nervures convergentes. En arrière de l'œil, on reconnaît la forme de l'oreille, pointue et à base ronde, qui est étendue en arrière. Sous l'oreille, se développe un champ gravé à remplissage quadrillé, qui enferme de petits cercles oculés estampés, et qui s'achève à la base de la crinière. La base de la tête se prolonge en une excroissance dont l'extrémité vient s'enrouler également sur un globe. Sa face avant est soulignée d'un champ triangulaire à remplissage de fines nervures convergentes, qui semble évoquer un pelage. Sur les trois bêtes, la position des globules marquant l'emplacement des naseaux forme un triangle équilatéral, lui-même inscrit dans un second triangle équilatéral formé par la position du centre des yeux. Les globes, autour desquels s'enroulent les extrémités supérieures et inférieures des trois dragons, sont raccordés à l'anneau central par trois petits pieds cintrés. Ils portent chacun deux plus petits globes unis dont la base est soulignée d'une nervure, et autour desquels se développe un motif gravé : celui-ci est

constitué d'un quadrillage rayonnant à remplissage de petits cercles oculés estampés, qui rappelle directement le motif développé sur la tête des dragons. Les trois paires de petits globes forment deux triangles équilatéraux emboîtés ; avec les détails anatomiques des dragons, l'ensemble forme les sommets d'un double hexagone régulier. Un gros cabochon, à tête creuse, est fixé par un rivet de fer à une platine circulaire constituant le sommet du dôme. Ce bouton sommital porte trois globes disposés en triangle équilatéral, au contact de l'extrémité de la gueule des dragons. À la partie supérieure de ces globes, sont figurées deux mèches à fines nervures convergentes, qui évoquent des éléments de crinière. Les faces latérales des trois globes portent les mêmes motifs en relief, qui sont constitués, de gauche à droite, d'un globule dont la base est cernée d'une nervure, d'un élément en forme d'amande carénée, dont la base est également délimitée par une nervure, et enfin d'un élément en forme de feuille pointue à base ronde : ils évoquent, respectivement, un œil globuleux ouvert, un œil en amande fermé et enfin une oreille. Une grosse bélière est présente sur la face interne d'un des reliefs du registre inférieur, figurant des grands monstres à la gueule largement ouverte. Il n'existe aucune trace de fixation par rivet ou pointes de bronze ou de fer. Alliage base cuivre et fer. Hauteur = 70 mm ; diamètre = 210 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.023b].

- MAN 89206.023 : Clavette de roue (roue gauche). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.049. La pièce est constituée d'un corps en fer composé d'une tige courbe de section ovale se terminant au sommet par une platine rectangulaire. La tige, effilée vers la partie inférieure, se termine par un bouton en alliage base cuivre serti à son extrémité. Celui-ci porte un motif de quatre essences enchaînées, s'enroulant autour de quatre globules. Un cinquième globule, dont la base est soulignée d'une nervure, couronne le sommet du bouton, au centre des quatre globules latéraux. La partie externe de la platine de la tête de clavette est recouverte d'une applique en alliage base cuivre, dont le mode de fixation sur le support en fer n'est pas directement apparent (rivetage ?). Elle porte des motifs organisés en trois registres. Sur la face avant, un masque central est bordé deux enroulements latéraux. Il est pourvu de deux yeux globuleux et d'un petit nez à extrémité arrondie. Des traces de piquetage subsistent au creux des reliefs, entre les yeux et le nez. Le même schéma est répété en réduction sur la face supérieure de la tête de clavette : de nouveau, un masque central est bordé de deux enroulements latéraux. Comme sur le masque précédent, deux grands yeux globuleux encadrent un petit nez à extrémité arrondie. Alliage base cuivre et fer. Longueur = 119 mm ; largeur = 68 mm ; hauteur = 32 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.024].
- MAN 89206.024 : Frette de moyeu externe (roue gauche). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.035. Ruban de tôle de forme annulaire à

côte axiale de section triangulaire formée au repoussé. Traces de fines nervures gravées soulignant les bords de la pièce. Alliage base cuivre. Largeur = 30 mm ; diamètre = 125 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.025].

- MAN 89206.026 : Applique creuse en forme de queue ailée. La fixation au support était assurée par deux petites tiges pleines en bronze, dont la tête était matée au centre de deux globules latéraux se raccordant à un motif central à base d'esses emboîtées. Le motif central est usé. L'extrémité figure une sorte de queue de poisson repliée à quatre pans. Le pan supérieur est terminé par un globule. Alliage base cuivre. Longueur = 37 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.028].
- MAN 89206.027 : Anneau de bras à jonc plein et uni, de section lenticulaire. Des plages d'usure, liées au port de la pièce sur le corps, ont déformé localement le profil de la pièce. Alliage base cuivre. Diamètre = 78 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.029].
- MAN 89206.028 : Fragment de plaque annulaire. Fer. Diamètre = 34 mm. Des traces organiques (bois) minéralisées sont conservées dans les produits de corrosion du métal. [ancien numéro de fouille : 1002.030].
- MAN 89206.029 : Tige à anneau central et à extrémités recourbées en sens opposé. La tige est de section quadrangulaire ; l'anneau est à section en D. Fer. La surface de l'objet présentent des traces de cuir minéralisé conservées dans les produits de corrosion du métal. Des traces textiles minéralisées étaient préservées au contact de l'anneau. Longueur = 420 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.031].
- MAN 89206.030 : Lime. Les extrémités de la pièce paraissent incomplètes. Fer. Des traces de cuir minéralisé sont conservées dans les produits de corrosion du métal, sur la face inférieure de l'objet, qui était couché sur le côté. Longueur = 114 mm. La pièce est accompagnée d'une tige en fer de section ronde, incomplète, qui s'est agglomérée à la face active de l'outil dans les produits de corrosion du métal (longueur = 50 mm ; diamètre = 2 mm). [ancien numéro de fouille : 1002.032a].
- MAN 89206.031a : Fragment d'aiguille. Fer. Des traces de cuir minéralisé sont conservées dans les produits de corrosion du métal. Longueur = 40 mm ; section de la tige = 1 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.032b]. Cette pièce était associée à la lime MAN 89206.030.
- MAN 89206.031b : Fragment de pointe d'aiguille, à tige de section quadrangulaire. Fer. Des traces de cuir minéralisé sont conservées dans les produits de corrosion du métal. Longueur = 22 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.032b]. Cette pièce était associée à la lime MAN 89206.030.
- MAN 89206.031c : Fragment de tige de section ronde, à extrémité bifide, incomplète (coupe ongle ?). Fer. Longueur = 34 mm ; diamètre de la tige = 3 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.032b]. Cette pièce était associée à la lime MAN 89206.030.
- MAN 89206.032 : Paire de forces. Fer. Des traces textiles minéralisées (attribuables à un tissu de laine à armure toile grossière) sont conservées au contact de la surface de l'objet, dans les produits de corrosion du métal. Une des pointes, qui reposait sur la tige à œillet MAN 89206.029, a été tordue sous l'effet de l'effondrement du plafond de la chambre funéraire. Longueur = 205 mm ; largeur = 55 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.033a].
- MAN 89206.033 : Instrument tranchant à soie plate, à lame à dos arqué et tranchant courbe. L'extrémité de la lame manque. Fer. Des traces textiles minéralisées (attribuables à un tissu de laine à armure toile grossière) sont conservées au contact de la surface de l'objet, dans les produits de corrosion du métal. Longueur = 112 mm ; largeur = 30 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.033b].
- MAN 89206.034 : Fibule à ressort à deux fois quatre spires et à corde externe et à arc renflé et cintré. Le pied, retourné sur l'arc, est terminé par une boule prolongée par un appendice. L'ardillon et le porte ardillon manquent. Fer. Des traces de textiles minéralisés sont préservées dans les produits de corrosion du métal, sur le corps de la fibule et le ressort. Longueur = 56 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.034].
- MAN 89206.035 : Frette de moyeu interne (roue gauche). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.024. Ruban de tôle de forme annulaire à côte axiale de section triangulaire formée au repoussé. Traces de fines nervures gravées soulignant les bords de la pièce. Alliage base cuivre. Largeur = 29 mm ; diamètre = 125 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.035].
- MAN 89206.036 : Applique rectangulaire à platine creuse bombée. La fixation sur le support était assurée par quatre œillets disposés aux coins de la pièce, dont deux sont brisés anciennement. Alliage base cuivre. Longueur = 28 mm ; largeur = 27 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.036].
- MAN 89206.037 : Tige de clou. La tête, vraisemblablement de forme quadrangulaire plate légèrement bombée, manque. Fer. Longueur conservée = 25 mm. Des traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'emplacement de la tige. [ancien numéro de fouille : 1002.037].
- MAN 89206.038 : Anneau à jonc à section en D. Fer. Des traces de fibres animales (poils ou fourrure) sont préservées dans les produits de corrosion du métal, sur la plus grande partie de la surface de la pièce. Diamètre = 40 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.038].
- MAN 89206.039 : Disque à platine de fer recouverte d'un tôle fine en alliage base cuivre. La face interne de la pièce présente un encroûtement de matières organiques minéralisées dans les produits de corrosion du métal. L'attache centrale de la pièce semble avoir disparu anciennement. Diamètre = 45 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.039].

- **MAN 89206.040** : Galet à motif naturel de bandes transversales noires (7) et blanches (7). L'une des faces est imprégnée d'oxyde de fer, à la suite du contact prolongé avec un objet non identifié. Quartzite. Longueur = 38 mm; largeur = 19 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.040].
- **MAN 89206.041** : Fragment de patte de fixation à œillet. Fer. Des traces d'un support de bois (ou cuir) minéralisé dans les produits de corrosion du métal sont conservées à la partie supérieure de la pièce. Longueur = 15 mm; largeur = 7 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.041].
- **MAN 89206.042** : Fragment de tôle fine à grosse côte demi-ronde. Alliage base cuivre. Longueur = 15 mm; largeur = 13 mm; hauteur = 7 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.042].
- **MAN 89206.043** : Fragment de tige plate à face supérieure bombée. Fer. Des traces de cuir minéralisé, préservées dans les produits de corrosion du métal, sont présentes sur la plus grande partie de la surface de la pièce. Longueur = 160 mm; largeur = 10 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.043].
- **MAN 89206.044** : Fragment de tôle. Fer et traces de placage d'une tôle fine en alliage base cuivre (traces de fibres textiles). Longueur = 24 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.044].
- **MAN 89206.045** : Bouton (?) à tête globuleuse creuse, incomplet. Alliage base cuivre. L'intérieur de la tête semble avoir été rempli originellement d'une matière noirâtre indéterminée. Hauteur = 8 mm; diamètre = 10 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.045].
- **MAN 89206.046** : Phalère à platine circulaire et gros bouton central hémisphérique. Alliage base cuivre et fer. La fixation au support était assurée par une bélière en fer, dont l'extrémité manque. La face inférieure porte un encroûtement de matières organiques minéralisées, qui se sont conservées dans les produits de corrosion du fer. Hauteur = 10 mm; diamètre = 40 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.046].
- **MAN 89206.047** : Frette de moyeu interne (roue droite). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.051. Ruban de tôle de forme annulaire à côte axiale de section triangulaire formée au repoussé. Traces de fines nervures gravées soulignant les bords de la pièce. Alliage base cuivre. Largeur = 30 mm; diamètre = 125 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.047].
- **MAN 89206.048** : Passant de lanière à masque de monstre animal. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.052. La partie supérieure de la pièce, creuse, figure un masque animal imaginaire. La bête est pourvue de deux yeux globuleux, figurés par deux globules à base nervurée, et d'un petit nez. La surface laissée libre entre les yeux et le support est remplie d'un champ piqueté. L'extrémité antérieure de la pièce figure un bec d'oiseau entrouvert, dont le contour est souligné d'une nervure, qui permet le passage d'une lanière, sans doute en cuir. La partie postérieure, à l'arrière de la tête, présente un jour ovalaire par lequel
- devait passer cette lanière d'une largeur maximale d'environ 8 mm. La partie avant du passant de lanière, à la partie inférieure du bec d'oiseau, est brisée anciennement. Alliage base cuivre. Longueur = 26 mm; largeur = 15 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.048].
- **MAN 89206.049** : Clavette de roue (roue droite). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.023. La pièce est constituée d'un corps en fer composé d'une tige courbe de section ovalaire se terminant au sommet par une platine rectangulaire. La tige, effilée vers la partie inférieure, se termine par un bouton en alliage base cuivre serti à son extrémité. Celui-ci porte un motif de quatre essences enchaînées, s'enroulant autour de quatre globules. Un cinquième globule, dont la base est soulignée d'une nervure, couronne le sommet du bouton, au centre des quatre globules latéraux. La partie externe de la platine de la tête de clavette est recouverte d'une applique en alliage base cuivre, dont le mode de fixation sur le support en fer n'est pas directement apparent (rivetage?). Elle porte des motifs organisés en trois registres. Sur la face avant, un masque central est bordé de deux enroulements latéraux. Il est pourvu de deux yeux globuleux et d'un petit nez à extrémité arrondie. Le même schéma est répété en réduction sur la face supérieure de la tête de clavette : de nouveau, un masque central est bordé de deux enroulements latéraux. Comme sur le masque précédent, deux grands yeux globuleux encadrent un petit à extrémité arrondie. Alliage base cuivre et fer. Longueur = 115 mm; largeur = 68 mm; hauteur = 33 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.049].
- **MAN 89206.050** : Deux mors de chevaux repliés l'un sur l'autre. Canon articulé à anneau et à nervure médiane. Fer. Diamètre = 97 mm. Des traces organiques minéralisées sont conservées dans les produits de corrosion du métal sur la surface des anneaux. [ancien numéro de fouille : 1002.050].
- **MAN 89206.051** : Frette de moyeu externe (roue droite). Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.047. Ruban de tôle de forme annulaire à côte axiale de section triangulaire formée au repoussé. Traces de fines nervures gravées soulignant les bords de la pièce. Alliage base cuivre. Largeur = 27 mm; diamètre = 125 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.051].
- **MAN 89206.052** : Passant de lanière à masque de monstre animal. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.048. La partie supérieure de la pièce, creuse, figure un masque animal imaginaire. La bête est pourvue de deux yeux globuleux, figurés par deux globules à base nervurée, et d'un petit nez. La surface laissée libre entre les yeux et le support est remplie d'un champ piqueté. L'extrémité antérieure de la pièce figure un bec d'oiseau entrouvert, dont le contour est souligné d'une nervure, qui permet le passage d'une lanière, sans doute en cuir. La partie postérieure, à l'arrière de la tête, présente un jour ovalaire par lequel

d'environ 8 mm. Alliage base cuivre. Longueur = 25 mm; largeur = 15 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.052].

- **MAN 89206.053** : Cabochon à bouton central hémisphérique et à motif rayonnant de sept essences terminés par sept globules répartis sur le pourtour de la pièce. La base du bouton central et des globules périphériques est soulignée d'une nervure. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur et au centre de la pièce en alliage base cuivre, et qui se terminait par un œillet circulaire. L'extrémité de la patte de fixation est brisée anciennement au niveau de l'œillet. Des traces organiques (cuir?) préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Hauteur = 19 mm; diamètre = 32 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.053].
- **MAN 89206.054** : Cabochon à motif géométrique à six pans, en forme de pétales dépliés. L'extrémité arrondie des pétales est soulignée d'une fine nervure, qui prend appui sur le pourtour nervuré de la tête du cabochon. Les champs triangulaires délimités par l'ouverture des pétales sont couverts d'un piqueté en partie usé. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre, et qui se termine par un œillet circulaire. Des traces organiques (cuir?) préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'emplacement de la patte de fixation. Hauteur = 21 mm; diamètre = 27 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.054].
- **MAN 89206.055** : Clou à tête quadrangulaire plate légèrement bombée. Fer. Longueur conservée = 18 mm; dimensions de la tête = 6 x 8 mm. Des traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'emplacement de la tige. [ancien numéro de fouille : 1002.056a].
- **MAN 89206.056** : Clou à tête quadrangulaire plate légèrement bombée. Fer. Longueur conservée = 19 mm; dimensions de la tête = 6 x 8 mm. Traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal à l'emplacement de la tige. [ancien numéro de fouille : 1002.056b].
- **MAN 89206.057** : Fragment de tige arquée de section sub-quadrangulaire. Fer. Des traces de fibres animales minéralisées (poils ou fourrure) sont conservées dans les produits de corrosion du métal, sur la presque totalité de la surface de la pièce. Longueur = 107 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.057].
- **MAN 89206.058** : Clou à tête quadrangulaire plate légèrement bombée. Fer. Longueur conservée = 16 mm; dimensions de la tête = 6 x 8 mm. Traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal à l'emplacement de la tige. [ancien numéro de fouille : 1002.058a].
- **MAN 89206.059** : Fragment de tige de clou. La tête, vraisemblablement de forme quadrangulaire plate
- légèrement bombée, manque. Fer. Longueur conservée = 16 mm. Des traces de bois minéralisé sont conservés dans les produits de corrosion du métal à l'emplacement de la tige. [ancien numéro de fouille : 1002.058b].
- **MAN 89206.060** : Fragment de fil déformé par ployage. Alliage base cuivre. Longueur = 22 mm; diamètre du fil = 1,5 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.059].
- **MAN 89206.061** : Fragment de tôle (?). Fer. Longueur = 13 mm. Des traces de bois minéralisées dans les produits de corrosion du métal sont conservées sur les deux faces de pièce. [ancien numéro de fouille : 1002.060].
- **MAN 89206.062** : Clou à tête quadrangulaire plate légèrement bombée. Fer. Longueur conservée = 18 mm; dimensions de la tête = 6 x 8 mm. Traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal à l'emplacement de la tige. Un petit élément en tôle de fer, portant des traces de bois minéralisé dans les produits de corrosion du métal est aggloméré à la tige [ancien numéro de fouille : 1002.061].
- **MAN 89206.063** : Entonnoir de coulée. Alliage base cuivre. Longueur = 33 mm; diamètre = 32 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.062].
- **MAN 89206.064** : Fragment de poterie. Céramique à pâte beige modelée. Longueur = 30 mm; largeur = 17 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.064].
- **MAN 89206.065** : Petit anneau incomplet à jonc plein de section sub-ovalaire. Alliage base cuivre. Diamètre = 23 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.066].
- **MAN 89206.066** : Clou (?). Fer. Longueur = 35 mm; diamètre = 14 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.067].
- **MAN 89206.067** : Cabochon à motif géométrique à six pans, en forme de pétales dépliés. L'extrémité arrondie des pétales est soulignée d'une fine nervure, qui prend appui sur le pourtour nervuré de la tête du cabochon. Les traces d'un fond piqueté, qui couvrait les champs de forme triangulaire situés entre l'ouverture des pétales, sont conservées au contact des nervures, l'ensemble étant manifestement usé. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre, et qui se termine par un œillet. La patte de fixation est brisée anciennement. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la partie en alliage base cuivre de la pièce. Hauteur = 11 mm; diamètre = 27 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.071].
- **MAN 89206.068** : Cabochon à motif géométrique à sept essences carénées enroulées autour d'un bouton circulaire central. La face droite des essences est revêtue d'un champ piqueté, usé. Le pourtour de la base de la pièce est soulignée d'une fine nervure. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre. L'extrémité de la patte de fixation, ployée, est brisée

- anciennement. Hauteur = 21 mm ; diamètre = 23 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.072].
- **MAN 89206.069** : Cabochon à motif géométrique à sept essences enroulées autour d'un bouton circulaire central. La face droite des essences est revêtue d'un champ piqueté, usé. Alliage base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui est brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre, et se terminait par un œillet circulaire. L'extrémité de la patte de fixation est brisée anciennement, au niveau de l'œillet. Des traces organiques préservées dans les produits de corrosion du métal sont conservées à l'intérieur de la pièce. Hauteur = 20 mm ; diamètre = 25 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.073].
  - **MAN 89206.070** : Éclat de taille. Silex beige clair. Longueur = 15 mm ; largeur = 8 mm. [ancien numéro de fouille : 1004.022a].
  - **MAN 89206.071** : Éclat de taille. Silex beige clair. Longueur = 20 mm ; largeur = 10 mm. [ancien numéro de fouille : 1004.022b].
  - **MAN 89206.072** : Applique zoomorphe à jour circulaire central. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.077. La pièce est constituée d'une forme repliée à deux pointes. La pointe supérieure est terminée, à l'arrière de la pièce, par un enroulement formant la base d'un globule ; tandis que la pointe inférieure, ramenée à la partie supérieure de la pièce, se prolonge par un appendice, brisé anciennement. La partie avant de la pièce figure un profil de monstre animal regardant à gauche. L'œil, en forme d'amande, est représenté ouvert. La bête est pourvue d'une mufle court, évoquant un bec arrondi ou de grosses lèvres. Entrouverte, l'ouverture de la bouche ou de la gueule est figurée par un sillon. La joue de l'animal est rebondie. À l'arrière de la tête, la bête porte une crinière à grosse mèche effilée, dont la surface est soulignée par de fines nervures convergentes. Un motif similaire est développé à la partie inférieure de la pièce, sous le cou de l'animal, dont il est séparé par une nervure. La pièce, dont l'intérieur est creux, était destinée à s'adapter à un support arrondi de forme convexe. Alliage base cuivre et fer. La fixation sur le support était assurée par deux petites pointes en fer : l'une passait par le centre du globule situé à l'arrière ; l'autre, qui semble correspondre à une réparation, est située au dessus du jour central, à l'arrière du profil de monstre animal. Longueur = 34 mm ; largeur = 21 mm. [ancien numéro de fouille : 3101.001].
  - **MAN 89206.078** : Anneau plat de section quadrangulaire. Fer. Des traces de cuir minéralisé sont conservées dans les produits de corrosion du métal, sur la plus grande partie de la surface de la pièce. Diamètre = 40 mm. [ancien numéro de fouille : 3101.002].
  - **MAN 89206.079** : Fragment de tige de section ronde, à extrémité en forme de cube à base losangique. Fer. Longueur = 28 mm ; diamètre = 10 mm. Des traces organiques minéralisées sont conservées dans les produits de corrosion du métal (cuir ?). [ancien numéro de fouille : 3101.003].
  - **MAN 89206.080** : Fragment de tige plate à renflement central aplati et à extrémité plate arrondie. Fer. Longueur = 102 mm ; largeur = 20 mm. Des traces organiques minéralisées (textile ?) sont conservées dans la corrosion du métal. [ancien numéro de fouille : 1002.033].
  - **MAN 89206.081** : Plaque arquée à base arrondie. Fer. Longueur = 40 mm ; largeur = 12 mm. Des traces organiques minéralisées (textile) sont conservées dans la corrosion du métal. [ancien numéro de fouille : 1002.033].
  - **MAN 89206.082** : Fragment de tôle plate. Fer. Longueur = 35 mm ; largeur = 29 mm. Des traces organiques minéralisées sont conservées dans la corrosion du métal. [ancien numéro de fouille : 1002.033].
- base cuivre et fer. La pièce était fixée sur son support au moyen d'une patte plate, en fer, qui a été brasée au centre et à l'intérieur de la pièce en alliage base cuivre. La patte de fixation en fer est brisée anciennement. Hauteur = 16 mm ; diamètre = 37 mm. [ancien numéro de fouille : 3100.004].

- **MAN 89206.083** : Fragment de tôle repliée en L. Le corps de la pièce, incomplet, est de forme sub-triangulaire. La tête (5 x 9 mm) est de forme sub-trapézoïdale. Fer. Longueur conservée = 12 mm ; largeur max. = 9 mm. Sur les faces interne et externe de la pièce, des traces de bois minéralisé sont conservées dans les produits de corrosion du métal [ancien numéro de fouille : 1002.058b].
- **MAN 89206.084** : Fragment de tige plate à face supérieure bombée et à extrémité bifide. Un des grands côtés de la pièce présente deux ergots, dont est semble-t-il brisé anciennement. Fer. Des traces de cuir minéralisé, préservées dans les produits de corrosion du métal, sont présentes sur la partie de la surface de la pièce. Longueur = 135 mm ; largeur = 12 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.043].
- **MAN 89206.085** : Clou de fixation d'applique de char à tête faiblement bombée et à tige de forme pyramidale à section carrée. La tête porte un décor de filets périphériques gravés au tour ; à l'intérieur, traces usées d'un motif à essences affrontées (?) Alliage base cuivre. Hauteur = 19 mm ; diamètre = 17 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.027].
- **MAN 89206.086** : Bouton à tête bombée, creuse. La tige, brisée, manque. Alliage base cuivre. Hauteur = 5 mm ; diamètre = 15 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.055].
- **MAN 89206.087** : Bouton à tête lenticulaire creuse ; la tige, pleine, est de forme pyramidale à section carrée. Alliage base cuivre. Hauteur = 12 mm ; diamètre = 15 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.021].

## FRAGMENTS NON PARVENUS AU MAN

*Pièces inventoriées*<sup>26</sup>

- **MAN 89206.013** : Bandage de roue (roue droite) à bande de roulement plate. Cet élément forme une paire avec

- la pièce MAN 89206.025. Fer. Longueur = 3110 mm ; largeur = env. 35 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.014].
- **MAN 89206.025** : Bandage de roue (roue gauche) à bande de roulement plate. Cet élément forme une paire avec la pièce MAN 89206.013. Fer. Longueur = 2500 mm ; largeur = env. 35 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.026].
- **MAN 89206.076** : Fragment de bandage de roue. Fer. Longueur = 550 mm ; largeur = env. 35 mm. [ancien numéro de fouille : 3100.005].

*Pièces hors inventaire*<sup>27</sup>

- **SN 99.001** : Restes d'ossements brûlés (animaux ?). Os. Dimensions inconnues. [ancien numéro de fouille : 1002.013].
- **SN 99.002** : Clou. Fer. Longueur = 24 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.056c].
- **SN 99.003** : Élément indéterminé (plaque). Fer. Longueur = 43 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.063].
- **SN 99.004** : Élément indéterminé. Fer. Dimensions inconnues. [ancien numéro de fouille : 1002.065].
- **SN 99.005** : Restes de dents (porc). Os. Dimensions inconnues. [ancien numéro de fouille : 1002.068].
- **SN 99.006** : Élément indéterminé. Alliage base cuivre. Longueur = 12 mm. [ancien numéro de fouille : 1002.069].
- **SN 99.007** : Restes de dents humaines. Os. Dimensions inconnues. [ancien numéro de fouille : 1002.070].
- **SN 99.008** : Clou. Fer. Dimensions inconnues. [ancien numéro de fouille : 1002.080].
- **SN 99.009** : Élément indéterminé (tôle). Fer. Longueur = 40 mm. [ancien numéro de fouille : 1004.020].
- **SN 99.010** : Élément indéterminé (tôle). Fer. Longueur = 35 mm ; largeur = 25 mm. [ancien numéro de fouille : 1004.021].

## NOTES

1. Séance du comité d'acquisition et du comité artistique des Musées de France du 30 septembre et du 6 octobre 1999. Le mobilier de Roissy a été inventorié dans les collections du MAN en 2000.
2. Il s'agit de la sépulture 1002, telle qu'elle a été identifiée sur le terrain par les fouilleurs.
3. La fouille a été réalisée sous la coordination de Nathalie Paccard (responsable d'opération) et Jean-Luc Pinero (responsable de secteur) par une équipe de techniciens de fouille composée de Nathalie Ameye, Moussa Diallo, Fabienne Doucet, Nathalie Gomes, Fiona Kildea, Thierry Laurent-Beuzit, Stéphanie Leparreux-Couturier, Karine Raynaud, Joël Regel et Anne Vatan. L'enregistrement des données de terrain a été réalisé par Jean-Luc Pinero ; les relevés de terrain et le traitement du mobilier ont été effectués par Nathalie Gomes et Fiona Kildea. L'inventaire du mobilier et la fouille en laboratoire des prélèvements d'objets en blocs ont été réalisés par Dominique Poulain.
4. Une seconde tombe à char (tombe à char 2, ou sépulture 5002) contenait la sépulture d'un guerrier inhumé avec son épée et accompagné d'une lance et d'un bouclier.
5. Deux petits éclats de taille en silex beige clair (MAN 89206.071-072) ont été recueillis à l'intérieur de la chambre funéraire, en avant du char,

dans l'environnement des mors de chevaux. À moins qu'elles n'aient été déposées volontairement dans la sépulture, ces pièces pourraient provenir d'occupations antérieures, remaniées par la construction de la tombe ; elles y seraient entrées avec les débris de creusement de la fosse à tombe à char au moment de l'effondrement de la chambre funéraire.

6. C'est la solution envisagée par les fouilleurs à propos des deux tombes à char de Roissy (LEJARS et PACCARD, 2000 : pl. 73).

7. C'est la solution qui avait été retenue notamment pour la restitution de la tombe à char 44 du « Dürrenberg » à Hallein (Autriche ; PENNINGER, 1987 : fig. 303).

8. Des restes d'une « natte » en matériaux organiques proviennent notamment de la tombe à char de La Tène ancienne du « Fuchshübel » à Theley (Sarre ; HAFFNER, 1989 : 38 et fig. 11, 1-2).

9. La répartition des clous formant trois groupes distincts espacés chacun d'environ 1,30 m, il est possible que ceux-ci marquent l'emplacement de madriers transversaux soutenant le plafond de la chambre. Ainsi s'expliquerait l'enfoncement du bandage de la roue gauche, qui aurait été déformé par le madrier associé au clou MAN 89206.037. Néanmoins, si cela est le cas, on s'explique mal pourquoi l'hypothétique madrier central associé aux clous MAN 89206.056-057 et MAN 89206.058-59

aurait épargné d'un écrasement complet les deux récipients MAN 89206.015 et .017.

10. Le fragment MAN 89206.007, attribué par les fouilleurs à un petit élément en fer, semble plutôt appartenir à un fragment de pierre provenant du sédiment environnant. Plusieurs pièces identifiées sur le terrain, ne sont pas parvenues dans les collections du MAN. Il s'agit des fragments portant les numéros de fouille 1002.063 (« fragment de tôle. L 43 mm »), 1002.065 (« fragment indéterminé ») ; le fragment envoyé à l'IRRAP n'était constitué que de sédiment) et 1004.021 (« fragment de tôle », L 35 mm ; l 25 mm »).

11. Ces renseignements nous ont été aimablement communiqués par Michel Rémillon, éleveur à Marsal (Moselle).

12. Cette pièce brute de tréfilage est abusivement attribuée par les fouilleurs à un « hameçon ». Un autre fragment de fil de bronze, long de 12 mm, a été trouvé à l'emplacement de la partie supérieure du corps. Ce petit élément (numéro de fouille 1002.069) n'est pas parvenu dans les collections du MAN.

13. Dans la sépulture à char 2 de Roissy, le petit élément en fer attribué par les fouilleurs à un « élément de jante » s'est révélé, après restauration, ne pas appartenir à ce type d'élément.

14. On classe aujourd'hui dans la catégorie des poneys les chevaux dont la hauteur au garrot est inférieure à environ 1,50 m.

15. Une des tiges de fixation, en alliage base cuivre, est encore en place. Les fragments de la seconde, d'un diamètre d'environ 1 mm, ont été recueillis à part (MAN 89206.011).

16. Des fragments (« d'esquille osseuse brûlée ») sont signalés par les fouilleurs à proximité immédiate du dépôt de mors de chevaux. Ces pièces (inventaire de fouille 1002.13) ne sont pas parvenues dans les collections du MAN.

17. Les mors de la tombe à char du Plessis-Gassot n'ont toujours pas été restaurés. D'après Nathalie Ginoux, que nous remercions de sa collaboration, ils appartiennent à un type à canon articulé à tiges à œillet et à deux anneaux circulaires latéraux (*comm. pers.* du 5 mars 2013).

18. Un fragment de patte de fixation à œillet en fer, de même type mais plus mince, a été découvert isolé dans la sépulture, au niveau de la partie

## BIBLIOGRAPHIE

## Archives :

BINET C. (2000) – Xylologie. Compte-rendu des observations concernant les sépultures 5002 et 1002 du site de Roissy aéroport Charles de Gaulle. Dans : LEJARS T. et PACCARD N. (dir.), *Roissy-en-France, « La Fosse Cotheret » (95) Document final de synthèse*. 2 vol. Paris, Service régional d'Archéologie d'Île-de-France.

LEJARS T. et PACCARD N. (2000) – *Roissy-en-France, « La Fosse Cotheret » (95) Document final de synthèse*. 2 vol. Paris, Service régional d'Archéologie d'Île-de-France.

MENIEL P. (2000) – Notes sur les restes osseux de Roissy-en-France « la Fosse Cotheret ». Dans : LEJARS T. et PACCARD N. (dir.), *Roissy-en-France, « La Fosse Cotheret » (95) Document final de synthèse*. 2 vol. Paris, Service régional d'Archéologie d'Île-de-France.

MOULHÉRAT C. (2000) – Les textiles des deux tombes à char de « la Fosse Cotheret » à Roissy-en-France (Val-d'Oise). Résultats et interprétations des analyses. Dans : LEJARS T. et PACCARD N. (dir.), *Roissy-en-France, « La Fosse Cotheret » (95) Document final de synthèse*. 2 vol. Paris, Service régional d'Archéologie d'Île-de-France.

OLIVIER L. (1995) – *Nécropoles de tumulus et hiérarchies funéraires dans le secteur hallstattien occidental. Typo-chronologie et distribution spatiale des assemblages funéraires du Premier Âge du Fer dans le Nord-Est de la France*. Mémoire de thèse de doctorat. 2 vol. Paris, université de Paris I.

## Publications :

AUXIETTE G., DESENNE S. et POMMEPUY, C. (2002) – Des viatiques et des banquets : alimentation des défunts, alimentation des vivants sur la nécropole de La Tène ancienne de Bucy-le-Long (Aisne).

supérieure du corps du défunt (MAN 89206.041). La patte traverse une couche de matériaux organiques minéralisés dans les produits de corrosion du métal, épaisse d'environ 5 mm. Selon les observations de Clotilde Proust, il s'agit vraisemblablement d'une plaque de bois.

19. Il faudrait imaginer dans ce cas que les éléments de la série A aient appartenu au cheval de gauche de l'attelage et ceux de la série B au cheval de droite. La relative dispersion des pièces pourrait éventuellement s'expliquer par le fait que ces harnais aient été déposés à l'origine directement sur le timon du char et non posés directement sur le sol de la tombe.

20. Jacobstahl écrit : « *The distribution of the finds suggests that the centres of the plastic style were Hungary, Bohemia, South-east Germany – to a lesser extent Switzerland : the contribution of other regions is negligible.* » (JACOBSTAHL, 1969 : 102).

21. Megaw écrit : « *I cannot see why Jacobstahl was so uncompromisingly against a French find-spot although he is obviously correct as to their easterly point of origin.* » (MEGAW, 1962 : 26).

22. À propos des pièces de char attribuées à Paris, Megaw écrit : « *... it is not impossible that they could have come from a later chariot burial within the territory of the Parisii – chariot fittings in the "Disney style" as here have been found in ever stranger contexts.* » (MEGAW, 1970 : 111, cat. n° 166).

23. Strabon, *Géographie*, IV, 4, 4, 197.

24. César, *Guerre des Gaules*, VI, 14.

25. Hyppolite, *Réfutation de toutes les hérésies*, 2.

26. Ces pièces, qui sont listées dans l'inventaire du mobilier destiné au MAN qui avait été dressé par les fouilleurs (LEJARS et PACCARD, 2000 : 75-82), ne sont jamais parvenues à Saint-Germain. Malgré nos recherches, elles n'ont pu être retrouvées.

27. Ces petits éléments, qui sont listés dans l'inventaire du mobilier destiné au MAN qui avait été dressé par les fouilleurs (LEJARS et PACCARD, 2000 : 75-82), ont manifestement été égarés peu de temps après la fouille. Les éléments osseux animaux et humains ont vraisemblablement été confiés pour détermination à des spécialistes, de chez qui ils ne sont pas revenus.

Dans : MENIEL P. et LAMBOT B. (dir.), *Découvertes récentes de l'âge du fer dans le massif des Ardennes et ses marges. Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule. Actes du XXV<sup>e</sup> colloque international de l'Association Française pour l'étude de l'Âge du Fer (Charleville-Mézières, mai 2001)*. Reims, Société archéologique champenoise, suppl. 16, p. 317-336.

BACAULT M. et FLOUEST J.-L. (2002) – Schémas de construction des décors au compas de phalères laténiennes de Champagne. Dans : Coll. (dir.), *Décors, images et signes de l'âge du Fer européen. Actes du XXVI<sup>e</sup> colloque de l'Association française pour l'étude de l'Âge du Fer (Paris et Saint-Denis, 2002)*, 24<sup>e</sup> suppl. à la *Revue archéologique du Centre de la France*, p. 145-170.

BERTRAND A. (1888) – Cimetière gaulois de Saint-Maur-les-Fossés *Revue archéologique*, V, 55, p. 323-340.

BREWSTER, T.C.M. (1971) – The Garton Slack chariot burial. *Antiquity*, 45, p. 289-292.

CAMMAS C. (2009) – Les analyses en micromorphologie. Dans : GINOUX N. (dir.), *Élites guerrières au Nord de la Seine au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La nécropole celtique du Plessis-Gassot (Val-d'Oise)*. Villeneuve-d'Asq, numéro hors série de la *Revue du Nord*, 15, p. 53-67.

DENT, J. (1985) – Three cart burials from Wetwang, Yorkshire. *Antiquity*, 59, p. 85-92.

DUVALA. (1989) – *L'Art celtique de la Gaule au Musée des Antiquités nationales*. Paris, Réunion des Musées nationaux.

DUVAL A. et BLANCHET J.-C. (1974) – La tombe à char d'Attichy (Oise). *Bulletin de la Société préhistorique française*, 71, 1, p. 401-408.

La tombe à char aux bronzes d'art celtique de Roissy (Val-d'Oise).

FURGER-GUNTI, A. (1993) – Der keltische Streitwagen im Experiment. Nachbau eines essedum im Schweizerischen Landesmuseum. *Zeitschrift für Schweizer Archäologie und Kunstgeschichte*, 50, p. 213-222.

GERDSEN H. (1986) – *Studien zu den Schwertgräbern der älteren Hallstattzeit*. Mainz, Philipp von Zabern.

GIAZZON D., CHANSON K. et LEPAUMIER H. (2007) – Orval (Manche) « Les Pleines », une tombe à char de la fin de La Tène ancienne. Présentation préliminaire. *Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer*, 25, p. 69-70.

GINOUX N., CAMMAS C., DELATTRE V., MARTI F. et MOULHÉRAT C. (2009) – *Élites guerrières au Nord de la Seine au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La nécropole celtique du Plessis-Gassot (Val-d'Oise)*. Villeneuve-d'Asq, numéro hors série de la *Revue du Nord*, 15.

GUADAGNIN R. (1984) – La nécropole celtique de Bouqueval. *Bulletin de la Jeunesse préhistorique et géologique de France*, 8 (1978), p. 16-65.

GUILLAUMET, J.-P. (2003) – *Paléomanufacture métallique. Méthode d'étude*. Golion, éditions InFolio.

HAFFNER H. (1975) – Ein keltisches Wagengrab bei Enkirch an der Mittelmosel, Kr. Bernkastel-Wittlich. *Kurtrierisches Jahrbuch*, 15, p. 135-154.

HAFFNER H. (1979) – Eine latènezeitliche-frühromische Grabhügelgruppe mit Wagenbestattung von Enkirch, Kr. Bernkastel-Wittlich. *Trierer Zeitschrift*, 42, p. 63-92.

HAFFNER H. (1989) – Bemerkungen zum frühlatènezeitlichen Wagen von Theley im Saarland. *Archaeologia Mosellana*, 1, p. 27-40.

HATT J.-J. et ROUALET P. (1976) – Le cimetière des Jogasses en Champagne et les origines de la civilisation de La Tène. *Revue Archéologique de l'Est*, 27, n° 3-4, p. 421-446.

HOPPE T. (2012) – Ein Kultbild aus Meisterhand. Die Tierfiguren von Fellbach-Schmidlen. Dans : Coll. (dir.), *Die Welt der Kelten. Zentren der Macht, Kostbarkeiten der Kunst*. Catalogue de l'exposition du musée de Stuttgart (15 septembre 2012, 17 février 2013). Ostfildern, éditions Jan Thorbecke, p. 410-411.

HUBERT H. (1900) – Sépulture à char de Nanterre. Dans : *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. XII<sup>e</sup> session*, Paris, p. 410-417.

HUBERT H. (1902) – Sépulture à char de Nanterre. *L'Anthropologie*, XIII, p. 66-73.

JACOBSTAHL, P. (1969) – *Early Celtic Art*. Oxford, Clarendon Press. 2 vol.

KRUTA V. (1975) – Les deux fibules laténiennes de Conflans (Marne). *Études celtiques*, 27, XIV, 2, p. 377-389.

LAMBOT B., VERGER S. et MENIEL P. (1995) – *Une tombe à char de La Tène ancienne à Semide (Ardennes)*. Reims, Société archéologique champenoise, Mémoire n° 10, suppl. au bulletin 1995, n° 1.

LECONTE L. (1991) – Les nécropoles laténiennes de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne). *Antiquités nationales*, 22-23 (1990-1991), p. 43-80.

LEJARS T. (2005) – Le cimetière celtique de la Fosse Cotheret à Roissy (Val-d'Oise) et les usages funéraires aristocratiques dans le nord du Bassin parisien, à l'aube du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Dans : BUCHSENSCHUTZ O., BULARD A. et LEJARS T. (dir.), *L'âge du Fer en Île-de-France. Actes du XXVI<sup>e</sup> colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Paris et Saint-Denis, 2002* (thème régional). Tours, suppl. à la *Revue archéologique du Centre*, 26, 2005, p. 73-83.

LEROI-GOURHAN A. (1992) – *L'art pariétal. Langage de la Préhistoire*. Grenoble, éditions Jérôme Millon.

MAUSS M. et HUBERT H. (1902-1903) – Esquisse d'une théorie générale de la magie. *L'Année sociologique*, VII, p. 29-138.

MEGAW J.V.S. (1962) – A bronze mount from Mâcon: a miniature masterpiece of the Celtic Iron Age reappraised. *The Antiquaries Journal*, XLII, I, p. 24-29.

MEGAW J.V.S. (1970) – *Art of the European Iron Age. A study of the elusive image*. Bath, éditions Adams & Dart.

MEGAW J.S.V. et MEGAW M.R. (2012) – Poles Apart? Notes from the Fringes of the « Hungarian » Sword Style. Dans : MEID W. (dir.), *Archaeological, Cultural and Linguistic Heritage. Festschrift for Erzsebet Jerem in Honour of her 70th Birthday*. Budapest, Archaeolingua Apapitvany, p. 401-414.

MENIEL P. (à paraître) – Le cheval à la Gorge-Meillet. Dans : OLIVIER L. (dir.), *La sépulture à char de la Gorge-Meillet à Somme-Tourbe (Marne). Autopsie d'une tombe gauloise*. Saint-Germain-en-Laye, Cahiers d'Archéologie nationale, 2.

METZLER, J. (1986) – Ein frühlatènezeitliches Gräbelfeld mit Wagenbestattung bei Grosbou-Vichten. *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 16, p. 161-177.

MILCENT, P.-Y. (2004) – *Le premier âge du Fer en France centrale*. Paris, Société préhistorique française, Mémoire de la Société Préhistorique Française, 34, 2 vol.

MOULHÉRAT C. (2009) – Les textiles. Dans : GINOUX N. (dir.), *Élites guerrières au Nord de la Seine au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. La nécropole celtique du Plessis-Gassot (Val-d'Oise)*. Villeneuve-d'Asq, numéro hors série de la *Revue du Nord*, 15, p. 75-82.

OLIVIER L. (2002) – Une nouvelle acquisition au Musée des Antiquités nationales : les tombes à char de Roissy « La Fosse Cotheret » (Val-d'Oise). *Antiquités nationales*, 33 (2001), p. 19-20.

OLIVIER L. (2009) – Les codes de représentation visuelle dans l'art celtique ancien : une lecture de la plaque au dragon de Cuperly (Marne). *Antiquités nationales*, 39 (2008), p. 107-119.

OLIVIER L. (2012) – Une clavette de char à ornementation de style plastique du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye. *Antiquités nationales*, 42 (2011), p. 13-18.

OLIVIER L. (à paraître) – La datation radiocarbone des restes osseux animaux et humains de la tombe à char de La Gorge Meillet. Dans : OLIVIER L. (dir.), *La sépulture à char de la Gorge-Meillet à Somme-Tourbe (Marne). Autopsie d'une tombe gauloise*. Saint-Germain-en-Laye, Cahiers d'Archéologie nationale, 2.

OLIVIER L. et CHARLIER P. (2009) – Masques et monstres celtiques : à propos d'un anneau passe-guide du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. attribué à Paris (anomalies physiques et déformations plastiques). *Antiquités nationales*, 39 (2008), p. 121-128.

OLIVIER L. et SCHÖNFELDER M. (2002) – Nanterre (Hauts-de-Seine) : un char de parade de La Tène moyenne. Dans : GUICHARD V. et PERRIN F. (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.)*. Actes de la table ronde de Bibracte (1998). Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray, p. 113-118.

PENNINGER E. (1987) – Hallein. Dans MOHEN J.-P., DUVAL A. et ÉLUÈRE C. (dir.), *Trésors des princes celtes*. Catalogue de l'exposition du Grand Palais. Paris, Réunion des Musées nationaux, p.232-243.

PININGRE, J.-F., GANARD, V., BARRAL, P. (2004) – *Les nécropoles protohistoriques des Moidons et le site princier du Camp du Château à Salins (Jura) : les fouilles récentes et la collection du Musée des Antiquités nationales*. Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (documents préhistoriques, 17).

- POLENZ, H. (1974) – Latènezeitliche Hundeplastik aus Süd- und Rheinhessen. *Fundberichte Hessen*, 14, p. 255-307.
- ROBBIOLA L., VILBERT D., LEJARS T., BOURGARIT D. et MILLE B. (2001) – Characterization of buried archaeological bronze from the Celtic tomb n° 1002 of La Fosse Cotheret (Roissy-en-France). *METAL 2001, Proceedings of the ICOM Committee for Conservation Metals Working Group*, p. 237-242.
- SCHÖNFELDER M. (2002) – *Das spätkeltische Wagengrab von Boé (départ. Lot-et-Garonne). Studien zu Wagen und Wagengräbern der jüngeren Latènezeit*. Mainz, Römisch-germanisches Zentralmuseum, Monographien, Band 54.
- SCHÖNFELDER M. (à paraître) – le mobilier personnel et le mobilier d'accompagnement de la tombe à char et de l'inhumation adventice de la fouille de 1876. Dans : OLIVIER L. (dir.), *La tombe à char de la Gorge-Meillet à Somme-Tourbe (Marne). Autopsie d'une tombe galloise du V<sup>e</sup> s. av. J.-C.* Cahiers du musée d'archéologie nationale, 2.
- SEGUIER J.-M., GINOUX N. et MENIEL P. (2008) – L'habitat de La Tène ancienne du Château à Roissy-en-France (Val-d'Oise). *Revue archéologique d'Île-de-France*, 1, p. 169-190.
- SIEVERS S. (2012) – Auf dem Weg zum Oppidum? Unbefestigte Grosssiedlungen. Dans : Coll. (dir.), *Die Welt der Kelten. Zentren der Macht, Kostbarkeiten der Kunst*. Catalogue de l'exposition du musée de Stuttgart (15 septembre 2012, 17 février 2013). Ostfildern, éditions Jan Thorbecke, p. 345-354.
- SZABO M. et PETRES E. (1992) – *Decorated Weapons of the La Tène Iron Age in the Carpathian Basin*. Budapest, Inventaria praehistorica Hungariae, 5.
- VARAGNAC A. et FABRE G. (1956) – *L'art gaulois. La-Pierre-qui-vire*, éditions Zodiaque.
- VOUGA P. (1923) – *La Tène. Monographie de la station*. Leipzig.

## antiquités nationales

2012, tome 43 : pages 139 à 147

## Deniers et antoniniens du trésor de Donzacq (Landes) conservés au musée d'Archéologie nationale

MARIE-LAURE BERDEAUX-LE BRAZIDEC

Docteur en archéologie, numismate, chercheur associé à l'UMR 5140, CDAR, 390, avenue de Pérols, 34970 Lattes.

ÉTUDES ET RECHERCHES

**Résumé :** Du trésor découvert fortuitement en 1866 à Donzacq (Landes), le musée d'Archéologie nationale a acheté en 1873 un lot de monnaies et de bijoux. Ces derniers ont été publiés par M. Feugère en 1985 et les monnaies, exposées, font l'objet de cet article. Elles donnent l'occasion de revenir sur leurs conditions d'acquisition et sur ce trésor, dont le *terminus* se situe sous Aurélien et Tétricus.

**Mots-clés :** Trésor – Monnaies romaines – Deniers – Antoniniens – Landes – Donzacq – Bijoux – Aurélien – Tétricus – Musée d'Archéologie nationale – XIX<sup>e</sup> s.

**Abstract:** We present and discuss here 16 denari and antoniniani from the Donzacq Hoard (Landes), discovered in 1866, and purchased by the musée d'Archéologie nationale in 1873 with some silver jewelry. We thus return to their purchase conditions and the hoard, whose *terminus* is under Aurelian and Tetricus.

**Key-words:** Hoard – Romans coins – Denari – Antoniniani – Landes – Donzacq – Jewelry – Aurelian – Tetricus – Musée d'Archéologie nationale – XIX<sup>th</sup> c.

Le musée d'Archéologie nationale<sup>1</sup> offre à ses visiteurs, dans la salle XVI du département gallo-romain, un ensemble de seize monnaies d'argent romaines du III<sup>e</sup> siècle et de bijoux provenant du trésor mis au jour

en 1866 à Donzacq, dans les Landes. Ces objets ont été acquis en 1873 auprès des sœurs Lavigne et constituent un reliquat du trésor qui comportait environ 1 200 monnaies et au moins dix bijoux et qui fut dispersé en plusieurs mains après sa découverte. Les bijoux du MAN ayant fait l'objet, il y a plusieurs années, d'une publication (FEUGÈRE, 1985), il nous a semblé opportun de publier le lot de monnaies<sup>2</sup>, qui n'a pas été mentionné dans le volume du *Corpus des trésors monétaires antiques de la France* consacré à la région Aquitaine (TAF VI, Landes, n° 3, p. 72) et qui permet d'apporter quelques précisions sur la composition du trésor de Donzacq, relativement mal connue.

### LE TRÉSOR DE DONZACQ

#### CIRCONSTANCES DE DÉCOUVERTE ET DISPERSION

Le trésor de Donzacq a été inventé en 1866, à une date précise inconnue, en défrichant une lande appartenant aux demoiselles Lavigne, au lieudit Pas-de-Saubot, sous une souche de châtaignier (TAILLEBOIS, 1881, p. 108). Il était contenu dans un vase en terre, qui fut brisé au moment de la découverte, fermé par une boule de terre glaise; il ne subsiste aucun fragment de ce contenant. Ce vase renfermait environ 1 200 monnaies romaines et une dizaine de bijoux en argent, enveloppés